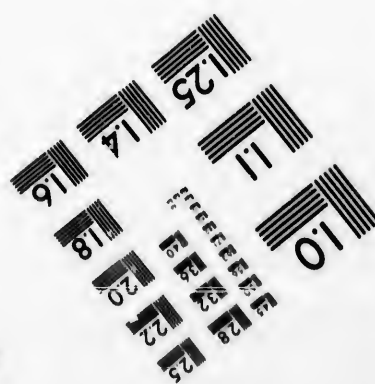
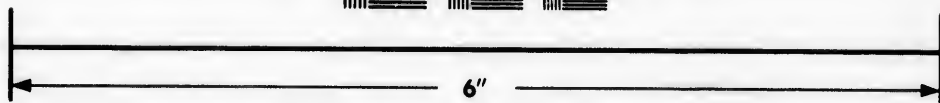
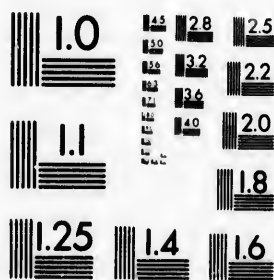


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1993

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

- Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x	12x	14x	16x	18x	20x	22x	24x	26x	28x	30x	32x
							✓				

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

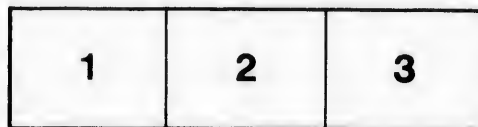
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

CANADA

EXPOSÉ BUDGÉTAIRE

PAR

L'HON. WILLIAM S. FIELDING, M.P.

MINISTRE DES FINANCES

CHAMBRE DES COMMUNES

MARDI, 2 MAI

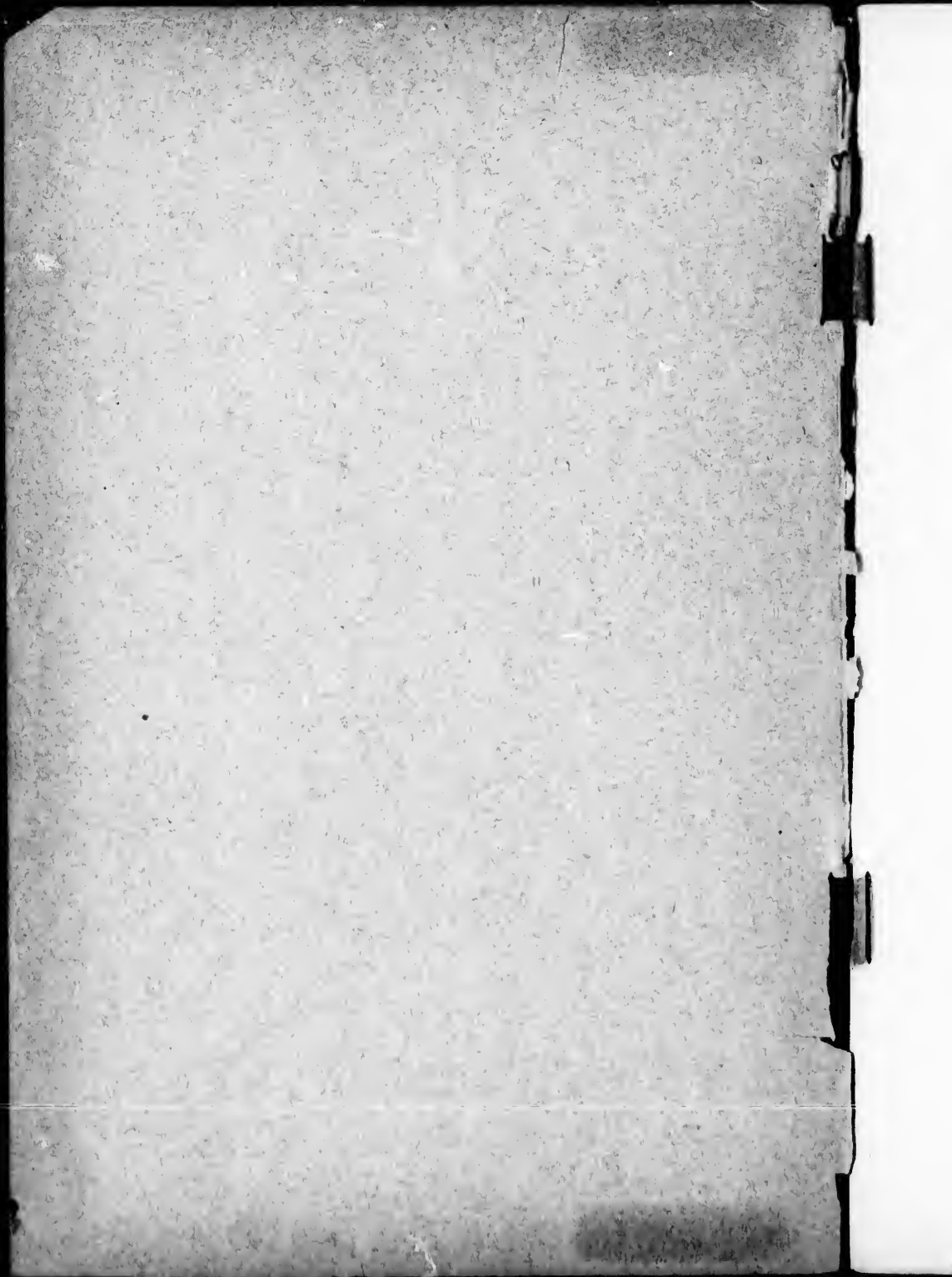
1899



OTTAWA

IMPRIME PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE
MAJESTÉ LA REINE

1899



CANADA

EXPOSÉ BUDGÉTAIRE

PAR

L'HON. WILLIAM S. FIELDING, M.P.

MINISTRE DES FINANCES

CHAMBRE DES COMMUNES

MARDI, 2 MAI

1899



OTTAWA

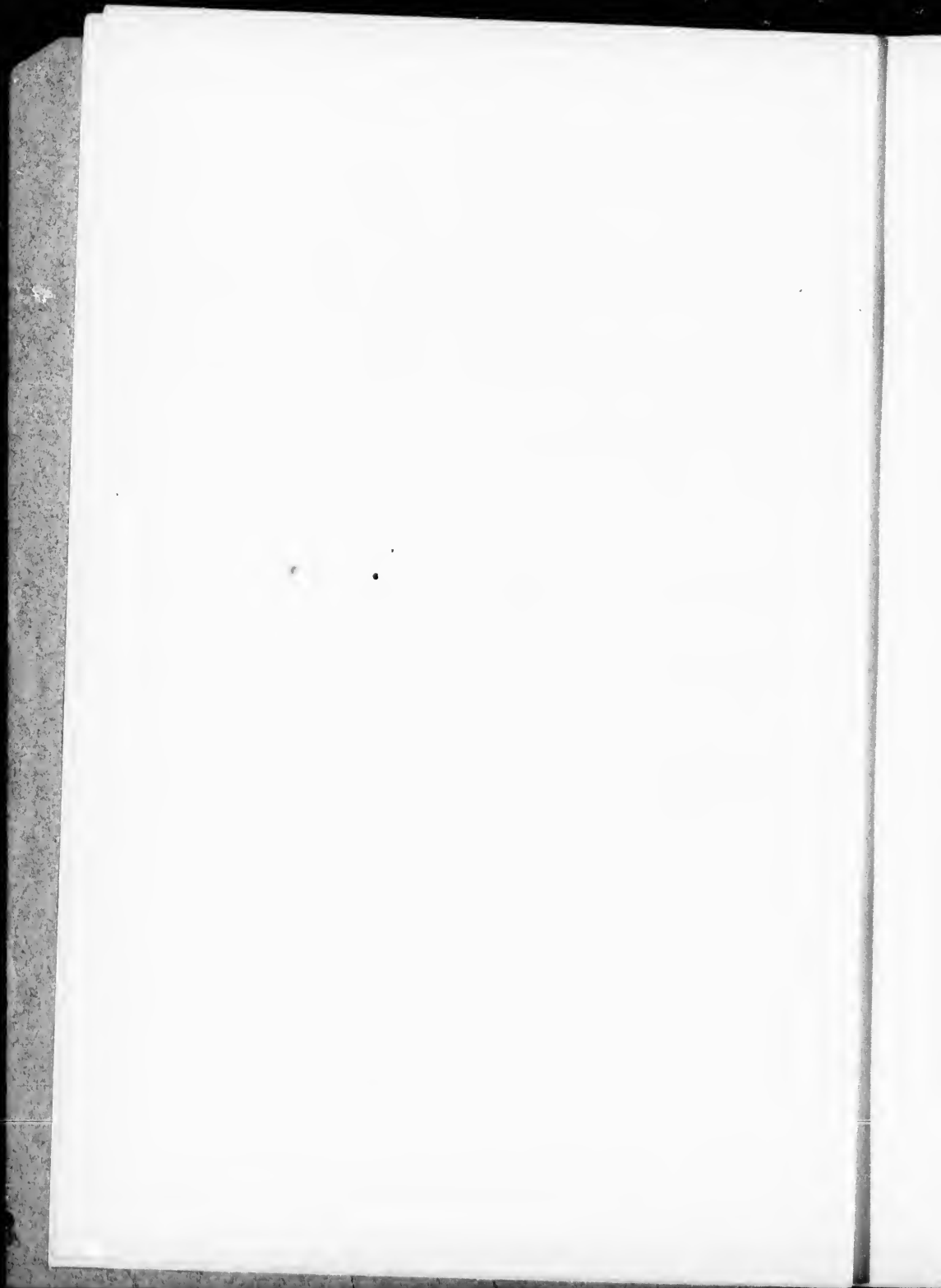
IMPRIME PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE
MAJESTÉ LA REINE

1899

COP. CA. 23. 68

MATIÈRES.

	Page.
Accise	6
Augmentation de la dette, 8 ; comparaison.....	12
Caisse d'épargne—Intérêt.....	11
Capital, dépenses imputables sur le.....	8
Commerce avec les Antilles.....	27
Commerce du Canada.....	29
Commerce étranger—Canada et Etats-Unis.....	21
Comparaison : Augmentation de la dette, 12 ; dépenses.....	15
Dépenses, augmentation et diminution des.....	6
Dépenses—comparaison	15
Dépenses imputables sur le capital.....	8
Dette : Augmentation.....	8
Dette et excédent.....	13
Droits spécifiques et droits " ad valorem ".....	38
Economie	19
Effets publics canadiens—Valeur.....	9
Emprunt temporaire.....	11
Excédent, 1897-1898.....	7
Excédent, 1898-1899.....	8
Excédent et dette.....	13
Exercice 1899-1900.....	19
Pétrole—Règlements	11
Prosperité—Preuves	21
Réduction du tarif, 1897-98.....	28
Ressources minières.....	21
Revenu, diminution du.....	6
Tabac	14
Tarif différentiel.....	38
Tarif non modifié.....	45
Tarif—Réduction, 1897-98.....	28
Yukon—Recettes et dépenses.....	12



Gutta-percha, caoutchouc, articles en.....	20,992	Livres, publications périodiques et autres matières imprimées.....	\$ 20,951
Chapeaux, casquettes et bonnets.....	38,118	Grains de toutes sortes.....	116,722
Fer et acier et articles en.....	744,756	Briques et tuiles.....	2,905
Bijouterie.....	25,624	Voitures.....	90,048
Plomb et articles en.....	10,784	Tapis et carreaux.....	11,047
Cuir et articles en.....	48,574	Charbon et coke.....	38,629
Marbre et objets en.....	6,413	Cordes de toutes sortes.....	5,829
Composition métallique et autre.....	63,879	Broderie.....	30,176
Instruments de musique.....	11,717	Poissons et leurs produits.....	3,751
Peintures et couleurs.....	10,158	Verre et objets en verre.....	15,355
Papier et articles en papier.....	32,288	Or et argent, et objets en or et en argent.....	2,362
Cornichons, saucis et câpres de toutes sortes.....	3,841	Huiles.....	46,316
Presses à imprimer.....	11,018	Graines et racines.....	10,782
Provisions, à savoir, beurre, fromage, graisse et viande.....	243,882	Sucres de toutes sortes.....	399,639
Vaisseaux et navires, articles pour les réparer.....	16,474	Sucre et mélasse.....	12,630
Soies, tissus de.....	166,347	Bois et articles en bois.....	3,980
Épices de toutes sortes.....	4,004		
Spiritueux et vins.....	77,503		
Sucre candi et confiserie.....	5,376		
Tabac.....	180,046		
Vernis.....	4,287		
Végétaux.....	15,167		
Montres et parties de.....	3,552		
Laine et tissu de laine.....	174,297		
Toutes autres marchandises imposables.....	507,979		

ACCISE.

Les recettes de l'accise ont diminué de \$1,298,816. Dans des conditions normales, cette diminution exigerait des commentaires. Mais vous vous rappelez, M. l'Orateur, que dans l'attente d'une augmentation des droits au printemps de 1897, d'énormes quantités de spiritueux, de malt et de tabac, furent sorties d'entrepôts, et, en conséquence, les recettes de l'année ont beaucoup diminué pendant l'exercice 1897-98. Voici comment se répartissent les droits d'accise :

Articles.	Quantité, 1897.	Quantité, 1897.	Droits perçus.		Augmentation.	Diminution.
			1897.	1898.		
Spiritueux..... Galls.	2,782,514	1,878,345	\$	\$		
Malt..... Liv.	68,443,353	38,354,715	4,732,506	3,563,575		
Cigares..... Nomb.	113,276,105	113,132,223	1,026,652	584,321		1,168,931
Cigarettes..... "	43,798,000	80,562,817	678,029	676,577		142,331
Tabac, de toutes sortes, Liv.	10,690,765	*17,321,945	156,257	240,343		1,152
			2,398,443	2,651,933	84,086	
			8,991,887	7,716,449	253,190	
					337,276	1,612,714
						337,276
						1,275,438

*Ce tableau comprend 8,506,189 liv. de tabac étranger en feuilles, sur lequel on a perçu un droit de 10 cts par livre.

Voici d'après le rapport de mon collègue, le ministre du Revenu de l'intérieur, quelle a été la consommation de boissons alcooliques, de bière, de vin et de tabac, par tête de la population, pour l'exercice 1897-98 et pour les trois exercices précédents :

Année.	Spiritueux		Bière.		Vin.		Tabac.	
	Galls.	Galls.	Galls.	Galls.	Livres.	Livres.	Livres.	
1895.....	666	3 471	690	2 163				
1896.....	623	3 528	670	2 120				
1897.....	733	3 469	684	2 243				
1898.....	536	3 808	682	2 358				

AUGMENTATION ET DIMINUTION DES DEPENSES.

Abandonnant le revenu, pour aborder la question des dépenses budgétaires, je constate que la totalité de la dépense imputable sur le fonds consolidé s'élève à \$38,832,525.70. La dépense excède quelque peu l'estimation du dernier exercice portée à \$38,750,000, la dépense dépasse de \$82,705 celle de l'exercice précédent. Voici les services qui accusent un accroissement de dépenses :

Fonds d'amortissement.....	\$258,154
Arts, agriculture et statistique.....	20,841
Immigration.....	133,756
Quarantaine.....	17,08

et autres	\$ 20,951
.....	116,722
.....	2,906
.....	90,048
.....	11,047
.....	38,629
.....	5,829
.....	30,176
.....	3,791
.....	15,355
argent	2,362
.....	46,316
.....	10,782
.....	399,639
.....	12,630
.....	3,980

nt diminué de
ous normales,
des commen-
elez, M. l'Orn-
augmentation
897, d'énormes
t et de tabac,
t, en consé-
ont beaucoup
1897-98. Vous!

Diminution.	\$
.....	1,168,931
.....	442,331
.....	1,452
.....	1,612,714
.....	337,276
.....	1,275,438

droit de 10 cts
CTION DES
aborder la
es, je cons-
e imputable
\$38,832,525.-
en l'estima-
\$38,750,000,
le de l'exer-
ces qui ac-
uses :
..... \$258,154
..... 20,841
..... 133,756
..... 17,08

Pensions	\$ 5,305
Fonds de retraite	32,393
Police à cheval du Nord-Ouest	239,253
Travaux publics, fonds consolidé	237,594
Chemins de fer et Canaux, fonds consolidé	56,085
Subsides postaux et subventions aux steamers	35,967
Phares et services côtier	28,473
Sauvages	44,520
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	27,151
Douanes	26,074
Accise	3,803
Mesurage du bois scie	2,627
Travaux publics, perception du revenu	8,745
Chemins de fer et Canaux, perception du revenu	323,584
Commerce	2,582

Voici les services dont les dépenses accusent une diminution, relativement à celles de 1896-97 :

Intérêt sur la dette publique	\$ 28,905
Frais d'administration	43,340
Prime, escompte et change	72,086
Gouvernement civil	19,424
Administration de la justice	9,153
Police fédérale	1,688
Législation	404,943
Pénitenciers	23,203
Milice	153,115
Service océanique et fluvial	42,704
Pêcheries	1,862
Explorations géologiques	19,000
Divers	21,006
Poids et mesures et gaz	1,469
Service postal	214,066
Terres fédérales	20,118
Inspection de la lumière électrique	1,993

Voici les services qui accusent les principales augmentations : fonds d'amortissement, la police à cheval, travaux publics (fonds consolidé), et chemins de fer et canaux (perception). L'accroissement accusé par le fonds d'amortissement, cela va sans dire, est purement apparente, puisque l'argent sort d'un service pour rentrer dans l'autre. Relativement à l'immigration, il me suffira de signaler la nécessité d'attirer au pays ceux qui sont capables de tirer profit de nos vastes étendues de terres incultes. L'augmentation accusée par la police à cheval du Nord-Ouest a été créée en raison de l'administration du territoire du Yukon. Mon honorable ami, le ministre des Travaux publics (M. Tarte), a dû aussi maintenir nos divers travaux publics en bon état ; puis, le prolongement du chemin de fer Intercolonial jusqu'à Montréal est ce qui a surtout donné lieu à l'augmentation dans la perception des recettes des chemins de fer et canaux.

La législation, la milice et le service postal sont les services qui accusent les principales diminutions. Vous vous rappelez qu'en 1896-97, il y eut deux sessions du parlement,

et les dépenses occasionnées par cette session extraordinaire figurent aux comptes de 1896-97 ; de là, la réduction constatée à l'article de la législation en comparant les comptes de l'exercice 1897-98 avec ceux de l'exercice précédent. Relativement à la milice, en 1896-97, il nous a fallu faire des dépenses supplémentaires pour les exercices annuels, en raison du fait qu'il n'avait pas été tenu de camps, la dernière année de l'administration des honorables députés de la gauche ; de là la réduction de la dépense en 1897-98, relativement à celle de 1896-97.

La réduction des dépenses du ministère des Postes, en 1897-98, comparativement à 1896-97, résulte de l'habile administration de cette branche du service public par mon honorable ami, le directeur général des Postes (M. Mulock), dont les comptes accusent une augmentation de recettes de \$324,871, et une diminution de dépenses de \$214,066, soit, relativement à ces deux items d'augmentation de recettes et de diminution de dépense du ministère des Postes une amélioration s'élevant à \$538,937.

Ministère des Postes—	
Accroissement de recettes comparativement à l'exercice précédent	\$324,871
Diminution de dépenses comparativement à l'exercice précédent	214,066
Totalité de l'amélioration au ministère des Postes	\$538,937

Cet état de choses encourageant a porté l'honorable ministre (M. Mulock) et le gouvernement à adopter une importante mesure : la réduction du port domestique des lettres à 2 cents, ainsi qu'à étendre les avantages du port des lettres à deux sous à une grande partie de l'Empire.

EXCEDENT DE 1897-98.

J'ai donné jusqu'ici un état général des recettes et des dépenses ; il ne me reste plus qu'à récapituler.

Nos recettes s'élèvent à \$40,555,238, et nos dépenses à \$38,832,525, ce qui nous laisse un excédant de \$1,722,712, comme résultat des opérations de l'année sur les services ordinaires.

Recettes	\$40,555,238
Dépenses	38,832,525
Excédant	\$ 1,722,712

Dans mon exposé financier de l'année dernière j'ai donné à entendre que je visais à obtenir, pour l'exercice 1898-99 un excédant

qui égalerait au moins le déficit de l'exercice précédent, c'est-à-dire \$519,000, et laisserait quelque chose en plus. J'ajoutai toutefois, qu'à certains égards, l'état du commerce donnait tant à espérer à cette époque que je ne serais pas surpris si le résultat obtenu était encore plus favorable. Je suis heureux d'être en mesure d'affirmer que l'état florissant du commerce et de nos recettes a dépassé mes propres espérances, et voilà ce qui nous permet d'encaisser ce joli excédant, qui dépasse de beaucoup l'estimation que j'en avais donnée dans mon exposé à la Chambre, l'année dernière.

DEPENSES IMPUTABLES SUR LE CAPITAL.

Outre les dépenses imputables sur ce qui est ordinairement connu sous le nom de revenu, pour 1897-98, nous avons fait d'autres dépenses imputables sur le capital, dépenses qui s'élèvent à \$4,156,696, que voici :

Chemin de fer Intercolonial et chemin de fer de l'Île du Prince-Édouard.	\$ 270,298 68
Flottes et canaux du Saint-Laurent.	2,535,949 61
Autres canaux.	671,658 68
Travaux publics—	
Édifices fédéraux, Ottawa, amélioration des havres du Saint-Laurent et de Port-Arthur.	376,852 66
Terres fédérales.	127,504 71
Milice.	173,740 32
Cie du ch. de fer Canadien du Pac.	692 17
	<hr/>
	\$4,156,696 83

Il a aussi été payé en subventions aux chemins de fer—Item qui tend à augmenter notre dette, mais qui n'est pas, strictement parlant, imputable sur le capital, bien que cela revienne au même—la somme de \$1,414,034.78, soit, une totalité de dépenses imputables sur le capital et de subventions aux voies ferrées, de \$5,571,631.61 pour l'exercice en question.

Ces dépenses payées ainsi qu'une somme de \$930,482.25, représentent l'escompte et les frais de l'emprunt de 1897, la dette nette pour l'exercice 1897-98 n'accuse qu'une augmentation de \$2,417,802.

Sans doute, la dépense imputable sur le capital en 1897-98 a été considérable et elle est importante pour l'exercice courant; toutefois, en raison de l'achèvement prochain de l'agrandissement des canaux, nous nous proposons de faire une réduction sur ce chapitre, comme l'atteste le budget pour l'exercice 1899-1900, budget qui vient d'être soumis à la Chambre,

ACCROISSEMENT DE LA DETTE.

Voici un état détaillé qui explique l'accroissement de la dette nette :

Dépense imputable sur le capital et subventions aux chemins de fer.	\$5,571,631 61
Escompte et frais de l'emprunt de 1897.	930,482 25
Total.	\$6,502,113 86
A déduire—Montant de l'excédant sur les dépenses imputables sur le fonds consolidé.	1,722,712 33
Fonds d'amortissement.	2,350,968 55
Remboursements imputables sur les travaux publics (capital) et de la rébellion du Nord-ouest.	1,630 53
Totalité.	\$4,684,311 41

Augmentation nette de la dette. 2,417,802 45

J'aborde maintenant l'exercice courant, qui a encore deux mois à courir, et je désire, M. l'Orateur, vous exposer mes prévisions relativement aux recettes et aux dépenses.

Jusqu'au 30 d'avril de cette année, nos recettes se sont élevées à \$37,232,700.46; soit, \$5,077,160.61 de plus que nous n'avons perçu pendant la même période, l'année dernière. Du 30 d'avril au 30 de juin, l'année dernière, nos recettes se sont élevées à \$8,390,698.18, et si à ces deux sommes nous ajoutons l'augmentation probable proportionnelle de \$1,000,000 entre le 30 d'avril et le 30 de juin, nous estimons que les recettes de l'année courante s'élèveront à \$46,632,398.64.

EXCÉDENT DE 1898-99.

D'autre part, jusqu'au 30 d'avril 1899, nous avons dépensé \$27,973,847.04; soit, \$2,493,563.14 de plus que pour la période de temps correspondante à l'année dernière.

Si à ces chiffres l'on ajoute ceux de la dépense effectuée entre le 30 d'avril et le 30 de juin l'année dernière, c'est-à-dire \$13,552,181.80, et que l'on porte à \$700,000 l'accroissement proportionnel probable de cette année sur l'année dernière, entre l'époque actuelle et la fin de l'année, j'estime que notre dépense pour l'exercice finissant le 30 de juin 1899, sera de \$42,026,028.84.

Comme je viens de dire que, d'après mon estimation, les recettes seront de \$46,632,398.64, vous voyez, M. l'Orateur, que pour l'exercice financier courant, je prévois un excédant de recettes sur les dépenses, de \$4,606,000 en chiffres ronds. Quant à cet excédant que je prévois pour 1898-99, je dois, toutefois, ajouter qu'en raison de l'état florissant du commerce et de l'allure rassurante des affaires, il est bien difficile de

DE LA DETTE.

qui explique l'excédent :

Capital et subvention	\$5,571,631 61
sur l'exercice de 1897	930,482 25
Excédent imputable sur	\$6,502,113 86
les opérations courantes	1,722,712 33
sur les travaux de la rébellion	2,359,968 53
Excédent	1,630 53
Total	\$4,084,311 41
Excédent	2,417,802 45

exercice courant, qui est, et je désire, M. l'Orateur, mes prévisions relatives aux dépenses.

Pour l'exercice courant, nos recettes sont de \$7,232,700.46 ; soit, nous n'avons perçu que \$6,300,000.00, l'année dernière, et \$8,399,698.18, l'année dernière, ce qui nous donne un déficit de \$2,099,698.18, et nous ajoutons à ce déficit une somme proportionnelle de \$1,000,000.00, ce qui nous donne un déficit de \$3,099,698.18, et le 30 de juin, les dépenses de l'année ont été de \$3,099,698.18.

1898-99.

Le 30 d'avril 1899, nos recettes ont été de \$7,232,700.46 ; soit, nous n'avons perçu que \$6,300,000.00, l'année dernière,

ce qui nous donne un déficit de \$2,099,698.18, et nous ajoutons à ce déficit une somme proportionnelle de \$1,000,000.00, ce qui nous donne un déficit de \$3,099,698.18, et le 30 de juin, les dépenses de l'année ont été de \$3,099,698.18.

Excédent de \$1,630.53, ce qui nous donne un excédent de \$4,084,311.41, et le 30 de juin, les dépenses de l'année ont été de \$3,099,698.18.

faire une estimation très précise. Certaines données de cette estimation, comme les sommes perçues à titre de droit régulier et autres recettes du Yukon, sont conjecturales et il est impossible de former une estimation exacte. Toutefois, les chiffres que je donne sont basés sur les résultats obtenus jusqu'au 30 d'avril de l'année courante, chiffres auxquels j'ai ajouté ceux de l'année dernière, afin de représenter la dépense effectuée pour la partie non encore écoulée de la présente année, ainsi que l'augmentation estimative proportionnelle des recettes et des dépenses. Il est possible que l'excédent soit plus élevé que l'estimation que j'en ai faite ; toutefois, afin de me tenir dans les bornes, et pour éviter de paraître trop confiant, je porte cet excédent à \$4,000,000.

Relativement à la dépense imputable sur le capital et à l'effet de la dette nette sur les opérations de l'exercice courant, je constate, M. l'Orateur, que jusqu'au 30 d'avril 1899, nos dépenses imputables sur le compte du capital et les subventions aux chemins de fer ont atteint la somme de \$7,162,795.18. Pour compléter le service de l'année, il est estimé qu'il faudra \$1,500,000 de plus, ce qui portera la totalité de la dépense à \$8,662,795.18. Si l'on déduit de ce montant la totalité de l'excédent porté à \$4,000,000, et la dépense effectuée au fonds d'amortissement estimée à \$2,355,000, l'on constatera que je prévois une augmentation de \$1,700,000 pour la dette nette, au 30 de juin prochain.

Quelques VOIX : Ecoutez ! écoutez !

Quelques VOIX : Oh ! oh !

Le MINISTRE DES FINANCES : La modération de mes prévisions, je le vois, fait sourire mes honorables amis de la gauche ; ils doutent que le gouvernement puisse exécuter les vastes travaux qu'il a entrepris, tout en n'ayant augmenté la dette, l'année dernière, que de \$2,500,000 ou moins, et en ne portant l'accroissement de cette dette pour l'exercice courant qu'à \$1,700,000, relativement à la moyenne de \$6,000,000 d'augmentation annuelle, sous l'administration des honorables députés de la gauche.

Toutefois, bien que je ne porte qu'à \$1,700,000 l'augmentation de la dette, je tiens à ajouter un mot d'explication dans le sens de ce que j'ai dit en estimant l'excédent de l'exercice courant, car le chiffre de l'excé-

dant influe sur celui de la dette nette. Je ne serais pas surpris, si à la clôture de l'exercice, il était constaté qu'en raison de l'augmentation des recettes du Yukon, qu'il nous est impossible de prévoir en ce moment, l'augmentation de la dette n'était pas aussi considérable que je l'ai prévue. Je dois ajouter que l'estimation de la dépense imputable sur le capital et celle relative aux subventions aux chemins de fer pour les deux prochains mois est fort libérale. Si l'on tient compte de ces deux circonstances, le chiffre estimatif de \$1,700,000 auquel j'ai porté l'augmentation de la dette nette ne sera pas dépassé. J'ai tenu à vous donner, M. l'Orateur, une estimation modérée, sûre et exacte de mes prévisions sur les résultats de l'année, et j'ai essayé de me renfermer dans de justes bornes.

VALEUR DE LA DETTE PUBLIQUE CANADIENNE.

Puisqu'il s'agit de notre dette, il serait peut-être à propos de faire connaître à la Chambre la valeur de nos principaux effets publics sur le marché de Londres, d'après les cotes de la Bourse.

À dater de 1894 jusqu'à la fin de 1897, le taux d'intérêt, à la banque d'Angleterre, était excessivement bas, n'étant, la plupart du temps, que de 2 pour 100, et pendant cette période de stagnation, les capitalistes firent preuve d'une réserve très prononcée, dédaignant toute autre valeur que les plus haut cotées. En conséquence de ce taux peu élevé de l'intérêt, en raison de la rareté des placements de première classe, et aussi de cette réserve de la part des capitalistes, tous les effets les plus recherchés s'élevèrent en 1896 et en 1897 à des valeurs, qu'un journal financier autorisé qualifia d'anormales. Le prix courant du 3 pour 100 canadien s'éleva avec les autres effets jusqu'à 108.

Avec la reprise des affaires, la hausse du taux d'intérêt dans les banques, et la meilleure perspective pour la sécurité des placements, les valeurs anormales de 1896 et 1897 fléchirent. Cette chute affecta non seulement les effets publics au Canada mais même les valeurs plus haut cotées, même les consolidés. Ces dernières valeurs tombèrent de 2 à 2½ points au-dessous des prix cotés à la fin de décembre 1897 et de décembre 1898. Le trois pour cent des Indes subit une baisse de trois points. Dans la caté-

gorie d'obligations connues sous le nom de corporations anglaises, qui figurent absolument au rang des effets publics coloniaux, il se produisit un mouvement de recul tout spécial et fort remarquable, de trois à sept points, dans les prix de décembre 1897 et dans ceux de décembre 1898. Dans toute la série des valeurs coloniales, il se produisit une baisse de trois à quatre points, bien que, quelquefois, cette baisse ait même atteint sept points. Bien que les valeurs canadiennes soient dans une certaine mesure dépréciées, comme les autres effets publics, toutefois, cette dépréciation n'a été ni aussi sérieuse ni aussi persistante que celle éprouvée par les autres effets de même nature. Si je tiens compte des deux valeurs qui n'arriveront à échéance que dans quelque temps, et abstraction faite des autres valeurs qui arrivent graduellement au pair en raison de leur prochaine échéance, je constate que le 3 pour 100 est coté à 102.4, et le 2 1/2 pour 100 à 91.2.

EFFETS DE FIDÉICOMMISSAIRES BRITANNIQUES.

Il est une autre question qu'il serait intéressant d'aborder à cet égard ; je veux parler des efforts tentés dans le but d'obtenir une législation impériale, autorisant l'inscription des effets publics du Canada, à la liste des obligations où il serait permis aux fidéicommissaires de faire des placements. Sans vouloir faire l'histoire de la question, je dirai que le 23 février dernier, il a été adopté un arrêté ministériel qui a été transmis au gouvernement impérial, arrêté contenant un exposé aussi fort que possible de notre situation et priant le gouvernement de Sa Majesté de prendre l'initiative voulue afin de faire inscrire les effets publics du Canada à la liste des obligations où il est permis de faire des placements de fidéicommiss. Le Haut commissaire, lord Strathcona, a habilement secondé nos efforts. Nos obligations y gagneraient notablement, et j'estime que s'il était possible de les inscrire à la liste de placement des fidéicommiss, le relèvement qu'elles subiraient serait d'environ deux ou trois points. Il a été tout récemment démontré que par suite de la législation accordant aux colonies non autonomes une situation plus favorable relativement à leurs emprunts, le prix courant a avancé de façon à mettre cette catégorie de valeurs

sur un pied d'égalité avec la liste des fidéicommiss. Quelques-unes de ces valeurs ont avancé de trois à six points.

Je ferai remarquer que récemment, un emprunt de £1,000,000 à 2 1/2 pour 100 a été lancé par la corporation de Liverpool. Cette valeur figure dans la catégorie des placements de fidéicommiss, et elle a réalisé 93,10s. 5d. par £100. Je n'exagère donc point en disant qu'à mon avis, l'inscription de nos effets publics à cette liste relèverait leur valeur d'environ deux ou trois points. Si l'on tient compte du fort montant de notre dette qui arrive bientôt à échéance, le Canada bénéficierait grandement du privilège en question.

Il est également fort probable qu'à une date peu éloignée, en raison de la grande quantité de consolidés absorbés par le gouvernement impérial pour les placements de banques d'épargne, celui-ci sera forcé d'étendre le champ des obligations sur lesquelles il est permis de faire des placements. Espérons-le, le relèvement de nos effets publics recevra une nouvelle impulsion. En raison du fait qu'une forte partie de notre dette doit venir à échéance à une époque relativement peu éloignée, la Chambre comprend, sans peine, toute l'importance qui s'attache aux efforts que nous faisons pour engager le gouvernement impérial à placer nos effets publics sur la liste des fidéicommiss ; car cela nous permettrait de faire de fortes économies dans le taux de l'intérêt.

EXERCICE 1899-1900.

Relativement à l'année 1899-1900, il me sera impossible, j'appréhende, d'aborder l'estimation des résultats avec le moindre degré de certitude. La situation des affaires, cette année, a été si exceptionnelle, et les probabilités de stabilité de cette situation sont telles que je ne saurais exposer de d'une façon fort vague les opérations de l'année. Le budget de 1899-1900 vous a été soumis, et je ne prévois point que les résultats de cet exercice soient moins favorables que ceux de l'exercice en cours. Le budget de 1899-1900, accuse une augmentation nette de \$523,484.00, sur celui de 1898-99. Les principaux items accusant une augmentation sont ces services-ci : l'intérêt de la dette publique, l'immigration, les chemins de fer (revenu et perception), et le gouvernement du district provisoire du Yukon.

avec la liste des fidé-
joints de ces valeurs ont
points.

que récemment, un em-
24 pour 100 a été lancé
Liverpool. Cette va-
tégorie des placements
e a réalisé 33,10s. 5d.
e donc point en disant
tion de nos effets pu-
reraient leur valeur d'en-
points. Si l'on tient
nt de notre dette qui
nce, le Canada bénéficie
privé en question,
et probable qu'à un
raison de la grande
absorbés par le gou-
pour les placements de
lul-ci sera forcé d'é-
obligations sur les
faire des placements.
ent de nos effets pu-
nelle impulsion. Éa
forte partie de notre
ance à une époque re-
e, la Chambre com-
l'importance qui
ne nous faisons pour
nt impérial à placer
a liste des fidéicom-
mettrait de faire de
e taux de l'intérêt.

1899-1900.

de 1899-1900, il me
ende, d'aborder l'es-
rec le moindre degré
on des affaires, cette
nnelle, et les proba-
ette situation sont
exposer que d'une
érations de l'année.
vous a été soumis,
que les résultats de
s favorables que
urs. Le budget de
mentation nette de
1898-99. Les prin-
augmentation sont
de la dette publi-
chemins de fer (re-
gouvernement du
non.

L'augmentation constatée dans le service
de l'intérêt de la dette publique tient au
maintien du taux d'intérêt à 3 pour 100 sur
les dépôts des banques d'épargne, et à la
somme probablement nécessaire à répondre
à la nouvelle dette.

L'augmentation de \$100,000 au chapitre de
l'immigration, se passe de commentaires.
L'augmentation de la dépense effectuée pour
les chemins de fer et canaux tient surtout
aux réparations subies par différents canaux.
Le crédit considérable affecté au district pro-
visoire du Yukon parle de soi-même. Nous
demandons également un plus fort crédit
pour la milice, afin de placer nos forces mili-
taires sur un meilleur pied.

CAISSES D'ÉPARGNES—INTERET.

Je viens de dire, M. l'Orateur, que nous
inscrivons au budget de l'exercice en cours
le taux de trois pour cent sur les dépôts des
banques d'épargne. Je rappellerai à la
Chambre, à ce sujet, que l'année dernière
j'avais donné à entendre que nous pourrions
peut-être abaisser le taux d'intérêt sur ces
dépôts, de 3 à 2½ pour 100, sauf lorsqu'il s'agit
de minimes déposants, en faveur desquels
il a été compris que nous devions stipuler
une exception. J'ai alors fait observer que
le gouvernement canadien ne devait pas en-
treprendre de relever artificiellement la
valeur de l'argent en payant un taux d'inté-
rêt plus élevé que celui obtenu sur le marché
libre. A cette époque, la tendance de l'ar-
gent était évidemment vers le bon marché, et
j'ai estimé que nous pourrions, en toute pro-
babilité, abaisser le taux de l'intérêt en par-
fuite sécurité. Comme nous venions de pla-
cer notre nouvelle émission d'obligations à
un taux d'intérêt de 2½ pour 100, il nous a
paru assez raisonnable d'adopter le même
taux pour les comptes des banques d'épargne.
Or, la tendance vers le bon marché de l'ar-
gent, tendance qui semblait exister à cette
époque, ne s'est pas maintenue; la demande
de capitaux dans le monde entier s'est ac-
centuée, et nous avons estimé que le moment
favorable n'était pas venu d'abaisser le
taux de l'intérêt au-dessous de trois pour
cent. Par conséquent, nous avons inscrit à
notre budget actuel le taux de 3 pour 100, ce
qui ajoute \$237,500 au compte de l'intérêt,
comparativement au budget du dernier exer-
cice, bien que cela ne représente pas une
augmentation réelle de dette. Pour le mo-
ment, j'ai donc ajourné ce projet d'abaisse-

ment de l'intérêt, bien que je me réserve le
droit de mettre à exécution ce projet, si le
marché vient jamais à le permettre. Il n'est
pas probable que cela arrive pour le mo-
ment; toutefois, si jamais la chose devient
praticable, nous pourrions stipuler la réduc-
tion du taux de l'intérêt, tout en permettant
aux petits déposants de jouir du taux ac-
tuel.

EMPRUNT TEMPORAIRE.

Il est un fait sur lequel je désire appeler
l'attention de la Chambre: en janvier der-
nier, nous avons contracté un emprunt tem-
poraire de £500,000 sterlings, en escomptant
des billets fédéraux, et nous prévoyons que
le 1er juillet il nous faudra escompter une
nouvelle somme de £500,000 sterlings, ce qui
portera notre dette flottante à cette date à
une totalité de £1,000,000 sterlings.

Je dois rappeler à la Chambre qu'à la ses-
sion de 1897 nous avons adopté une loi nous
autorisant à emprunter \$15,000,000. A cette
époque, il y avait encore à notre disposition
des pouvoirs d'emprunt, jusqu'à concurrence
de \$8,000,000, de sorte qu'à la date de l'adop-
tion de la loi en question, le gouvernement
avait des pouvoirs d'emprunt jusqu'à con-
currence de \$23,000,000.

C'était l'impression dominante parmi les
députés de la gauche qu'en raison des im-
portantes obligations qui surgissaient, nous
aurions bientôt besoin de pouvoirs d'em-
prunt plus étendus; toutefois, il me fait
plaisir de déclarer que, grâce à l'état floris-
sant de nos revenus, nous avons été en lieu
d'administrer les affaires publiques, tout en
n'ayant qu'en partie recours à l'exercice des
pouvoirs d'emprunt en question. La Cham-
bre se rappelle que l'emprunt que nous avons
lancé sur le marché à l'automne de 1897, se
bornait à la somme de £2,000,000 sterlings,
soit un peu moins que \$10,000,000. En raison
de la modération dont nous avons fait preuve
dans nos emprunts à l'époque en question,
il n'y aurait pas eu lieu de s'étonner que
nous eussions été obligés depuis cette époque
de contracter des emprunts temporaires;
mais, grâce à l'amélioration constante de nos
revenus, ce n'est qu'en janvier 1899 que nous
avons dû recourir à un emprunt temporaire.

A l'égard de cet emprunt temporaire, j'ai
noté une objection formulée par nos adver-
saires politiques, objection à laquelle je dési-
re apporter un mot de réponse. On pré-
tend que l'emprunt de ces £500,000 au mois

de janvier est une preuve évidente que les finances fédérales ne sont pas dans un état aussi florissant qu'on l'a dit. "Le gouvernement," disent ces critiques, "prétend qu'il y a un excédant; or, comment cela est-il possible, puisqu'il est obligé d'aller s'adresser aux marchés monétaires pour emprunter environ deux millions et demi."

Pour ceux qui sont au fait de nos affaires publiques, toute réponse à cette critique serait superflue. Toutefois, l'on conviendra, je l'espère, que c'est notre devoir d'apporter à l'étude de ces questions des éclaircissements de nature à donner satisfaction non seulement aux financiers, mais encore au gros du public. Quelques personnes, sans doute, ont dû s'imaginer que, puisque nous étions forcés d'emprunter, l'excédant que nous annonçons ne pouvait exister. Je ferai observer qu'il n'y a aucune connexité entre une question d'excédant et celle d'un emprunt temporaire. Il peut se faire qu'il faille contracter des emprunts temporaires, même dans les temps les plus prospères, et il suffit de se reporter aux comptes publics pour constater que, sous l'administration de nos prédécesseurs, il a fallu quelquefois contracter de semblables emprunts, même aux époques où il y avait de beaux excédants.

Il arrive quelquefois que le revenu coule rapidement dans le trésor et où les balances de nos banques atteignent des chiffres magnifiques. Mais il arrive aussi que non seulement nos dépenses et notre revenu s'équilibrent, mais où les premières sont plus considérables que le dernier. Alors il devient peut-être nécessaire de faire des emprunts temporaires pour répondre aux exigences. Une condition de cette nature serait possible sans la dépense d'un seul dollar sur le compte du capital. S'il fallait que le ministre des Finances commençât l'année sans autres obligations que les services ordinaires de l'exercice, son premier devoir serait d'aller sur les marchés monétaires et de négocier un emprunt. Au commencement même de l'exercice—avant de recevoir un seul sou de revenu—il se trouverait dans l'obligation de prélever plus de \$2,000,000 pour payer des subsides aux gouvernements des provinces, lesquels, en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord, sont payés d'avance. Puis, il lui faudrait une somme considérable pour répondre aux autres exigences à mesure qu'elles se présenteraient. Il ne pour-

rait pas se reposer entièrement sur les recettes de chaque jour pour répondre aux besoins quotidiens. Il est de tradition au ministère des Finances qu'il faut environ un million et demi de dollars—c'est à peu près la plus faible somme qui doit être disponible pour répondre aux demandes qui se présentent de temps à autre, et pas un ministre des Finances n'est satisfait lorsqu'il voit cette somme réduite au-dessous de ce chiffre, comme la chose arrive parfois.

On verra donc que même dans les années prospères la question d'un emprunt temporaire n'a aucun rapport quelconque avec la question de notre excédant, et il est parfaitement possible même dans les années les plus prospères—les années d'excédants—qu'il soit nécessaire de faire des emprunts temporaires pour répondre à des besoins temporaires.

M. FOSTER: Mon honorable ami abandonne-t-il cette question de l'emprunt? Il pourrait nous donner une idée des conditions, de l'intérêt, etc.

Le MINISTRE DES FINANCES (M. Fielding): L'emprunt a été effectué par l'escompte de bons du trésor, avec la banque de Montréal à 3½ pour 100 par année.

M. FOSTER: Quel était le chiffre de la balance à la banque le 1er janvier?

Le MINISTRE DES FINANCES: Je serai heureux de le dire plus tard à mon honorable ami, mais je n'ai pas ici les chiffres. En tout cas, l'emprunt était réellement nécessaire pour maintenir notre balance au chiffre fixé par les traditions du ministère des Finances.

COMPARAISON DES AUGMENTATIONS DE LA DETTE.

Relativement à l'augmentation de la dette publique, elle a été très modérée sous l'administration actuelle, comme on le verra par une comparaison avec les chiffres des administrations précédentes.

En 1894 l'augmentation a été de	\$4,501,989 87
1895 "	6,891,897 61
1896 "	5,422,505 68
1897 "	3,041,163 69
1898 "	2,417,802 45

Ce qui démontre que l'augmentation de la dette publique durant les deux années de l'administration actuelle a été exceptionnellement peu importante comparativement à

entièrement sur les re-
jour pour répondre aux

Il est de tradition au-
ces qu'il faut environ un
dollars—c'est à peu près
e qui doit être disponible
demandes qui se pré-
autre, et pas un ministre
satisfait lorsqu'il voit
au-dessous de ce chiffre,
ive parfois.

e même dans les années
on d'un emprunt tempo-
port quelconque avec la
excédant, et il est parfaite-

ans les années les plus
d'excédants—qu'il soit
des emprunts tempo-
e à des besoins tempo-

on honorable ami aban-
on de l'emprunt? Il
er une idée des condi-
e.

ES FINANCES (M. Fiel-
a été effectué par l'es-
trésor, avec la banque
ur 100 par année.

el était le chiffre de la
le 1er janvier?

ES FINANCES: Je se-
rès plus tard à mon ho-
n'al pas les chiffres.
nt était réellement né-
euir notre balance au
traditions du ministère

AUGMENTATIONS DE DETTE.

augmentation de la dette
très modérée sous l'ad-
e, comme on le verra
avec les chiffres des
cédentes.

de \$1,501,989 87
..... 6,891,897 61
..... 5,422,505 68
..... 3,041,161 69
..... 2,317,802 45

e l'augmentation de la
t les deux années de
lle a été exceptionnel-
te comparativement à

l'augmentation constatée sous le régime de
nos prédécesseurs.

M. FOSTER: J'aime à croire que mon
honorable ami n'oubliera pas de mentionner
l'augmentation anormale qui a eu lieu en
1896.

Le MINISTRE DES FINANCES: Mon
honorable ami a parfaitement raison. Il y
eu une somme de plus de \$2,000,000, environ
\$2,400,000, si ma mémoire ne me fait pas
défaut, pour la province de Québec, somme
primitivement accordée, comme subvention
à un chemin de fer et mise au crédit de
cette province, et qu'elle n'était pas libre
de retirer; mais en vertu d'un acte subsé-
quent du parlement, cette province a été
autorisée à la retirer, et, en conséquence, la
dette a été augmentée d'autant. En arrivant
au ministère, j'ai cru que cette somme de-
vait être ajoutée à la dette de l'État. Par-
tant, elle a figuré dans le montant de l'an-
née 1896, et a contribué à augmenter d'une
manière anormale la dette pour cette année-
là. Mais en comparant avec la nôtre toute
la période de l'administration conservatrice,
vous verrez que durant leurs dix-huit an-
nées de pouvoir les conservateurs ont aug-
menté annuellement la dette dans la propor-
tion de plus de \$6,000,000 par année, contre
notre augmentation annuelle d'environ deux
millions et demi de dollars.

DETTE ET EXCÉDENT.

Qu'il y ait une augmentation de la dette
lorsque les comptes accusent un excédant,
c'est une chose que quelques-uns de nos ad-
versaires prétendent être incapables de com-
prendre. Le fait qu'à la fin du dernier ex-
ercice, il y a eu un excédant de \$1,722,712,
semble avoir été beaucoup plus satisfaisant
pour le public en général que pour quelques-
uns des critiques du gouvernement.

On a dit souvent qu'il n'y avait pas d'ex-
cédant, en tant qu'il y avait une dépense
considérable faite sur le compte du capital
pour les subventions aux chemins de fer, les-
quelles dépenses, si on les ajoutait aux dé-
penses ordinaires, auraient l'effet de faire
disparaître plus que l'excédant. C'est un
thème favori sur lequel brodent les journaux
de l'opposition. Ce serait une critique juste,
si, dans le passé, la coutume du gouverne-
ment avait été d'ajouter ces dépenses faites
pour les chemins aux dépenses ordinaires
avant d'annoncer qu'il y avait un excédant.

Mais tous ceux qui connaissent quelque
chose de la question n'ignorent pas que ce
n'est pas le mode que l'on a suivi dans le
passé. Nous faisons précisément ce que nos
prédécesseurs ont fait au sujet de ces dé-
penses. Les dépenses faites pour la construc-
tion de chemins de fer ou pour leur ac-
corder des subventions, ou pour les travaux
les plus importants, tels que les canaux,
sont toujours portées au compte du capital.
Ces dépenses sont considérées comme légit-
times. Si la thèse aujourd'hui soutenue par
les journaux conservateurs est juste, alors,
les excédants ont été très rares au Canada.
Les comptes publics des deux périodes d'ad-
ministration conservatrice tendent à mon-
trer seize excédants. S'il nous fallait ad-
mettre que les conservateurs ont maintenu
raison de prétendre qu'un excédant n'existe
pas à moins que le revenu ne dépasse la dé-
pense tant sur le compte ordinaire que sur
le compte du capital, nous serions obligés de
faire disparaître quatorze de ces excédants
et d'accuser les honorables membres de la
gauche d'avoir falsifié leurs comptes pen-
dant toutes ces années. Depuis l'établisse-
ment de la confédération, il n'y a eu que
deux années pendant lesquelles les recettes
ont excédé les dépenses totales imputables
tant sur le compte du revenu que sur celui
du capital. Mais je n'ai pas l'intention de
porter une accusation de cette nature, contre
les honorables membres de la gauche. Il y a
eu un grand nombre d'excédants dans le
passé, et le plus satisfaisant de tous a peut-
être été celui de \$1,720,000, l'année dernière,
lequel a été produit par un système qui, en
même temps, a réduit les taxes imposées
par le tarif douanier.

J'ai tel un état des recettes et des dépen-
ses pour ce qui a trait au territoire du Yu-
kon:

TERRITOIRE DU YUKON.		
	Dépenses.	Revenu.
1897-98—		
Intérieur.....	\$ 81,670 17	\$ 735,485 09
Données.....	6,608 81	319,065 01
Police à cheval.....	495,777 08
Milice.....	99,375 00
Travaux publics.....	11,000 00
	<u>\$ 668,032 06</u>	<u>\$1,054,550 13</u>
1898-99—		
Intérieur.....	\$ 218,112 20	\$ 472,872 40
Données.....	19,559 02	322,881 67
Police à cheval.....	760,000 00
Milice.....	117,900 00
Travaux publics.....	31,000 00
	<u>\$1,146,581 22</u>	<u>\$ 795,757 07</u>

Cet état indique que, pour l'exercice actuel, le gouvernement a dépensé plus pour le Yukon qu'il n'en a retiré, mais probablement avant le 1er juillet on constatera que les recettes du Yukon font plus que combler le déficit, car c'est à la fin de l'exercice que nous percevons pour un montant considérable de droits régaliens.

TABAC.

On se rappellera que lorsque l'on a augmenté les droits sur le tabac, certains députés ont exprimé l'opinion—et non sans raison—que le tabac avait peut-être atteint un point où toute augmentation de l'impôt ne contribuerait pas à grossir le revenu. Il est toujours possible, surtout lorsqu'il s'agit d'un article de cette nature, de porter votre droit à un chiffre tel, que vous encouragez la contrebande dans une mesure énorme, de sorte que vous n'avez aucune augmentation de revenu.

Vu la divergence d'opinion—une divergence d'opinion très légitime—j'ai fait préparer un état indiquant le revenu perçu sur les tabacs de toute sorte pendant quelques exercices :

Année.	Par le	Par les	Total.
	revenu de l'intérieur.	donanes.	
	§ c.	§ c.	§ c.
1893-94	3,136,053 51	287,703 95	3,423,757 46
1894-95	3,092,709 69	263,392 26	3,296,101 95
1895-96	2,937,852 95	267,245 59	3,205,098 54
1896-97	3,232,731 02	301,001 45	3,533,732 47
1897-98	3,568,554 75	481,048 32	4,049,603 07

On verra donc, M. l'Orateur, que, dans une large mesure, nos revenus ont profité de l'augmentation faite aux taxes imposées sur le tabac. Toutefois, je ne doute pas que la contrebande n'ait augmenté jusqu'à un certain point; mais, grâce à la vigilance de mes honorables amis, le ministre des Douanes (M. Paterson) et le ministre du Revenu de l'intérieur (sir Henri Joly de Lotbinière), je crois que nous pouvons espérer que la chose ne continuera pas dans une bien grande mesure.

M. FOSTER : Si je ne me trompe, lorsque l'honorable ministre (M. Fielding) a proposé que le droit fût augmenté, il a estimé l'augmentation à près d'un million de dollars pour le tabac.

Le MINISTRE DES FINANCES : Oui.

Pendant l'exercice 1897-98, le revenu a excédé la moyenne des quatre années précédentes de \$677,430.47. Bien que nous n'ayons pas tout le million, nous avons retiré un montant très élevé; et, à mon avis, l'on pourrait expliquer en partie la différence par le fait que l'on a éloigné une quantité considérable de tabac étranger par la culture du tabac canadien, culture à laquelle on s'est livré sur une très grande échelle.

J'intéresserais peut-être la Chambre en donnant des chiffres sur cette matière. J'ai fait un état de la production et de la consommation du tabac, du tabac canadien tel que produit :

Année.	Nombre de fabriques.	Production.	Entrée pour Consommation.	Droit.
		Liv.	Liv.	
		§ c.	§ c.	§ c.
1893-94	10	32,581	362,836	15,141 82
1894-95	11	523,347	472,643	23,632 20
1895-96	11	474,205	463,654	23,182 63
1896-97	12	600,141	726,081	36,304 25
1897-98	14	1,949,429	1,887,959	94,298 03
9 premiers mois 1898-99	11	1,502,153	1,497,498	
+ 1/4 pour le reste de l'année		500,718	492,439	
Production probable, 1898-99		2,002,863	1,989,937	

M. FOSTER : Mon honorable aul aurait-il l'obligeance de me dire quels sont les droits sur le tabac étranger ?

Le MINISTRE DES FINANCES : 25 cents sur le tabac préparé, plus 10 cents sur le tabac à l'état brut, 35 cents. L'année dernière, 11 fabriques de tabac employant du tabac canadien ont obtenu des permis, et 3 fabriques employant du tabac canadien et du tabac étranger; 6 fabriques de cigares employant du tabac canadien, et 2 employant du tabac canadien et du tabac étranger. En 1897, 2 fabriques de cigares et en 1898, 3 fabriques de cigares ont obtenu des permis pour employer du tabac canadien.

L'industrie du tabac canadien a fait des progrès considérables, et un grand nombre de personnes qui, durant les enquêtes que nous avons faites sur la question du tarif, ont déclaré qu'il n'était pas probable que le tabac canadien deviendrait un article de

DES FINANCES : Oul.
 1897-98, le revenu a
 des quatre années pré-
 430.47. Bien que nous
 le million, nous avons re-
 ès élevé; et, à mon avis,
 liquer en partie la diffé-
 le l'on a éloigné une quan-
 de tabac étranger par la
 adien, culture à laquelle
 une très grande échelle.
 ont-être la Chambre en
 es sur cette matière. J'ai
 production et de la consom-
 du tabac canadien tel que

Production.	Entrée pour Consommation.	Droit.
Liv.	Liv.	§ c.
32,581	302,836	15,141 82
523,347 1/2	472,643	23,632 26
474,205	463,654	23,182 63
690,141 1/2	726,081	36,304 25
1,049,429	1,887,959	94,298 03
562,153	1,497,498	
500,718	492,499	
2,002,868 1/2	1,969,997	

Mon honorable ami aurait-
 il dire quels sont les
 et étranger ?

DES FINANCES : 25 cents
 aré, plus 10 cents sur le ta-
 cents. L'année dernière,
 tabac employant du tabac
 un des permis, et 3 fabri-
 tabac canadien et du ta-
 briques de cigares employ-
 len, et 2 employant du ta-
 bac étranger. En 1897, 2
 es et en 1898, 3 fabri-
 enu des permis pour em-
 adien.

tabac canadien a fait des
 es, et un grand nombre
 durant les enquêtes que
 sur la question du tarif,
 était pas probable que le
 eviendrait un article de

consommation générale, doivent être très
 surprises, j'en suis certain, de voir combien
 elles se sont trompées. Le tabac canadien
 a été amélioré tant sous le rapport de la
 culture que sous le rapport de sa prépara-
 tion, et, aujourd'hui, l'on en fait une grande
 consommation au Canada.

Il y a un aspect de cette question qu'un
 ministre des Finances doit traiter un peu
 sérieusement, car chaque livre de tabac ca-
 nadien consommée éloigne le tabac étran-
 ger, qui serait une plus grande source de
 revenu. Mais il y a, je suppose, un grand
 nombre de membres de la Chambre qui n'at-
 tachent pas autant d'importance au revenu
 qu'un ministre des Finances est obligé d'en
 attacher, et qui se réjouissent de ce que la
 culture, la production et la consommation
 du tabac canadien ont fait de grands pro-
 grès.

COMPARAISON DES DEPENSES.

Vu le changement d'administration qu'il y
 a eu il y a deux ou trois ans, il n'est que
 naturel que l'on établisse des comparaisons
 entre les dépenses de l'ancien gouvernement
 et celles du gouvernement actuel. Des com-
 paraisons de cette nature sont très raison-
 nables, pourvu qu'elles soient appuyées sur
 un principe sain et en tenant compte des
 nouvelles conditions. Les dépenses portées
 au fonds consolidé pour l'exercice 1893,
 c'est-à-dire le dernier exercice de l'ex-gouver-
 nement, ont été de \$36,949,142.03. Les hono-
 rables membres de la gauche ont été portés
 à considérer les dépenses de cette année-là
 comme indiquant exactement les besoins du
 pays, comme indiquant exactement le
 chiffre de nos dépenses, comme indiquant la
 somme qui aurait été nécessaire pour admi-
 nistrer les affaires publiques du pays s'ils
 étaient restés au pouvoir. J'ai dû com-
 battre cette idée dans le passé, et je suis
 obligé de la combattre ici. D'après les dis-
 cussions que nous avons eues dans le passé,
 il doit être très évident que les dépenses de
 1896 ne sont pas une base juste, et si nous
 voulions tirer une conclusion juste en pre-
 nant les chiffres du gouvernement, nous ver-
 rions exactement quelles ont été les dé-
 penses chaque année. J'ai ici un état indi-
 quant l'augmentation pendant six ans, en
 commençant à 1890 :

Année.	Dépenses.	Augmentation.
1890-90	\$35,994,031 17	
1890-91	36,313,567 96	319,536 49
1891-92	36,765,894 18	422,326 22
1892-93	36,814,052 90	48,158 72
1893-94	37,585,025 52	770,972 62
1894-95	38,132,005 05	546,979 53

La moyenne de l'augmentation pendant
 les six ans est de \$427,594.70 par année. On
 remarquera que, chaque année, il y a eu une
 augmentation. Une année, l'augmentation a
 été légère, mais pendant toutes les autres,
 elle a été considérable. Est-il un homme
 qui, ayant ces chiffres sous les yeux, puisse
 croire raisonnablement que les dépenses,
 augmentant chaque année dans la propor-
 tion que j'ai indiquée, allaient cesser tout à
 coup en 1896 ? N'est-il pas raisonnable de
 supposer, et tous ceux qui ont examiné ces
 chiffres n'arriveront-ils pas à la conclusion
 que la réduction apparente qui a eu lieu en
 1896 n'était que temporaire, et qu'elle a été
 produite dans des conditions nécessitant un
 augmentation des dépenses l'année sui-
 vante? Les chiffres que j'ai cités contribuent
 dans une large mesure à appuyer cette opi-
 nion.

Mais il existe une autre preuve d'un caractè-
 re plus concluant dans le même ordre
 d'idées. Il est bon de se rappeler que le
 parlement présente ses estimations budgé-
 taires dans au moins trois phases. D'abord,
 nous avons le budget principal, ordinaire-
 ment soumis au commencement de la ses-
 sion; puis, plus tard, nous avons le budget
 supplémentaire. Ce dernier contient très
 souvent des sommes considérables. Ces es-
 timations sont ordinairement soumises avant
 l'exercice qui va suivre. Puis, à la session
 suivante, lorsque l'exercice est sur le point
 de finir, l'on découvre ordinairement que
 l'on n'a pas fait d'estimations pour certains
 services, et un autre budget supplémentaire
 doit être présenté. Ainsi, nous avons trois
 budgets sur lesquels sont basés des bills de
 crédits.

Le budget de 1897 a été préparé pendant
 la session de 1896 et soumis au parlement
 par mon honorable ami, le député d'York
 (M. Foster). Des circonstances, qu'il n'est
 pas nécessaire de mentionner, ont empêché
 les honorables membres de la gauche de
 faire adopter leurs bills des subsides; mais
 les estimations qu'ils avaient soumises sont
 restées dans les archives; elles s'élevaient à

\$38,308,541.13. En déduisant les sommes qui auraient été périmées, nous constaterons que d'après le budget principal de 1897, tel que préparé et soumis à la Chambre par mon honorable ami, il devait y avoir des dépenses dépassant de beaucoup les dépenses totales de 1896. Et tout le budget supplémentaire était encore à venir. Ces faits, j'en suis sûr, démontreront clairement à la Chambre que l'on ne saurait accepter les dépenses de 1896 comme terme juste de comparaison.

Mais nous avons d'autres renseignements concernant les dépenses probables de 1897. J'ai prouvé que le budget principal que l'on avait soumis était de \$38,308,548.13. La question de savoir quel aurait été le chiffre du budget supplémentaire cette année-là si l'ex-gouvernement était resté au pouvoir, est une des questions au sujet desquelles mes honorables amis de la gauche et moi avons eu parfois des discussions. L'ex-ministre des Finances a dit que l'on ne devait pas tenir compte de ce prétendu budget, parce que, déclare-t-il, aucun budget quelconque n'a été arrêté par le gouvernement. Or, dans des circonstances ordinaires, il nous faut accepter une déclaration comme celle-là venant de l'honorable député qui avait été ministre des Finances. Mais la difficulté est que nous ne saurions admettre cet énoncé de mon honorable ami sans discuter quelques-uns de ses collègues et de ses partisans en cette Chambre. Il est notoire que les candidats du gouvernement, durant les élections de 1896, ont constamment fait allusion au budget qui avait été préparé et aux sommes qui avaient été inscrites dans ce budget. Nous en avons eu la preuve en cette Chambre depuis l'ouverture de la session; nous avons vu des députés expliquer, parfois involontairement, à la Chambre que certaines choses faites par le cabinet actuel avaient été prévues dans le budget de leurs prédécesseurs. Or, si c'était un fait, comment pouvons-nous accepter l'énoncé de mon honorable ami, portant qu'aucun budget n'a été adopté? Si j'accepte cet énoncé, alors, je suis obligé de conclure que quelqu'un a cherché à tromper les électeurs du pays, et l'affaire peut être même pire que cela, car l'on dirait que les honorables messieurs voulaient ainsi tromper les députés qui les appuyaient et qui, sans aucun doute, ont accepté de bonne

foi les promesses faites. Si nous devons considérer comme véritable ce budget supplémentaire qui a été soumis et discuté en cette Chambre, et dont les détails ont été donnés à la Chambre, et si nous devons tenir compte d'un autre budget supplémentaire raisonnable, qu'il aurait fallu soumettre quelques mois plus tard, il nous faudrait forcément arriver à la conclusion que les honorables membres de la gauche prévoyaient, pour l'exercice 1896-97, une dépense d'environ \$42,000,000, en tout cas, d'après estimation.

Et, naturellement, n'oublions pas que nous ne dépensons pas chaque crédit qui est estimé. Pour une raison ou pour une autre, des sommes considérables qui sont dans le budget et que l'on vote au parlement, ne sont pas dépensées. Des crédits sont parfois votés en cette Chambre, puis deviennent périmés dans une très grande mesure. Si nous faisons un calcul approximatif à ce sujet, et supposons que nous déduisions un million pour des réductions possibles et certaines péremptions, cela nous donnerait la somme de \$41,000,000, représentant celle que les honorables membres de la gauche, d'après ces estimations, auraient dépensée en 1897, s'ils étaient restés au pouvoir, tandis que, cette année-là, nous n'avons réellement dépensé que \$38,349,759. Or, si ce calcul est un peu exact—et j'avoue que ce ne peut être qu'un calcul approximatif—après que nous avons crédité les honorables membres de la gauche des crédits périmés, la différence en faveur du gouvernement actuel, pour l'exercice 1897, a été de près de \$2,500,000. Mais, pour les fins de l'argumentation, permettez-moi de donner à mon honorable ami le bénéfice de sa prétention portant qu'aucun budget n'a été adopté, et, naturellement, cela implique nécessairement que quelques-uns des honorables députés qui ont fait différentes déclarations dans des lettres et sur les hustings, n'ont pas fait preuve d'exactitude qu'ils auraient dû le faire; mais inutile de nous étendre sur ce sujet. Supposons que l'on n'ait pas adopté de budget; mais supposons aussi qu'il devait y avoir un budget supplémentaire, dans le cours ordinaire des choses. Quel est le bon moyen de constater quel budget supplémentaire l'honorable député aurait été obligé de demander en 1897? Je propose une opération arithmétique à laquelle, je crois, mes honorables amis de la

Si nous devons con-
ce budget supplé-
mentaire et discuté en
t les détails ont été
et si nous devons te-
budget supplémen-
l aurait fallu sou-
lus tard, il nous fau-
à la conclusion que
s de la gauche pré-
ce 1896-97, une dé-
0,000, en tout cas,

blions pas que nous
e crédit qui est esti-
pour une autre, des
il sont dans le budget
lement, ne sont pas
sont parfois votés en
tennement périmés dans

Si nous faisons un
e sujet, et supposez
million pour des ré-
rtales péremptions,
omme de \$41,000,000,
es honorables mem-
brés ces estimations,
97, s'ils étaient restés
cette année-là, nous
nsé que \$38,349,759,
eu exact—et j'avoue
un calcul approxima-
lons crédit les hono-
gauche des crédits
faveur du gouverne-
nce 1897, a été de
is, pour les fins de
tez-moi de donner à
néfice de sa préten-
budget n'a été adopté,
implique nécessaire-
s des honorables
érentes déclarations
s lustings, n'ont pas
xactitude qu'ils au-
s inutile de nous
Supposons que l'on
get; mais supposons
r un budget supplé-
ordinaire des choses.
de constater quel
l'honorable député
ander en 1897? Je
arithmétique à la
onables amis de la

gauche ne sauraient objecter. J'ai préparé élevés les budgets supplémentaires pendant un état indiquant le chiffre auquel se sont les trois exercices précédents; le voici :

Exercice.	Session	Montant.		Session	Montant.		Total.
		s	c.		s	c.	
1892-93	1892	1,494,926	91	1893	1,662,585	04	2,556,611 95
1893-94	1893	1,022,785	62	1894	791,876	99	1,815,660 61
1894-95	1894	1,327,803	31	1895	707,852	61	2,035,655 92
Total pour trois années.....							6,107,928 18
Moyenne.....							2,135,976 16

Cet état prouve que, durant les trois exer-
cices, d'après les chiffres des propres livres
de l'honorable député, ses budgets supplé-
mentaires ont atteint \$6,407,928.48, soit une
moyenne annuelle, pendant ces trois années,
de \$2,135,176.16. Si nous prenons le chiffre
du budget principal qu'il a soumis au parle-
ment pendant la première session de 1896,
pour l'exercice 1896-97, \$38,308,548.13, et que
nous ajoutions la moyenne du chiffre des
budgets supplémentaires pour les trois exer-
cices précédents, \$2,135,976.16, nous avons
un montant de \$40,444,520.29, représentant
la moindre somme que l'ex-gouvernement
aurait destinée aux dépenses de l'exercice de
1897.

Mais, pour avoir une idée aussi exacte que
possible de ce que seront les dépenses de
l'année, nous devons tenir compte des mon-
tants périmés. Comme je viens de le dire, il
est impossible de dépenser tout l'argent voté.
Par suite de diverses causes, il existe tou-
jours des montants que l'on ne juge pas à
propos de dépenser, bien que le parlement
ait voté ces crédits. Pour constater les dé-
ductions qui doivent être faites par suite de
ces montants périmés, je prends de nouveau
la moyenne des trois années précédentes.
L'état suivant contient les crédits votés, les
sommes dépensées et les sommes périmées
durant les trois années, commençant en 1893:

		Périmés.	
Estimations pour 1892-93.	\$38,479,892 12		
Dépenses en 1892-93. . .	36,814,652 90		
		\$1,665,239 22	
Estimations pour 1893-94.	38,365,631 13		
Dépenses en 1893-94. . .	37,585,925 52		
		780,005 61	
Estimations pour 1894-95.	39,103,912 71		
Dépenses en 1894-95. . .	38,132,005 05		
		971,907 66	
Total pour les trois années.....	\$3,417,752 49		
Moyenne.....	\$1,139,250 83		

Je ferai remarquer que, dans les deux der-
nières années, les montants périmés sont
moins élevés qu'ils ne l'étaient l'année pré-
cédente, fait qui indique que les budgets ont
été préparés avec plus de soins. Mais, afin
de donner à mon honorable ami tout l'avant-
age de la comparaison, je prends la
moyenne des crédits périmés durant les trois
années, et je constate que ces derniers s'é-
lèvent à \$1,139,250.83. Des chiffres ainsi ob-
tenus, je fais l'état suivant :

Estimations de l'hon. M. Foster pour 1896-97, soumises à la Chambre.....	\$38,308,548 13
Ajoutez pour le budget supplémentaire la moyenne des estimations supplé- mentaires des trois années pré- cédentes.....	2,135,976 16
Le total des estimations pour l'année 1897, aurait été ainsi.....	\$40,444,520 29
Deduire la moyenne des montants pé- rimés durant les trois années.....	\$1,139,250 83
Balance représentant les dépenses proba- bles des conservateurs pour 1897..	\$39,305,273 46
Comparée aux dépenses actuelles du gouvernement libéral qui sont de.....	\$38,349,759 84
Indiquant une réduction en faveur du gouvernement actuel de.....	\$955,513 62

Les critiques financiers de l'opposition,
quelque soit le parti au pouvoir, sero
jours portés à dire que seuls ils peuv
réduire les dépenses, et il n'est pas tou
jours facile pour un gouvernement de ré
toutes les espérances que ses amis fonda
sur lui sous ce rapport. Mon honorable
qui est actuellement à la tête de l'oppo
(sir Charles Tupper), possède une cert
expérience de la chose.

Vers la fin de la session de 1878, à la ve
d'en appeler au peuple, il prononça un
discours dans cette Chambre, dans leq
critiqua la prodigalité du gouvernem
Mackenzie, il était l'un des membres les plus

importants de l'opposition, et il fit cette déclaration. Il déclara que lui et ses collègues avaient prouvé par leur propre expérience, qu'ils pouvaient administrer les affaires du pays pour une somme bien moindre que celle demandée par M. Mackenzie. Nous avons déjà prouvé que nous étions capables de faire cela, disait-il, et nous sommes prêts à le faire de nouveau, si on nous met à la tête des affaires.

J'ai cité ces paroles de mémoire, mais je suis convaincu que c'est là le sens de ses paroles, et je me ferai un plaisir de citer textuellement ces dernières, si on l'exige. L'honorable député est arrivé au pouvoir, grâce à cette promesse. Les dépenses de la dernière année de l'administration Mackenzie (1878) furent de \$23,503,158.25. Le chef de la gauche (sir Charles Tupper) et ses amis arrivèrent au pouvoir, et au lieu de réduire les dépenses ils les augmentèrent rapidement, comme suit :

	Dépenses.
1879	\$24,455,381 56
1880	24,850,634 45
1881	25,592,551 42
1882	27,067,103 58

Ainsi donc, il est facile de voir que durant les quatre premières années que les conservateurs passèrent au pouvoir, après être arrivés à la tête des affaires publiques, en promettant qu'ils administreraient ces dernières à meilleur marché que M. Mackenzie, ils augmentèrent les dépenses de \$24,500,000 qu'elles étaient à 27,067,000. Après cela, les dépenses continuèrent d'augmenter dans des proportions extraordinaires et finirent par atteindre le chiffre de \$38,000,000 et plus. Je me suis permis de citer ces chiffres pour bien faire comprendre à ceux qui ignorent encore quel genre de gouvernement pourrait nous donner l'honorable chef de la gauche (sir Charles Tupper), que dans tous les cas, personne ne s'attendra jamais de le voir à la tête d'un gouvernement pratiquant l'économie.

Il est possible, après tout, M. l'Orateur, que la meilleure preuve, et le moyen le plus équitable de comparaison, serait celui qui tiendrait compte de l'augmentation de la population et de la solvabilité, ainsi que du développement du pays. Personne ne s'imaginera jamais, que les dépenses d'un pays comme le nôtre, sous l'administration de n'importe quel gouvernement puissent toujours rester au même point. Les besoins

d'un pays augmentent en proportion de sa population. Si les dépenses augmentent proportionnellement à la population, ou si le fardeau des taxes que chaque citoyen est tenu de payer diminue, il n'y a pas lieu de s'alarmer. Mais si la dépense par tête augmente, alors il y a matière à critiquer, et cette augmentation doit nécessairement être justifiée par une dépense urgente et importante.

Sous l'administration de l'ancien gouvernement non seulement le total des dépenses a augmenté, mais elles ont augmenté beaucoup plus rapidement que la population, et tout naturellement, la dépense par tête a été plus élevée. J'ai ici un état des dépenses du Canada imputables sur le fonds consolidé, pour toutes les années depuis 1867-68 à 1897-98, donnant la proportion par tête, la population de chaque année étant prise d'après le recensement ou d'après les estimations fournies par le statisticien du gouvernement :

Dépenses du Canada imputables sur le fonds consolidé pour les années 1867-68 à 1897-98; donnant la proportion par tête.

Année.	Dépense, fonds consolidé.		Population.	Dépense par tête.	
	\$	c.		\$	c.
1868..	13,486,091	96	3,371,594	4	00
1869..	14,038,084	00	3,412,617	4	11
1870..	14,345,509	58	3,454,248	4	15
1871..	15,623,081	72	3,518,411	4	44
1872..	17,589,168	82	3,610,992	4	87
1873..	19,174,647	92	3,668,220	5	23
1874..	23,316,316	75	3,825,305	6	10
1875..	23,713,071	04	3,886,534	6	10
1876..	24,488,372	11	3,949,163	6	20
1877..	23,519,301	77	4,013,271	5	86
1878..	23,503,158	25	4,078,924	5	76
1879..	24,455,381	56	4,146,196	5	90
1880..	24,850,634	45	4,215,389	5	90
1881..	25,592,551	42	4,336,504	5	88
1882..	27,067,103	58	4,383,833	6	18
1883..	28,730,157	45	4,433,303	6	48
1884..	31,107,706	25	4,485,395	6	94
1885..	35,037,060	12	4,538,790	7	72
1886..	39,011,612	26	4,589,414	8	50
1887..	35,657,680	16	4,638,109	7	69
1888..	36,718,494	79	4,688,147	7	84
1889..	36,407,834	76	4,830,617	7	79
1890..	35,994,031	47	4,792,605	7	51
1891..	36,343,567	96	4,846,377	7	50
1892..	36,765,894	18	4,809,273	7	50
1893..	36,814,052	90	4,953,557	7	45
1894..	37,585,025	52	5,001,296	7	50
1895..	38,132,005	05	5,066,562	7	53
1896..	36,949,142	03	5,125,436	7	21
1897..	38,349,759	84	5,185,990	7	39
1898..	38,832,525	70	5,248,315	7	39

n proportion de sa
es augmentent pro-
population, ou si le
chaque citoyen est
l n'y a pas lieu de
pense par tête aug-
lère à critiquer, et
nécessairement être
urgente et impor-

le l'ancien gouver-
total des dépenses
ont augmenté beau-
la population, et
pense par tête a été
tat des dépenses du
le fonds consolidé,
puis 1867-68 à 1897-
par tête, la popu-
étant prise d'après
ès les estimations
elon du gouverne-

ables sur le fonds con-
à 1897-98; donnant le

Population.	Dépense par tête.
	§ c.
3,371,594	4 00
3,412,617	4 11
3,454,248	4 15
3,518,411	4 44
3,610,992	4 87
3,668,220	5 23
3,825,305	6 10
3,886,534	6 10
3,949,163	6 20
4,013,271	5 86
4,078,924	5 76
4,146,196	5 90
4,215,389	5 90
4,336,504	5 88
4,383,819	6 18
4,433,363	6 48
4,485,395	6 44
4,538,790	7 22
4,589,414	8 50
4,638,109	7 69
4,688,147	7 84
4,839,617	7 79
4,792,605	7 51
4,846,377	7 50
4,899,273	7 50
4,953,557	7 45
5,009,296	7 50
5,066,562	7 53
5,125,436	7 21
5,185,990	7 39
5,248,315	7 39

Il est facile de constater au moyen de ce tableau, que le gouvernement actuel, tout en administrant les affaires publiques efficacement, et en faisant face à de nouvelles obligations très onéreuses, a maintenu les dépenses à 7.39 par tête, contre 7.53 en 1895. Si nous laissons de côté l'année exceptionnelle de 1896, pour les raisons que j'ai déjà mentionnées, nous voyons que les dépenses par tête, sous l'administration du gouvernement actuel, ont été réduites dans une proportion plus grande qu'elles ne l'ont été durant les quatorze dernières années. Vu les sommes considérables qu'il a fallu nécessairement payer à même le trésor public, y compris l'intérêt supplémentaire qu'il a fallu payer sur les sommes empruntées pour couvrir les dépenses qu'ont entraînées les travaux faits sur les chemins de fer et canaux, l'ouverture du district du Yukon, et le prolongement du chemin de fer Interoceania jusqu'à Montréal, il n'aurait pas été surprenant que nous eussions augmenté la taxe par tête, mais nous avons la satisfaction de pouvoir soumettre à la Chambre un état qui démontre, que tout en ayant pu réussir à faire face à tous les besoins d'un pays sans cesse grandissant, cela ne nous a pas empêchés de réduire la proportion des dépenses par tête en 1897 et 1898.

Il nous fait plaisir de pouvoir déclarer que, malgré tout ce qui pourrait arriver cette année et l'année prochaine,—périodes pour lesquelles nous ne possédons pas encore les renseignements voulus pour établir nos calculs—il nous fait plaisir, dis-je, de pouvoir déclarer que pour l'année 1897-98 nos dépenses n'ont été que de \$7.39 par tête, contre \$7.53 en 1895.

A PROPOS D'ECONOMIE.

La question d'économie est un sujet qui prête beaucoup à discussion, et je crois que nous pourrions tous nous entendre sur la nécessité qu'il y a de pratiquer l'économie, mais j'ai bien peur que cette entente ne cesse d'exister, lorsqu'il s'agira de définir ce que c'est que l'économie. Il est très facile pour certaines personnes de prêcher l'économie dans certaines dépenses, dans lesquelles elles savent n'avoir aucun intérêt personnel, mais il n'est pas si facile pour d'autres de favoriser l'économie, dans le cas de travaux pu-

bles faits dans leur propre comté, ou dans le cas de travaux publics dans lesquels ils sont intéressés. Un grand nombre de ceux qui se lèvent dans cette Chambre et critiquent les dépenses que fait le gouvernement, sont les premiers à venir lui demander de se lancer dans des entreprises publiques importantes et dispendieuses.

Comme un exemple frappant de la manière extraordinaire avec laquelle les conservateurs traitent cette question, j'ai remarqué, il y a quelques jours à peine, que l'organe en chef du parti conservateur publiait un article commentant les estimations que je venais de déposer sur le bureau de la Chambre, lequel article était destiné à laisser entendre que nous dépensions beaucoup trop. Et, dans la même colonne, on pouvait lire un article de rédaction, dans lequel on se plaignait que le gouvernement n'avait pas placé dans ces estimations un montant d'un demi million de dollars pour le havre de Toronto. L'auteur de cet article terminait ses remarques en disant que ce montant devrait être placé dans les estimations supplémentaires.

Je suis bien convaincu de la nécessité qu'il y a pour Toronto d'obtenir un crédit considérable pour les travaux à faire dans son havre, et si cette dépense doit être d'une utilité la moitié aussi grande que l'a laissé entendre ce journal, je me ferai un plaisir d'aller mon honorable ami (M. Tarte) à accomplir les travaux requis dans le havre de Toronto. Je crois, cependant, que nous allons être obligés de demander à certains conservateurs, de nos amis, de reconnaître cette vérité, que l'économie—comme la charité—commence par soi-même. Si un membre du parti conservateur, qu'il fasse ou non partie de cette Chambre, s'aperçoit que certains travaux publics sont requis dans son comté, ou s'il a en vue un grand projet, dans lequel il est intéressé, et s'il demande au gouvernement de lui accorder l'argent nécessaire pour la réussite de ce projet; dans ce cas nous devons lui demander d'avoir des idées assez larges pour ne pas oublier qu'il existe des travaux publics, et qu'il s'exécute des projets de même nature dans d'autres parties du pays, et s'il s'attend que ces choses se fassent pour le plus grand développement du pays dans son propre district, il doit s'attendre à ce que les mêmes choses se fassent dans d'autres districts et dans d'autres provinces, si cela est nécessaire.

Ceux qui, dans le parlement et ailleurs, condamnent les dépenses que nous faisons, comme étant excessives, et qui viennent ensuite nous demander de dépenser largement l'argent pour de grandes entreprises, tels que la ligne rapide, le câble transpacifique, les chemins de fer, les canaux, les améliorations dans les havres et les entreprises publiques de tous genres, ces personnes, dis-je, prouvent difficilement faire une très forte impression dans l'esprit des citoyens bien pensants de ce pays.

LE COMMERCE DU CANADA.

Je vais, aussi brièvement que possible, soumettre à la Chambre certaines statistiques concernant le commerce du Canada—non pas parce qu'elles ont déjà été publiées, mais bien parce qu'elles forment ordinairement partie du discours sur le budget. J'ai ici un tableau sur lequel est indiqué le commerce étranger du Canada, basé sur le "total des exportations et importations," durant les cinq dernières années, et il se lit comme suit :

LE COMMERCE DU CANADA AVEC L'ÉTRANGER DEPUIS CINQ ANS.

Tableau indiquant le commerce du Canada avec l'étranger, basé sur "le total des importations et exportations," pour les cinq dernières années :

	Total, exportations.	Total, importations.	Total.
1894	\$117,524,849	\$123,474,940	\$240,999,889
1895	113,638,863	110,781,683	224,420,546
1896	121,013,852	118,011,568	239,025,360
1897	137,950,253	119,218,609	257,168,862
1898	164,152,683	140,323,053	304,475,736

J'ai maintenant un tableau semblable de notre commerce avec l'étranger durant les cinq dernières années, basé sur la valeur des marchandises importées pour la consommation, et sur les produits canadiens exportés, lequel est comme suit :

Tableau indiquant le commerce du Canada avec l'étranger durant les cinq dernières années, basé sur "la valeur des marchandises importées pour la consommation, et sur l'exportation des produits canadiens" :

Année.	Marchandises importées pour la consommation.	Produits canadiens exportés.	Total.
	\$	\$	
1894	113,093,983	104,101,776	217,195,759
1895	105,252,511	103,085,172	208,337,683
1896	110,587,480	109,915,227	220,502,707
1897	111,294,021	123,959,838	235,253,859
1898	130,698,006	145,594,385	276,292,391

Le tableau suivant contient un état des marchandises importées pour la consommation durant les neuf mois expirant au mois de mars des années suivantes :

TABLEAU PRÉPARÉ D'APRÈS LES RAPPORTS MENSUELS.

	1896.	1897.	1898.	1899.
	\$	\$	\$	\$
Imposés	50,972,796	50,299,935	56,534,679	64,772,597
En franchise	28,915,510	30,219,701	36,505,121	43,939,716
C. & B.	4,263,958	4,553,388	3,116,081	4,077,693
Total	84,152,264	85,103,024	96,155,881	112,790,006
Droits	15,463,213	15,169,626	16,585,938	18,751,708

Voici les exportations pour les neuf mois des années suivantes :

	1896.	1897.	1898.	1899.
	\$	\$	\$	\$
Produits	82,387,098	88,513,899	112,575,032	104,544,707
Non-produits	5,182,349	7,822,895	10,521,046	14,807,944
C. & B.	4,475,101	3,344,339	4,245,124	3,519,696
Total	92,044,548	99,681,124	127,341,202	122,872,347

Il y a une légère diminution pour l'année 1899, si on la compare à l'année 1898, mais comparée avec toute autre année antérieure, l'augmentation est très considérable ; et il n'est pas impossible que cette différence qui existe à l'heure actuelle, si on compare le résultat avec celui de 1898, soit disparue avant la fin de l'exercice.

Je veux maintenant appeler l'attention de la Chambre sur le développement extraordinaire du commerce canadien durant les deux dernières années. J'ai ici un état indiquant le total du commerce du Canada durant plusieurs périodes—les importations et les exportations, mais ne comprenant pas le numéraire et les lingots—qui est comme suit :

En 1868	\$121,266,217
1878	171,432,739
1896	229,069,732
1898	295,461,754

L'augmentation dans le commerce total du Canada de 1878 à 1896, soit dix-huit ans, a

contient un état des
pour la consumma-
mols expirant au mois
suivantes :

D'APRES LES RAP-
ENSUELS.

1898. 1899.

	§	§
935	56,534,979	64,772,597
701	36,505,121	43,939,716
388	3,116,081	4,077,493
924	96,155,881	112,790,006
626	16,585,938	18,751,708

pour les neuf mois

1898. 1899.

	§	§
899	112,575,032	104,544,707
895	10,521,046	14,807,944
339	4,245,121	3,519,696
124	127,341,202	122,872,347

minution pour l'année
à l'année 1898, mais
autre année anté-
est très considérable ;
le que cette différence
actuelle, si on compare
de 1898, soit disparue
ce.

appeler l'attention de
développement extrême
canadien durant les
J'ai tel un état in-
commerce du Canada
des—les importations
is ne comprenant pas
ngots—qui est comme

8121,266,217
171,432,739
229,099,732
235,461,754

le commerce total du
soit dix-huit ans, a

été de \$57,666,993 ; l'augmentation dans le commerce total du Canada, de 1896 à 1898, deux années, a été de \$66,362,022 ; ce qui prouve, M. l'Orateur, que le total du commerce canadien a, en deux ans, sous le régime libéral, qui devait amener la ruine et les désastres dans notre pays, augmenté de \$8,695,029 de plus qu'il ne l'a fait durant les dix-huit années de l'administration conservatrice.

AUGMENTATION DE NOS RESSOURCES
MINIERES.

L'attention de l'univers se tourne de plus en plus vers le Canada comme pays minier. A part les métaux précieux, le Canada est très riche en métaux d'autre nature et en substances non métalliques, dont l'exploitation donne de l'ouvrage à une foule de personnes, et offre des avantages considérables pour le placement des capitaux. La preuve du développement extraordinaire de nos ressources minières se trouve dans les tableaux publiés par la commission géologique, et qui donnent la production des minéraux du Canada pour quelques années. Voici la valeur totale de la production minière de 1890 à 1898 :

1890	\$16,763,353
1891	18,976,616
1892	16,628,317
1893	20,635,082
1894	19,933,857
1895	20,758,450
1896	22,581,513
1897	28,661,430
1898	37,757,197

En 1898 l'augmentation est de 32 pour 100 plus considérable qu'en 1897. Bien que les augmentations considérables de ces dernières années, soient dues il est vrai, en grande partie à la découverte et à l'exploitation des riches mines d'or du Yukon, d'autres industries minières importantes ont aussi contribué à ces augmentations et tout nous donne lieu d'espérer qu'un grand nombre d'entre elles continueront de se développer durant encore quelques années.

PREUVES DE PROSPERITE.

Parlant de l'état général des affaires durant l'année dernière, je crois pouvoir, en toute justice, féliciter le pays sur le progrès qu'il a fait et sur sa prospérité sans cesse grandissante. De partout nous arrivent les preuves de ce développement, et au risque de vous ennuyer, M. l'Orateur, j'ai l'inten-

tion de faire allusion aux progrès accomplis dans certaines branches de l'industrie, ce qui a été fait durant ces dernières années, avec les progrès accomplis durant les années antérieures.

Je constate d'après les rapports mensuels des banques qui nous sont soumis chaque mois, et en parcourant les rapports soumis aux différentes assemblées annuelles de ces institutions financières dans tout le Canada, je constate, dis-je, qu'il règne une grande confiance dans tous les cercles financiers du pays. Il est très intéressant de remarquer l'augmentation considérable du total des dépôts faits par le peuple canadien dans les banques chartées et dans les deux classes de caisses d'épargne du gouvernement. Pour les deux années 1896-97 et 1897-98, les chiffres parlent par eux-mêmes. Voici le détail de ces dépôts pour les huit dernières années :

	Dépôts dans le banques chartées.	Dépôts dans les caisses d'épargne du govt.	Total.
	§	§	§
30 juin			
1892	169,942,778	39,529,547	209,472,325
1893	179,817,433	41,849,658	221,667,091
1894	174,936,936	43,636,012	218,572,948
1895	189,664,121	44,456,998	234,121,119
1896	183,769,992	46,739,318	230,509,310
1897	201,111,688	48,833,975	250,045,663
1898	227,063,343	50,111,118	277,174,461

Le 31 mars dernier le total de ces dépôts atteignait \$297,483,152, ce qui indique que l'augmentation sensible des deux dernières années, a fait plus que se maintenir durant l'exercice actuel.

Nous avons la preuve qu'une activité extraordinaire n'a cessé de régner dans les affaires, en examinant les rapports des chambres de compensation de tout le Canada. Le total de ces échanges, dans les six villes de Montréal, Toronto, Winnipeg, Halifax, Saint-Jean et Hamilton—durant l'année 1898, a atteint \$1,390,019,394, comparé à \$1,174,710,345, durant l'année précédente, soit une augmentation de plus de \$215,000,000, ou plus de 18 pour 100. Les échanges opérés dans les chambres de compensation de ces six villes, en 1897, étaient de \$125,000,000 plus élevés que ceux de 1896. Ainsi donc, pour l'année 1898, si l'on doit en croire les rapports de ces institutions, le

volume des affaires a été beaucoup plus considérable qu'en 1897.

Dans le cas de la cité de Montréal, qui, j'ose le déclarer aujourd'hui, vient en neuvième lieu sur la liste des cités américaines, d'après le rapport des chambres de compensation, venant immédiatement après San Francisco, l'augmentation en 1898, comparée au résultat de l'année 1897, a été de 21 pour 100, et dans la cité de Toronto l'augmentation a eu lieu dans la même proportion.

Les affaires des banques nous offrent encore un fait intéressant, et auquel je vais faire allusion; je veux parler de l'émission du papier. Lorsque l'activité règne dans le pays, il se produit une forte demande de papier-monnaie. Chaque année cette augmentation de la demande se fait surtout sentir à l'époque de la moisson, et immédiatement après, lorsque les récoltes sont expédiées.

L'année dernière, cette demande de papier-monnaie, et particulièrement des billets peu élevés, ne s'est pas ralentie. A certains moments il a même été difficile de répondre aux demandes.

Pour faire voir l'étendue de cette émission, je vais citer un tableau indiquant la circulation des billets de banques existant en vertu de chartes, et des billets fédéraux émis durant ces dernières années, prenant pour les fins de la comparaison le 31 octobre de chaque année, alors que, règle générale, la demande est la plus considérable :

	Banques. Gouvernement. Total.		
31 Oct.—			
1892	838,688,429	818,647,063	\$7,335,492
1893	36,906,941	19,844,248	56,751,189
1894	34,516,651	22,212,884	56,729,535
1895	34,674,028	22,893,259	57,567,287
1896	35,955,150	21,607,553	57,562,703
1897	41,580,928	24,751,332	66,332,260
1898	42,543,116	24,315,988	66,859,104

Dans le cas des billets fédéraux de \$1 et \$2, la demande en a certainement été très considérable à l'automne. Si bien qu'à certains moments, mon ministère pouvait à peine suffire à la demande. Le montant de ces billets en circulation le 31 octobre de chaque année, depuis les sept dernières années est intéressant à connaître, et il est comme suit :

1892	87,266,569
1893	7,204,937
1894	7,691,368
1895	7,295,368
1896	7,583,712
1897	7,946,520
1898	8,012,602

Intimement liées aux affaires de banque, sont les assurances. La prospérité actuelle enseigne à l'homme prudent qu'il faut songer à l'avenir, et nous constatons que la prospérité qui règne dans les affaires en général, se fait sentir dans les affaires des compagnies d'assurance régulières sur la vie, qui sont de plus en plus considérées comme un placement et une garantie pour les mauvais jours.

Il est facile de constater par les chiffres qui figurent dans le tableau suivant, que durant les huit dernières années, il s'est opéré un développement considérable dans les chiffres nets des polices en vigueur dans les compagnies d'assurance régulières sur la vie :

1891	\$2,147,229
1892	279,110,265
1893	235,622,722
1894	308,161,436
1895	319,257,581
1896	327,800,499
1897	344,012,277
1898	368,517,074

Le montant des polices d'assurance sur la vie, émises au Canada, par les compagnies régulières, durant la même période, a été :

1891	\$37,866,287
1892	44,620,013
1893	45,202,847
1894	49,525,257
1895	44,341,198
1896	42,624,570
1897	48,267,665
1898	54,270,775

Où près de \$5,000,000 de plus que durant toute autre année antérieure. Ces chiffres ne comprennent pas le système d'assurance basé sur la mutualité.

Nous trouvons encore la preuve que l'année a été prospère pour le commerce dans les rapports des faillites publiés par les agences commerciales. Sous ce rapport, l'année 1898 est la plus remarquable que nous ayons eue depuis longtemps. Ces agences commerciales donnent le nombre total des faillites au Canada en 1898, comme ayant été de 1,300, avec un passif de \$9,821,323, comparé à 1,809 faillites et un passif de \$14,157,498 en 1897, ou une réduction de 28 pour 100 en nombre et de 30 pour 100 dans le montant comparé avec le résultat de 1897. C'est là le plus beau résultat qui ait été obtenu durant les treize dernières années.

Les résultats obtenus par les principales compagnies de chemin de fer ont été remarquables, malgré la guerre de tarifs qui a ré-

affaires de banque, La prospérité actuelle prudent qu'il faut sous ces constatons que la dans les affaires en gé dans les affaires des ce régulières sur la s en plus considérées et une garantie pour

stater par les chiffres tableau suivant, que lères années, il s'est ent considérable dans olices en vigueur dans annee régulières sur la

.....	82,147,529
.....	279,110,265
.....	295,622,722
.....	308,161,436
.....	319,257,581
.....	327,890,499
.....	344,012,277
.....	368,517,074

ces d'assurance sur la a, par les compagnies même période, a été :

.....	897,866,287
.....	44,620,013
.....	45,202,847
.....	49,525,257
.....	44,341,198
.....	42,624,570
.....	48,267,665
.....	51,270,755

0 de plus que durant érieure. Ces chiffres système d'assurance

e la preuve que l'an- le commerce dans lites publiés par les Sous ce rapport, l'an- remarquable que nous emps. Ces agences le nombre total des 1898, comme ayant passif de \$9,821,323, et un passif de \$14, réduction de 28 pour 00 pour 100 dans le le résultat de 1897. sultat qui ait été ob- dernières années. par les principales de fer ont été remar- ce de tarifs qui a ré-

gné durant la plus grande partie de l'année. Les recettes du chemin de fer Canadien du Pacifique ont augmenté de \$1,973,000, et celles du Grand-Tronc, de \$582,000 comparées aux recettes de l'année précédente.

Les chiffres des recettes pour ces deux compagnies durant les années 1897 et 1898, sont les suivants :

	Pacifique.	G. T.
1897	\$23,822,000	\$23,530,000
1898	25,795,000	24,112,000

Les grandes compagnies de tramways se sont aussi ressenties de la prospérité générale. Leurs recettes vont sans cesse en augmentant. Le tableau suivant indique le montant des recettes de ces compagnies en exploitation de 1894 à 1898 :

	1894.	1895.	1896.	1897.	1898.
	\$	\$	\$	\$	\$
Montréal.....	896,690	1,102,777	1,265,898	1,312,267	1,471,939
Toronto.....	938,370	992,800	997,273	1,077,612	1,210,618
London.....	57,010	56,536	94,194	101,285	113,811
Ottawa.....	193,091	203,173	212,165	223,831	234,802
Hamilton.....	120,698	121,311	124,337	115,019	127,333
	2,226,371	2,478,600	2,694,999	2,860,107	3,119,501

Les recettes de la Compagnie des tramways de la cité de Halifax, pour l'année 1897 ont été de \$194,775, et pour 1898, de \$198,837. Dans la ville de Saint-Jean, les recettes de la compagnie des tramways ont été comme suit :

Pour 1896	851,718
1897	67,919
1898	61,790

Voilà quelques-uns des faits remarquables du commerce du Canada. Ils sont une preuve irréfutable que la confiance existe non seulement dans les ressources du pays, mais aussi dans les principes sur lesquels repose la prospérité actuelle.

Il existe d'autres chiffres intéressants que je veux soumettre à la Chambre. Je les ai placés dans des diagrammes, dont des exemplaires vous seront remis. Ils contiennent des états plus détaillés du commerce d'importation et d'exportation; le commerce d'expédition et le cabotage, les chemins de fer et le trafic fait par ces derniers; les assurances contre le feu et sur la vie, les dépôts faits dans les banques chartées et les caisses d'épargne; l'escompte fait par

les banques chartées, et les dépôts faits à des compagnies de prêts, en un mot, ils permettent de juger d'un seul coup d'œil des progrès accomplis durant ces dernières années.

Il serait peut-être préférable, M. l'Orateur, qu'au lieu de me servir de mes propres paroles pour décrire la prospérité qui règne dans le pays, je me contentasse de citer les paroles de ceux qui sont en état de parler de la chose avec autorité. Il est inutile pour moi de parler du développement extraordinaire qui a eu lieu dans les champs aurifères du Yukon. La preuve en a été faite surabondamment lors des dernières discussions que nous avons eues. Relativement aux progrès accomplis dans les Territoires du Nord-Ouest il suffit, pour s'en convaincre, de lire le passage suivant du dernier rapport annuel du chemin de fer Canadien du Pacifique :

Les progrès satisfaisants accomplis dans la colonisation du Nord-Ouest sont démontrés non seulement par l'augmentation dans le nombre des ventes de terres de la compagnie, mais aussi dans le nombre considérable de *homesteads* concédés par le gouvernement dans la province du Manitoba et les territoires; ces ventes de terres, d'après les rapports officiels ont été, en 1898, de 1,818, comparées à 2,406 en 1897.

Pour démontrer le bien accompli par la construction du Chemin de fer du Pas du Nord-de-Corbeau, permettez-moi de citer un article récent écrit par le correspondant du "Star" de Montréal :

Jamais, jusqu'ici, dans l'histoire du Nord-Ouest canadien, une ère de prospérité, aussi soudaine et aussi générale, n'a régné aussi complètement sur aucun territoire, que celle que produit la construction de cet embranchement du chemin de fer Canadien du Pacifique connu sous le nom de chemin de fer du Pas du Nord-de-Corbeau.

Pourtout le long de ce chemin de nouvelles villes sont pour ainsi dire sorties de terre. Le bureau des terres et le Journal battaient la marche, et la colonisation ainsi que le développement de tout ce district a été quelque chose de phénoménal. Ces villes n'étaient pas construites avec assez peu de soin pour pouvoir être abandonnées, une fois le premier moment d'enthousiasme passé. La ligne traversé dans toute son étendue un territoire contenant des ressources nombreuses et variées; et bien que les spéculateurs puissent encore s'abattre de temps à autres sur le pays, il reste établi que la richesse nature de ce territoire est telle qu'il faudra encore de nombreuses années pour lui faire acquiescer tout son développement, et tout semble indiquer que ses progrès devront aller sans cesse en augmentant.

Le dernier rapport du bureau du commerce de la cité de Toronto offre lui aussi des preuves évidentes de l'activité qui règne dans les affaires de l'Ontario et du pays. Je ne permettrai de citer un passage du dis-

cours prononcé par le président sortant de charge de cette association, M. Elias Rogers;

Si nous étions l'intéressante question du commerce étranger avec l'Empire, ce que nous constatons n'en est pas moins agréable. Pour la première fois dans l'histoire du Canada le total des importations et des exportations a dépassé en valeur la somme de \$300,000,000.

Cette augmentation est due en partie au prix élevé payé pour le blé durant une certaine période de l'année, et à la récolte abondante de 1897, qui a permis de faire des exportations considérables. Mais, à l'exception des produits étrangers, toutes les classes de produits exportables ont contribué à cette augmentation.

Le résultat de cette augmentation s'est fait sentir dans la libre des importations durant le cours de l'année dernière, et cela ayant mené que l'espoir d'une autre bonne récolte vint donner un nouvel essor à ce mouvement, et augmenter les commandes de nos fabriques.

La question de savoir si la prospérité que nous constatons de tous côtés est due à l'augmentation des exportations, reste une chose discutable. Il est bon de remarquer en passant, que jusqu'à il y a six ans, les exportations des produits canadiens n'ont jamais dépassé cent millions de dollars, et ce résultat, qui existait même en 1896, comparé avec celui de 1898 indique une augmentation de trente-quatre millions et demi de dollars.

L'augmentation extraordinaire qu'a présentée récemment le volume de nos importations en franchise, donne jusqu'à un certain point la mesure du développement industriel du pays, parce que les articles d'importation admissibles en franchise consistent en grande partie en produits bruts pour la fabrication.

À l'assemblée annuelle du bureau du commerce de Montréal, le président sortant de charge, M. Charles F. Smith, parla comme suit :

Je crois l'occasion favorable pour appeler votre attention sur le fait que nous jouissons actuellement d'une prospérité qui était jusqu'ici inconnue dans ce pays, et qui se fait sentir à peu près également dans toutes les parties du Canada. Le prolongement de nos chemins de fer donne naissance à de nouveaux villages. Je pourrais dire à de nouvelles villes. Notre population va sans cesse en augmentant, et il en est de même pour le développement de nos ressources minières et agricoles, dont nous ne pouvons trop saisir toute l'importance. Plusieurs des villes situées le long ou près des lignes de chemins de fer ont des voies de communication, construisent des éleveurs, creusent leurs havres, ou se préparent d'autres manières à bénéficier des profits qui peuvent être retirés dans le transport des produits vers l'est. Je crois, messieurs, que nous ne pouvons pas nous faire une idée exacte de l'augmentation que doit prendre notre commerce dans un avenir rapproché.

À cette même assemblée, M. James Craithorn, l'un des plus anciens membres de cette association, prononça un discours, dont je cite l'extrait suivant :

Je crois pouvoir me permettre aujourd'hui, de féliciter les membres de cette association, et dire que l'année qui vient de s'écouler a certainement été pour nous sous le rapport du commerce et de l'industrie de ce pays, ce que nous pouvions appeler une année jubilaire. Il y a maintenant quarante-cinq ans que je suis dans le commerce à Montréal. Je me rappelle bien des saisons où le commerce et la finance étaient dans un état de marasme considérable; mais je n'ai jamais vu les intérêts commerciaux et financiers du

pays dans un état plus prospère et plus ferme qu'ils ne le sont aujourd'hui. Nous avons eu une riche moisson, et tous ceux qui sont engagés dans le commerce et l'industrie disent que les affaires vont bien.

Tout en déclarant que la condition générale du pays est remarquablement bonne, je suis obligé d'admettre que les provinces de l'est du pays n'ont pas pris une part aussi considérable dans cette prospérité que les provinces de l'ouest. Cependant, les rapports les plus encourageants nous arrivent de cette partie du pays. Je n'ai pas en main un extrait de ce qui a été dit à l'assemblée du bureau du commerce de la ville de Saint-Jean, mais je suis par expérience personnelle, que les affaires qui se font dans le port de Saint-Jean, sont très encourageantes. Le commerce d'exportation y a été cet hiver très considérable, et le fait que l'industrie du bois de construction, qui est très importante dans le Nouveau-Brunswick, reprend un nouvel essor, doit nous faire croire qu'une grande activité devra finir par régner dans cette province. Relativement à la Nouvelle-Ecosse, je cite ce qui suit du rapport annuel du bureau du commerce de Halifax :

Les affaires de l'année ont été assez satisfaisantes et bien que nous n'ayons pas bénéficié au même degré de la prospérité dont ont joui les provinces de l'ouest, par suite de récoltes abondantes et de prix élevés, nous avons de justes raisons d'être satisfaits. Nos mines d'or ont donné un revenu plus considérable qu'jamais, la production de nos mines de houille a augmenté, nos pêcheurs ont vu augmenter la valeur de leurs faibles prises par des prix plus élevés, nos producteurs de fruits ont eux aussi été favorisés; nos marchands de bois, bien qu'ayant été obligés d'accepter des prix moindres que durant l'année dernière, n'ont pas trop mal réussi; notre nouvelle industrie de la pâte de bois est florissante, et généralement parlant une prospérité assez remarquable a régné dans toute la province. Les faillites ont diminué en nombre et en valeur, et nous envisageons tous l'avenir, qui est réservé à notre province, avec confiance, comptant sur le développement que devront prendre plusieurs de ses industries.

COMMERCE ÉTRANGER—LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS.

Je vais maintenant appeler l'attention de la Chambre sur une déclaration concernant le commerce étranger des États-Unis et du Canada. J'ai fait préparer un tableau comparatif, comparant, avec beaucoup de détails, le commerce étranger du Canada et des États-Unis depuis la Confédération jusqu'aujourd'hui. Vivant, comme nous le faisons, près de la grande république, il est naturel que nous établissions, de temps à autre, des comparaisons entre leurs affaires et les nôtres. Je comprends, M. l'Orateur, que les

et plus ferme qu'ils ne
ont une riche moisson,
dans le commerce et
il vont bien.

condition générale
ment bonne, je suis
provinces de l'est
ne part aussi coin-
e que les provinces
E rapports les plus
ent de cette partie
in un extrait de ce
du bureau du com-
Jean, mais je sais
s, que les affaires
e Saint-Jean, sont
commerce d'exporta-
considérable, et le
s de construction,
dans le Nouveau-
nouvel essor,
l'une grande ne-
er dans cette pro-
Nouvelle-Ecosse,
ort annuel du bu-
tax :

assez satisfaisantes
neficie au même degré
provinces de l'est,
s et de prix élevés,
être satisfaits. Nos
suis considérable-
ques de houille a aug-
menter la valeur de
s élevés, nos pro-
t été favorisés ; nos
été obligés d'accep-
t l'année dernière,
nouvelle industrie de
généralment parlant
a regné dans toute
même en nombre et
s l'avenir, qui est
confiance, comptant
et prendre plusieurs

LE CANADA ET
1818.

er l'attention de
ation concernant
Etats-Unis et du
un tableau com-
aucoup de dé-
du Canada et des
ération jusqu'au-
ous le faisons,
e, il est naturel
mps à autre, des
affaires et les
Orateur, que les

Etats-Unis, plus que tout autre pays, peu-
vent se suffire à eux-mêmes. Ils trouvent
dans leurs propres limites cette variété de
produits qui manquent au Canada, parce
qu'ils possèdent une plus grande diversité de
sols et de climats que nous.

Les Etats-Unis n'en désirent pas moins se
créer un commerce étranger ; et plusieurs
de nos amis américains seraient surpris
d'apprendre quelle position inférieure leur
pays occupe, sous ce rapport, comparé au
Canada. Le montant total des importations
et des exportations des Etats-Unis, à l'ex-
clusion de l'argent monnayé et en lingots,
s'est élevé en 1898 à \$24.60 par tête. Pour
la même année, les chiffres correspondants
pour le Canada ont été de \$56.29 par tête.

M. FOSTER : Vous parlez là du commerce
étranger.

Le MINISTRE DES FINANCES : Oui, je
parle du commerce étranger. Et j'admets
volontiers que nous ne devons pas conclure
de ce que je viens de dire, que nous sommes
dans un état plus prospère que nos voisins,
parce que, comme je l'ai dit, la condition
naturelle de leur pays leur permet d'avoir
moins recours que nous à l'étranger pour ob-
tenir un grand nombre de marchandises.
Cependant, la comparaison n'en est pas
moins intéressante. On verra, par le ta-
bleau dont je parle, qu'en 1868 le com-
merce total des Etats-Unis était de \$17.29
par tête, et trente ans plus tard, en 1898, il
était de \$24.60 par tête, ce qui constitue une
augmentation de \$7.31 par tête. Le com-
merce total du Canada en 1868 était de \$35.96
par tête, et en 1898 il était de \$56.29 par tête,
ce qui constitue une augmentation de \$20.33
par tête, comparé à une augmentation de
\$7.31 par tête aux Etats-Unis.

M. FOSTER : Mon honorable ami (M.
Fielding) sait-il quelle était la population
des deux pays en 1818 ?

Le MINISTRE DES FINANCES : Je n'ai
pas ces chiffres dans l'état qui est devant
moi. Les exportations des Etats-Unis, l'an-
née dernière, ont été de \$16.05 par tête, tan-
dis que les exportations du Canada, durant
la même année, ont été de \$27.54 par tête.

Faisant une comparaison entre les deux
années, voici ce que je trouve : Total du

commerce des Etats-Unis en 1896, \$23.32 par
tête ; en 1898 \$24.60, soit une augmentation
de \$1.28 en deux ans.

Le commerce total du Canada en 1896, a
été de \$44.60 par tête, et en 1898, de \$56.29,
soit une augmentation, en deux ans, de
\$11.69, au Canada, contre \$1.28 aux Etats-
Unis.

Le commerce total, aux Etats-Unis, en
1897 était de \$24.94, et en 1898, \$24.60, soit
une diminution de 34 cents. D'un autre côté,
il s'est élevé tel de \$48.01 par tête, en 1897,
à \$56.29 en 1898, soit une augmentation, en
une année, de \$8.28 contre une diminution
de 34 cents aux Etats-Unis.

Je demanderai à la Chambre la permission
de mettre dans les "Débats" le tableau sui-
vant pour consultation ; il renferme bien
des détails dont la lecture pourrait ennuyer
la Chambre.

M. FOSTER : Je n'ai aucune objection à
la chose personnellement, mais je ferai re-
marquer à mon honorable ami que l'on m'a
fait observer strictement le règlement. Je
crois que c'était absurde, et je ne veux pas
demander à mon honorable ami de le faire.

Le PREMIER MINISTRE (sir Wilfrid
Laurier) : Il ne s'agissait pas de tableaux.

M. FOSTER : Si mon honorable ami nie
cela, je m'en tiendrai à ma demande, que
tout soit lu.

Le MINISTRE DES FINANCES : Je ne
nie pas. Je remercie mon honorable ami de
sa recommandation.

M. FOSTER : Je me rappelle la chose, à
multiples reprises.

Le MINISTRE DES FINANCES : J'ac-
cepte la déclaration de mon honorable ami.
L'an dernier j'ai parlé à l'éditeur des "Dé-
bats" et il me dit que bien que ce soit la
règle, il a été fait une exception dans le cas
de l'exposé budgétaire. En tous cas, j'ac-
cepte la déclaration de mon honorable ami
et je le remercie de sa courtoisie. Je met-
trai ce tableau dans les "Débats."

M. FOSTER : Nous serons aussi géné-
reux que possible pour vous faciliter la
tâche.

ETAT comparatif du commerce des Etats-Unis et du Canada—exclusion faite de l'argent monnayé et en lingots.

ETATS-UNIS.

Année.	Exportation domestique.	Exportation étrangère.	Total des exportations.	Total des importations.	Total du commerce.	Exportations domes- tiques par capita.		Pourcentage de l'aug- mentation d'importa- tion des expor- tations.		Pourcentage de l'aug- mentation d'importa- tion du com- merce.		Total du commerce per capita.
						%	p. c.	%	p. c.	%		
1867	270,786,809	14,719,332	291,506,141	395,761,096	690,267,237	7.73
1868	260,389,000	12,502,939	281,952,899	357,436,410	639,389,339	7.29	4.26
1869	275,166,657	10,951,000	286,117,657	417,596,379	703,024,976	7.29	1.47
1870	376,616,473	16,155,295	892,771,768	435,958,408	828,730,176	9.77	37.28
1871	428,398,908	14,421,270	442,820,178	526,223,681	969,043,862	10.83	12.74
1872	428,487,131	15,690,455	444,177,586	626,595,077	1,070,772,663	10.55	0.30
1873	505,033,439	17,446,483	522,479,922	642,136,210	1,164,616,132	12.12	17.62
1874	569,433,421	16,849,619	586,283,040	567,406,342	1,153,689,382	13.31	14.98
1875	499,284,100	14,158,611	513,442,711	533,005,436	1,046,448,147	11.36	12.42
1876	525,582,247	14,802,424	540,384,671	460,741,190	1,001,125,861	11.64	5.24
1877	589,670,224	12,804,996	602,475,220	451,329,126	1,053,798,346	12.72	11.39
1878	680,709,268	14,156,498	694,865,766	437,051,532	1,131,917,298	14.36	15.33
1879	698,340,790	12,098,651	710,439,441	445,777,475	1,156,217,216	14.29	2.24
1880	823,946,353	11,692,365	835,638,658	667,934,746	1,503,593,404	16.43	17.62
1881	883,925,947	18,451,399	902,377,346	642,634,628	1,545,011,974	17.23	7.98
1882	733,229,732	17,302,525	750,532,257	724,639,574	1,475,171,831	13.97	16.82
1883	801,223,632	19,615,770	820,839,402	723,180,914	1,544,020,316	14.98	9.76
1884	724,964,852	15,518,757	740,483,609	667,697,693	1,408,211,302	13.20	10.11
1885	726,482,946	15,506,809	742,189,755	577,527,329	1,319,717,084	12.91	0.22
1886	665,961,529	13,560,301	679,521,830	635,436,136	1,314,960,966	11.60	8.44
1887	703,022,923	13,169,288	716,192,211	692,319,768	1,408,502,979	11.98	5.39
1888	683,862,104	12,092,403	695,954,507	723,957,114	1,419,911,621	11.40	2.82
1889	750,282,609	12,118,766	762,401,375	745,121,652	1,487,523,027	11.92	2.92
1890	845,263,828	12,534,856	857,828,684	789,310,408	1,647,139,093	13.50	15.44
1891	872,270,283	12,210,527	884,480,810	844,916,166	1,729,397,006	13.63	3.10
1892	1,015,732,611	14,546,147	1,030,278,748	827,402,462	1,857,680,610	15.53	16.48
1893	843,030,785	16,634,409	859,665,194	866,400,922	1,744,066,116	12.44	17.72
1894	869,294,437	22,335,635	891,630,072	654,894,622	1,547,435,194	12.73	5.24
1895	793,992,599	14,445,566	808,438,165	731,969,965	1,539,508,130	11.37	9.48
1896	863,200,487	19,406,451	882,606,938	779,724,671	1,662,331,612	12.11	9.29
1897	1,032,067,063	18,983,853	1,051,050,916	764,730,412	1,815,783,968	14.17	19.07
1898	1,210,291,913	21,490,417	1,231,482,330	616,049,654	1,847,531,984	16.05	11.17

exclusion faite de

ETAT comparatif du commerce des Etats-Unis et du Canada—exclusion faite de l'argent monnayé et en lingots.

CANADA.

Exclusion faite de			CANADA.					Exclusion faite de		
Années.	Exportations produits du Canada.	Exportations produits étrangers.	Total des exportations	Total des importations	Total du commerce.	Exportations douanes, titres per capita.	Percentage de l'augmentation ou diminution des exportations totales.	Percentage de l'augmentation ou diminution du commerce total.	Total du commerce per capita.	
P. C.	P. C.	\$	\$	\$	\$	\$	P. C.	P. C.	\$	
1867										
1868	4 29	7 87	17 29	48,504,880	4,196,821	52,701,720	68,561,497	121,266,217	11 38	
1869	1 47	10 04	18 63	52,400,772	3,855,801	56,256,573	66,167,936	122,421,569	15 35	
1870	37 28	16 35	21 49	59,045,590	6,527,622	65,573,212	70,478,810	136,050,022	17 09	
1871	12 74	16 20	24 34	57,630,024	9,853,244	67,483,268	93,339,877	160,843,115	16 38	
1872	0 30	11 80	26 37	65,885,140	12,744,125	78,629,265	108,676,778	187,306,043	18 24	
1873	17 62	8 76	27 94	76,538,025	9,405,910	85,943,935	125,065,816	210,949,751	20 65	
1874	14 98	0 93	26 95	76,741,997	10,614,696	87,356,693	123,990,300	211,346,393	20 06	
1875	12 42	9 29	23 80	69,506,823	7,137,319	76,644,142	120,860,194	197,707,336	17 92	
1876	5 24	4 33	22 17	73,491,437	7,234,961	80,726,398	90,990,235	170,716,633	18 35	
1877	11 49	5 26	23 73	68,036,546	7,111,408	75,147,954	97,153,873	172,295,527	16 95	
1878	15 33	7 41	23 78	67,089,023	11,465,655	78,554,678	92,278,061	171,432,739	16 66	
1879	12 24	2 14	23 66	62,434,025	8,355,644	70,789,669	80,325,338	151,112,007	15 05	
1880	17 62	3 00	29 97	72,899,697	13,210,006	86,109,703	81,607,940	170,717,643	17 29	
1881	7 98	2 75	30 10	83,944,701	13,375,117	97,319,818	104,297,565	201,527,383	19 35	
1882	16 82	4 52	27 91	94,137,057	7,628,453	101,765,510	117,915,757	219,681,867	21 47	
1883	9 76	4 87	26 95	87,702,431	9,951,773	97,654,204	130,978,499	228,632,703	19 78	
1884	10 11	8 97	25 64	79,835,098	9,889,106	89,724,204	114,189,377	203,111,581	17 79	
1885	8 44	6 28	22 00	79,131,735	8,079,646	87,211,381	105,987,242	193,198,623	17 43	
1886	5 39	7 11	24 00	77,756,704	7,438,079	85,194,783	100,814,001	186,008,787	16 91	
1887	2 82	0 81	23 67	80,960,909	8,549,333	89,510,242	112,360,018	201,870,260	17 45	
1888	2 92	4 76	24 27	81,582,072	8,808,394	90,390,466	108,719,158	198,904,624	17 36	
1889	15 44	10 72	26 30	80,272,456	6,938,455	87,210,911	114,649,680	201,860,591	16 93	
1890	3 10	4 99	27 02	85,257,586	9,051,781	94,309,367	120,775,230	215,084,597	17 78	
1891	16 48	7 41	28 40	88,671,738	8,798,631	97,470,369	118,156,468	215,626,837	18 29	
1892	17 42	7 73	25 65	99,632,466	13,121,791	112,754,257	125,587,538	237,711,795	20 21	
1893	15 72	9 73	22 66	105,488,798	8,944,856	114,433,654	122,540,068	236,970,722	21 29	
1894	5 24	9 73	22 66	103,821,764	11,833,865	115,655,629	119,451,868	235,137,437	20 73	
1895	9 48	0 49	22 67	102,828,441	6,185,043	109,013,484	106,265,062	215,518,546	20 29	
1896	9 29	7 97	23 92	109,707,805	6,606,738	116,314,543	112,785,189	229,099,732	21 40	
1897	19 07	9 22	24 94	123,632,540	10,825,163	134,457,703	111,542,415	219,000,118	23 83	
1898	11 17	1 75	24 60	144,548,662	14,980,883	159,529,545	135,932,260	295,161,751	27 54	

COMMERCE AVEC LES ANTILLES.

Le MINISTRE DES FINANCES: Mon honorable ami doit comprendre que la présentation de ces intéressants tableaux est chose excessivement difficile.

Dans le budget de l'an dernier nous avons étendu les avantages du tarif de préférence aux Indes occidentales anglaises (y compris la Guyane anglaise). Cet acte du Canada a été bien vu de la presse et de la population des Indes occidentales. Il en est déjà résulté une amélioration dans notre commerce avec ce pays, et nous avons lieu d'espérer un plus grand développement encore, en dépit de certaines choses concernant le tarif américain qui tendent à nuire au progrès du commerce avec le Canada.

Pendant plusieurs années notre commerce avec les Indes occidentales a souffert. Nos importations d'habitants constamment. Durant l'exercice expiré le 30 Juin 1898, avant la mise en vigueur du tarif de préférence, ce commerce d'importations était à peu près la moitié de ce qu'il était en 1897. Notre commerce d'exportation diminuait aussi rapidement. La position était telle que sans notre tarif de préférence, notre commerce avec ces îles aurait été presque ruiné. Bien que ce commerce soit encore loin de ce qu'il devrait être, j'espère que les dernières statistiques de la présente année, comprenant 11 mois sous le tarif de préférence, montreront une amélioration réelle sur l'année qui a précédé l'inauguration de ce tarif.

Nos importations du sucre des Indes occidentales anglaises (y compris la Guyane anglaise), pour les six mois expirés le 31 décembre, étaient :

	Liv.	Valeur.
Six mois, 1898.	9,019,020	\$161,961
Six mois, 1899.	6,215,921	124,801
Augmentation.	2,803,099	\$ 37,097

Il y a dans le tarif américain une disposition qui tend à encourager le commerce entre les Indes occidentales et les États-Unis, et dans une certaine mesure, cela fait contrepoids à notre tarif de préférence. Lorsque nous avons adopté ce tarif, je sais que, dans certains quartiers, l'on voulait nous blâmer d'accorder cette préférence à un pays dont nous ne recevions rien en retour. Je crains que les avantages que nous voulions donner à nos amis des Indes occidentales ne soient pas aussi grands que certains gens se l'imaginent.

Nous donnons une préférence de 25 pour 100 sur le sucre venant de là-bas, et les États-Unis, bien que la préférence ne soit pas sous la même forme, en donnent une en réalité au sucre de canne sur le sucre de betterave de plus de 25 pour 100, dans certains cas, de 35 pour 100, et peut-être plus. Ils arrivent à cela par un système de droits réciprocques. Ils prélèvent les droits ordinaires sur le sucre de betterave ; puis, en vertu d'une disposition de leur tarif, tout sucre venant d'un pays protégé par des primes doit payer, outre le droit ordinaire, un droit supplémentaire égal au montant de prime accordée par le gouvernement du pays d'exportation. Or, comme les sucres de betteraves du continent sont tous des produits recevant des primes, ils sont frappés de ce droit réciprocque sur le marché américain, et ainsi, la différence entre le sucre de canne, venant des Indes occidentales, et le sucre de betterave venant d'Europe, s'élève, comme je l'ai dit, il y a un instant, à 25 pour 100, et dans certains cas à beaucoup plus. Conséquemment, le sucre de canne est en grande demande aux États-Unis. Les raffineurs préfèrent acheter ce sucre, parce qu'ils peuvent l'importer à un droit beaucoup moins élevé que le sucre de betterave.

J'avouerai franchement que la question de savoir si nous pouvons faire un commerce considérable avec les Indes occidentales, reste encore à être débattue, et, si nous voulons conserver ce commerce, nous devons

essayer de trouver quelque autre moyen de le développer. Les chiffres de cette année font voir une augmentation considérable, mais je crains que nous ne puissions espérer de nouveaux développements tant que le tarif américain restera dans l'état que j'ai indiqué.

À ce propos, on a attiré mon attention sur un fait très intéressant. On se rappelle que dans la presse et dans la Chambre, l'on a signalé le fait que par suite des derniers arrangements faits entre les États-Unis et Porto-Rico, le commerce d'expédition du Canada avait grandement à souffrir. Un nombre considérable de nos navires des provinces, et peut-être aussi du Saint-Laurent, transportaient les produits du Canada à Porto-Rico, puis là prenaient un chargement de sucre qu'ils rapportaient aux ports américains. Mais vu le changement d'après lequel Porto-Rico devient en réalité, partie des États-Unis, cela est devenu du commerce côtier, et en vertu des lois touchant ce genre de commerce, il fut interdit à nos navires de transporter du sucre ou autres produits de Porto-Rico aux ports américains. Cela a créé des embarras considérables à notre commerce d'expédition, et bien que je sache que nous ne pouvions pas espérer autre chose, c'était un arrangement regrettable et que nous voudrions pouvoir modifier si possible.

Je suis heureux de dire, d'après les informations reçues, que des ordres ont été envoyés du département de la guerre au commandant général à Porto-Rico, à l'effet de permettre à tous navires, américains ou étrangers, de prendre des chargements pour les États-Unis. Cette information nous vient du bureau des affaires étrangères. Je comprends, cela va sans dire, qu'ils auront toujours le droit d'aller à un port étranger ; la difficulté était dans le fait qu'ils n'avaient pas le droit d'aller dans un port américain.

REDUCTIONS DU TARIF—ACTE DE 1897.

Les réductions du tarif faites par l'acte de 1897 ont été le sujet de beaucoup de discussions dans le parlement et dans la presse. L'attitude prise, dans diverses circonstances, sur cette question par les honorables députés de la gauche a été étrangement inconsistante.

Lorsque le nouveau tarif a été présenté, personne ne doutait qu'il ne contint des réductions nombreuses et importantes. Le

le autre moyen de
de cette année
tion considérable,
ne puissions espé-
vements tant que
dans l'état que j'ai

mon attention sur
On se rappelle
la Chambre, l'on
ulte des derniers
les Etats-Unis et
d'expédition du
à souffrir. Un
navires des pro-
du Saint-Laurent,
s du Canada à
lent un charge-
étaient aux ports
changement d'a-
cient en réalité,
est devenu du
ctu des lois tou-
le fut interdit
du sucre ou
Rico aux ports
s embarras con-
d'expédition, et
ne pouvions pas
un arrangement
udrions pour

Après les infor-
mes ont été en-
guerre au com-
leo, à l'effet de
américains ou
chargements pour
formation nous
étrangères. Je
e, qu'ils auront
port étranger ;
qu'ils n'avaient
port américain.

CTE DE 1897.
es par l'acte de
coup de discus-
dans la presse,
erses circons-
les honorables
trangement in-

a été présenté,
contint des ré-
portantes. Le

fait d'une sage réduction sur un grand nombre d'articles fut reconnu par les membres de la gauche et par leurs journaux. Je pourrais, si cela était nécessaire, citer de nombreuses preuves de ce fait, et si l'on met en doute la vérité de ma déclaration je donnerai quelques-unes de ces citations avant la fin du débat. Qu'il me suffise de dire, pour le moment, que les honorables députés de la gauche et leurs journaux ont reconnu que nous avions fait un grand nombre de réductions importantes. Naturellement on nous a accusés de faire des réductions de nature à paralyser nos industries. Les adversaires du gouvernement croyaient et espéraient que les industries canadiennes allaient souffrir des changements apportés au tarif, et ils étaient prêts à condamner le gouvernement. Mais leurs espérances ont été déçues.

Les libéraux prétendaient que nos industries allaient bénéficier et non souffrir sous une politique de réserve du tarif. Le temps a prouvé qu'ils avaient raison. Dans presque toutes les branches d'industrie, ce règlement de la question du tarif a été suivi d'une reprise des affaires. Le commerce et l'industrie sont dans un état plus florissant que jamais.

Voyant que leurs prédictions de malheur ne s'étaient pas accomplies, nos adversaires ont pris l'autre côté de la question et prétendu que nous n'avions fait aucune réduction et que la vieille politique nationale était encore en vigueur.

Ce semble être la dernière attitude prise par le parti conservateur, et je veux y donner quelque attention.

Qu'un tarif dans lequel, de leur propre aveu, les droits, sous plusieurs rapports, ont été réduits sans ménagement, puisse être décrit comme étant la vieille politique nationale, voilà une chose qu'aucun observateur indépendant ne saurait comprendre.

Les faits et les chiffres établissent clairement que la vieille politique nationale n'a pas été maintenue, mais que le gouvernement libéral a déjà accompli une grande et importante réforme du tarif. Je vais soumettre à l'attention de la Chambre quelques preuves de ces réductions du tarif.

Notre méthode de réforme du tarif comprend trois phases, deux au début et une plus tard. Nous avons d'abord préparé un tarif général, faisant de grandes réductions. Alors nous avons inauguré le tarif de pré-

férence, stipulant une réduction de $\frac{1}{2}$ du droit sur les importations d'Angleterre. Puis, par une autre disposition, nous avons décrété que, dans un an, il y aurait une nouvelle réduction de $\frac{1}{2}$, ce qui fait une réduction de $\frac{3}{4}$ sur les marchandises anglaises.

Dans notre tarif général, il y a quelques cas où les droits sont augmentés. Dans presque tous ces cas, cependant, on pourra voir, en appliquant le tarif de préférence, que les droits sont moins élevés aujourd'hui qu'ils ne l'étaient sous l'ancien tarif.

Comme l'on a voulu faire croire que nos réductions se bornaient entièrement au tarif de préférence, il importe, je crois, de faire disparaître cette fausse impression. Le droit de préférence était un point très important de notre réforme du tarif; mais, outre cela, il a été fait de grandes réductions dans le tarif général, et des articles autrefois frappés de droits ont été mis sur la liste des articles admis en franchise. J'ai ici un état de ces articles, et aussi le taux du droit dont ils étaient frappés sous l'ancien tarif. Ces listes ont été préparées par les fonctionnaires du département des Douanes, et leur exactitude est garantie. Mon honorable ami consentira, j'espère, à ce que je les mette dans les "Débats" sans les lire.

M. FOSTER: Je ne puis faire cela, non pas que je veuille manquer de générosité, mais nous devons répondre à cet exposé, et nous ne pouvons répondre à une chose qui n'est pas vraie.

Le MINISTRE DES FINANCES: Je vais passer la chose à mon honorable ami, avec la permission de la mettre ensuite dans les "Débats."

M. FOSTER: Mon honorable ami devra aussi lire ceci.

Le MINISTRE DES FINANCES: Je n'ai aucune objection, mais ces tableaux sont longs et ennuyeux.

Articles.	Ancien taux des droits.
Dégras, oleostearine. (Autrefois sur la liste des articles admis en franchise pour la fabrication du cuir seulement)	20 p.c. ad valorem.
Plantes de droguistes :—	
Bulbes, tubercules, rhizomes, amanucarias, spirées	20 p.c. "
Maïs	7 $\frac{1}{2}$ cts par boisseau.
Fèves de semence d'Angleterre	15 cts "
Graine de navette	10 p.c. ad valorem.
Blanc de champignon	20 p.c. "
Membres artificiels	20 p.c. "

M. FOSTER : Sont-ce des articles encombrants ?

Le MINISTRE DES FINANCES : Non, mais nous avons cru cependant qu'il importait de mettre ces articles sur la liste des articles admis en franchise. J'aurais pu ne choisir que des articles encombrants, mais j'ai fait un choix judicieux, des petits et des gros.

Articles.	Ancien taux de droit.	Articles.	Anciens droits.
Asphalte—raffiné.....	20 p.c. ad valorem.	Cuivre rouge, en bandes, non polies ni vernissées.....	30 p. c. "
Fil d'engerglage.....	12½ p.c. "	Garnitures en cuivre jaune pour couchettes, lorsqu'ils sont importés pour la fabrication de ces articles.....	30 p. c. "
Articles nécessaires à la fabrication du fil d'engerglage.....	Variant selon la matière.	Châmes en fer ou acier.....	27½ p. c. "
Brochures religieuses.....	35 p.c. ad valorem.	Tubes en fer forge, soudés à joints superposés, filetés ou assemblés ou non, de pas moins de 2 pouces et demi de diamètre, quand ils sont importés pour l'usage exclusif de l'exploitation minière, de la métallurgie, de la réduction ou de l'épuration des métaux.....	5 p. c. "
Livres à l'usage des écoles ou de toute bibliothèque médicale, littéraire, scientifique, d'association ou société artistique.....	6c. par livre.	Pièces de machines à coudre.....	15 p. c. "
Livres traitant de science appliquée aux différentes industries, y compris les livres relatifs à l'agriculture, l'horticulture, la sylviculture, aux poissons et à la pêche, à l'exploitation minière, la métallurgie, l'architecture, l'électricité et autres branches du génie civil, la menuiserie, la construction des navires, la mécanique, la teinturerie, le blanchiment, le tannage, la fabrication des tissus et autres arts mécaniques, et autres livres traitant de l'industrie.....	6 c. par livre.	Platine, en barres, en plaques ou en lingots.....	20 p. c. "
Toile ou tissus gommés ou non pour la fabrication des "pneus" de bicyclettes, lorsqu'ils sont importés par le fabricant de "pneus" de bicyclettes, pour être exclusivement employés à la fabrication de "pneus" de bicyclettes dans leurs propres fabriques.....	20 p. c. et 22½ p. c. suivant les matières.	Acier (de calibre douze ou plus mince, mais pas plus mince que le calibre trente, pour la fabrication des liens de couchette, importés par les fabricants de ces articles pour être employés à cette fabrication dans leurs propres manufactures.....	30 p. c. "
Creusets en argile.....	20 p. c. ad valorem.	Acier pour la fabrication de chaînes à bicyclette, importé par les fabricants de ces chaînes à bicyclettes pour être employé à la fabrication de ces articles dans leurs propres manufactures.....	Calibre 12 à 16, \$10 la tonne, Calibre 17 et plus mince, 5 p. c. ad valorem.
Cyanogène ou composés de brome et de potassium pour la réduction des métaux dans les exploitations minières.....	20 p. c. "	Acier pour la fabrication de haches, hachettes, faulx, faucilles, hoes, ratenax à main, couteaux à foin et à paille, fourches agricoles ou de moisson, importés par les fabricants de ces articles pour être employés à la fabrication de tels articles dans leurs propres manufactures.....	\$10 la tonne.
Quebracho.....	20 p. c. ad valorem.	Ressorts en acier pour la fabrication de bandages chirurgiques, importés par les fabricants de ces articles pour être employés exclusivement à cette fabrication dans leurs propres manufactures.....	\$10 par tonne.
Extraits de noix de galle.....	20 p. c. "	Acier à ressorts plats, massets d'acier et barres d'acier à essieux, importés par les fabricants de ressorts à voitures ou d'essieux à voitures, pour être employés exclusivement à la fabrication de ressorts et d'essieux pour voitures autres que des voitures de chemin de fer et tramways, dans leurs propres manufactures.....	1 c. par livre et 20 p. c. ad valorem.
Eстамpes de modes pour tailleurs, modistes et confectionneurs de manteaux.....	6 c. par livre et 20 p. c.	Acier à ressorts en spirale pour ressorts en spirale, importés par les fabricants de ressorts à voitures de chemin de fer pour être employés exclusivement à la fabrication de ressorts à spirale pour chemins de fer dans leurs propres manufactures.....	Ressorts d'acier plats et barres d'acier \$10 la tonne; massets, \$5 la tonne.
Raliquie de tétière (pour pêcheurs).....	1½ c. par liv. et 10 p. c.	Cliches sténo-typés, électrotypés et en cellulose de colonnes de journaux, en toute autre langue que l'anglais et le français.....	\$10 la tonne.
Fil de jute et de chanvre pour hamacs.....	20 p. c. ad valorem.		½ c. le pouce carré.
Bateaux et appareils de sauvetage (surtout lorsqu'ils sont importés par des sociétés de sauvetage).....	25 p. c. "		
Cuivre jaune en bandes non polies ni vernissées.....	30 p. c. "		

Anciens droits.	Articles.	Anciens droits.
30 p. c.	Fil de fer et d'acier barbelé pour clôture	¼ c. la livre.
30 p. c.	Fil de zinc, taraudé ou tordu, ou aplati et gaufré, pour être employé à la machine, dans la fabrication des chaussures.	25 p. c. ad valorem.
27½ p. c.	Fil de fer ou d'acier galvanisé, des calibres, 2, 9, 12 et 13	20 p. c. et 25 p. c., suivant les usages auxquels ils sont employés.
5 p. c.	Instrumente et appareils de physique, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas fabriqués au Canada, lorsqu'ils sont importés pour l'usage des hôpitaux publics	25 p. c. ad valorem.
15 p. c.	Photographies, n'excédant pas le nombre de trois, envoyées par des amis, et non pour être vendues	20 p. c. ad valorem.
20 p. c.	Caoutchouc ou goudron	20 " "
30 p. c.	Instrumente de chirurgiens et de dentistes, et aiguilles de chirurgiens	15 " "
	Livres—en deux, dans un but de charité	6 c. par livre.
	Spécimens, modèles de cartes murales représentant des sujets d'histoire naturelle pour les universités et les musées publics	Imp. sables d'après la matière.
	Peaux d'astracum et tabliers ou tapis de foyer de chevre de Chine, entièrement ou partiellement préparés mais non teints.	15 p. c.

Voilà une longue liste d'articles, dont quelques-uns tombent directement dans la consommation générale, comme le cordage, fil barbelé, fil d'engorgement, etc.; toutefois, nombre de ces articles constituent la matière première employée par le fabricant, et le bon marché de la matière première qui est fournie aux industriels. Voilà, dans une large mesure, le secret de la prospérité industrielle dont le Canada jouit actuellement.

M. McNEILL: Cela veut dire que ces articles sont maintenant admis en franchise?

Le MINISTRE DES FINANCES: Ces articles sont actuellement admis en franchise, et j'ai fait connaître le droit dont ils étaient frappés.

M. FOSTER: De fait, est-ce qu'il n'aurait pas été loisible, par voie d'arrêté ministériel, d'admettre un grand nombre de ces articles en franchise, pour les usages de l'industrie?

Le MINISTRE DES FINANCES: La chose est possible: C'est du ministère des Douanes que je tiens les renseignements que j'ai donnés. Je ferai étudier la question et si c'est le cas, je ferai rectifier la chose. Le ministre des Douanes dit que quelques-uns de ces articles étaient sujets à être admis en franchise par arrêté ministériel, et dans cette mesure même la liste devrait être modifiée. Je verrai à ce que cela se fasse.*

Outre ce transfert de marchandises imposables à la liste des articles admis en franchise, le tarif général, comme je l'ai dit, a subi d'importantes réductions. Je vais maintenant soumettre à la Chambre le tableau ou la liste des marchandises imposables qui sont frappées, sous l'empire du tarif actuel, d'un droit moins élevé que sous l'empire de l'ancien tarif, et j'indiquerai en même temps les taux respectifs des deux tarifs. Il importe aussi de bien noter que le taux du droit sur tous ces articles se trouve à subir une nouvelle réduction d'un quart, sous l'empire du tarif de préférence. L'honorable député (M. Foster) consentira, je l'espère, à ce que je soumette cette liste. Je vais lui transmettre ce tableau et il sera ainsi en mesure de l'emporter chez lui et de l'étudier à loisir.

Des VOIX: Lisez! Lisez!

Le MINISTRE DES FINANCES: Dans le relevé que je vais lire, il faut remarquer que pour les articles qui sont importés d'Angleterre, le taux actuel des droits subit une nouvelle réduction dans la mesure même stipulée par le tarif de préférence. Les taux des droits que je vais lire ne se rattachent nullement au tarif de préférence, car il s'agit uniquement de comparer le tarif actuel avec l'ancien; et, je le répète, les taux des droits actuellement en vigueur subissent une nouvelle réduction jusqu'à concurrence du tarif de préférence accordée aux marchandises de provenance anglaise.

* Note.—Un examen subséquent a démontré que le renseignement fourni par le ministère des Douanes, et dont s'est servi M. Fielding, était exact.

TABLEAU ou liste des marchandises imposables qui sont frappées sous l'empire du tarif actuel d'un droit moins élevé que celui qui les frappait sous l'ancien tarif, ainsi que les taux respectifs sous les deux tarifs :

	Ancien taux.	Taux actuel.
Ceintures et bandages chirurgiques, ceintures électriques, pessaires et suspensoirs de toutes sortes.	25 p.c.	20 p.c.
Livres imprimés, publications périodiques et brochures, n.s.a.	6 p.c. équivalent à 18 p.c. <i>ad val.</i> calculé sur le pied des importations de 1896	10 "
Billets, placards et feuilles plies d'annonces.	15c. par liv. et 25 p.c.	15c. par liv.
Étiquettes de boîtes d'égares, de fruits, de légumes, de viandes, de poissons, de pâtisserie et autres marchandises; étiquettes, billets ou adresses pour expédition ou prix; billets de chemins de fer et autres, lithographies ou imprimés en partie.	15c. par liv. et 25 p.c. équivalent à 16 p.c. <i>ad val.</i> calculé sur le pied des importations de 1896	15c. par liv.
Céréales —		
Blé	15c. par boisseau	12c. par boiss.
Farine de maïs	10c. par liv.	25c. par baril.
Farine de blé	75c. "	60c. "
Canne, jonc ou rotin, fendu ou autrement ouvert, n.a.p.	17½ p.c.	15 p.c.
Véhicules —		
Bogheis, carrosses, charrettes à ressorts et autres voitures semblables n.s.a.	Ne coûtant pas plus de \$50, \$5	
Traineaux	chaque et 25 p.c.	35 "
Horloges pour tours	30 p.c.	25 "
Houille bitumineuse.	30 p.c.	25 "
Faux-cols en coton, ou toile, xylonite, xyloite, ou cellulose.	60c. par tonne	53c. p. tonne.
	21c. par douz. et 25 p.c., équivalent à 52 p.c. calculé sur le pied des importations de 1896	35 p.c.
Cordage, n.s.a.	1½c. par liv. et 10 p.c. équivalent à 28 p.c. calculé sur le pied des importations de 1896	25 "
Agrafes de corsets, buses, bandes en laines et baleines, garnies ou non.	5c. par liv. et 20 p.c. équivalent à 37 p.c. calculé sur le pied des importations de 1896.	35 "
Coton—		
Broderies, coton blanc.	30 p.c.	25 p.c.
Grosse toile (coton duck).	25 "	22½ "
Jeannettes, satins et coutils, lorsqu'ils sont importés par les corsetiers et couturiers, pour usages de l'industrie, dans leurs propres fabriques.	25 "	20 "
Draps (sheets)	32½ "	30 "
Chemises de coton, coûtant plus de \$3 la douzaine	\$1 la douz. et 25 p.c. équivalent à 37 p.c. <i>ad val.</i> calculé sur le pied des importations de 1896.	35 "
Chaussettes et bas.	10c. par douz. de paires et 35 p.c.	35 "
Manchettes en coton, toile, xylonite, xyloite ou cellulose.	1c. par paire et 25 p.c. équivalent à 59 p.c. <i>ad val.</i> sur le pied des importations de 1896	35 "
Produits chimiques et drogues—		
Glycérine, lorsqu'elle est importée par les fabricants d'explosifs dans la fabrication de ces substances, dans leurs propres fabriques.	20 p.c.	10 "
Médicaments brevetés et particuliers, liquides, ne contenant pas d'alcool	50 "	25 "
Éther sulfurique	5c. par liv.	25 "
Solutions de peroxide d'hydrogene	50 p.c.	25 "
Faïence et poterie—		
Dame-jeannes, barattes ou cruches.	3c. par gallon de capacité, équivalent à 38 p.c. <i>ad val.</i> sur le pied des importations de 1896.	30 "
Charbon pour éclairage à l'électricité et pointes de charbon.	\$2.50 par mille, longueur de 12 pouces, équivalent à 41 p.c. sur le pied des importations de 1896.	35 "
Charbon pour éclairage électrique de plus de six pouces de circonférence	25 pour cent.	15 p. c.
Isolateurs de toute espèce.	20 "	25 "

du tarif actuel d'un droit moins
effectifs sous les deux tarifs :

	Taux actuel.
.....	20 p.c.
.....	15c. par liv.
.....	10 "
.....	15c. par liv.
.....	35 p.c.
.....	12c. par bois.
.....	25c. par barril.
.....	60c. "
.....	15 p.c.
.....	35 "
.....	25 "
.....	25 "
.....	53c. p. tonne.
.....	35 p.c.
.....	25 p.c.
.....	22½ "
.....	20 "
.....	30 "
.....	35 "
.....	35 "
.....	35 "
.....	10 "
.....	25 "
.....	25 "
.....	25 "
.....	30 "
.....	35 "
.....	15 p. c.
.....	25 "

	Ancien taux.	Taux actuel.
Poudre à canon et autres substances explosives. —		
Poudre à gros grain nitre et autres substances explosives.	4 c. par liv.	3 c. par liv.
Nitro-glycérine.....	4 "	3 "
Couverts ou étuis de fusils ou de pistolets, gibeciers.	32½ pour cent.	30 p. c.
Outils à fabriquer des cartouches.....	35 "	30 "
Articles en gutta-percha ou en caoutchouc. —		
Bottes, bottines et souliers de caoutchouc, avec des em- peignes en toile.....	30 "	25 "
Courroies.....	32½ "	25 "
Instruments agricoles. —		
Boulonnx de chemin ou de champ.....	35 "	25 "
Fouilles.....	35 "	25 "
Lièges à toit.....	35 "	25 "
Houes.....	35 "	25 "
Couteaux à foie ou à paille.....	35 "	25 "
Couteaux tranchants.....	35 "	25 "
Etendeurs d'engrais.....	35 "	25 "
Forets pour plantage de poteaux.....	25 "	20 "
Extracteurs de pommes de terre.....	35 "	25 "
Bateaux, n.s.a.....	35 "	25 "
Faulx, manches de faulx, faucilles.....	35 "	25 "
Pelles et beches, fer ou acier, manches de pelles et d'a- lèches, et fer et acier taille de forme pour ceselachous	35 "	25 "
Tous autres instruments aratoires n.s.a.....	50 c. par douz., et 25 p.c., equiva- lant à 38 p.c. sur le pied des im- portations de 1896.....	35 "
Manchons d'essieux ou caisses de charrettes ou wagons.	35 pour cent.....	25 "
Fer ou acier en barre, laminé soit en bottes, en liges, barres ou en faisciaux, y compris barres rondes, ovales, carrées et plates et formes laminées, n.s.a.....	32½ "	30 "
Complets et peitures, n.s.a.....	\$10 par tonne.....	\$7 par tonne.
Tuyaux de fonte de toute espèce.....	32½ pour cent.....	30 p. c.
Ferraille de fonte.....	\$10 par tonne, mais pas moins de 35 p.c.....	\$8 par tonne.
Hérison malléable et courroies à chaînons pour engin- beuses.....	\$4 la tonne.....	\$2,50 la tonne.
Pointes à chaussure, équivalent à 52 p.c., sur le pied des importations de 1896.....	27½ p.c.....	20 p.c.
Machines à vapeur et chaudières.....	1½ once à 4 onces au 1000, un cent par mille.....	35 "
Pièces d'ajustement en fer ou en acier, pour tuyaux de fer ou d'acier.....	27½ p.c.....	25 "
Pièces forgées de fer ou d'acier de quelque forme ou dimension que ce soit, ou en quelque phase de façon- nement qu'elles se trouvent, n.s.a.....	35 "	30 "
Arbre en acier tourné, comprimé ou poli et fer ou acier forgé en barres ou autres formes, n.s.a.....	35 p.c., mais pas moins de \$15 par tonne.....	\$0 par tonne.
Ferrures à l'usage des constructeurs, des ébenistes, des tapisiers, des selliers et pour les voitures, y compris les étrilles.....	\$10 par tonne et en outre ¼ par liv., équivalent à 35 p.c.....	\$0 "
Lingots de fer ou d'acier, lingots à crans, loupes et lopins; massets, barres puddlées, balles et autres formes moins finies que les barres de fer ou d'acier mais plus avancées que le fer en gueuse, sauf les fontes.....	22½ p.c.....	\$0 "
Fer en gueuse.....	\$5 par tonne.....	\$2 par tonne.
Fer en gueuse (au charbon de bois).....	\$4 "	\$2,50 "
Fer en saumon.....	\$4 "	\$2,50 "
Serrures de toute espèce.....	\$4 "	\$2,50 "
Machines—	32½ p.c.....	\$0 p.c.
Tarares (fanning mills).....	35 p.c.....	25 "
Broyeurs de grain.....	35 p.c.....	25 "
Moulins à vent.....	30 p.c.....	25 "
Broyeurs de minéral et de roche, bocards, rouleaux. Cornish recouverts en cuir, forets à roche, compresseurs d'air, grues, élévateurs, coupeurs à percussion de houille.	27½ p.c.....	25 p.c.
Hache-paille.....	35 "	25 "
Manèges à chevaux.....	30 "	25 "
Machines locomobiles.....	30 "	25 "
Sécleries mécaniques et moulins à plauer locomobiles.....	30 "	25 "
Machines à battre et séparateurs.....	30 "	25 "
Toutes autres machines locomobiles.....	30 "	25 "
Machines à mortaiser.....	30 "	25 "
Clavigraphes.....	27½ "	25 "

	Ancien taux.	Taux actuel.
Machines—Suite.		
Toute autre machine, composée en tout ou en partie de fer ou d'acier, n. s. a.	27½ p. c.	25 p. c.
Clous et carvelles coupés, en fer, et carvelles de chemin de fer,	7c. par livre 1c. "	1c. par liv. 4c. " "
Clous, fil métallique de toute espèce n. s. a.	20 p. c.	5 p. c.
Oreilles ou contres de charrie, plaques de côté et autres pour instruments aratoires, lorsqu'ils sont ébauchés et découpeés de plaques d'acier laminés, mais non moules, percés, polis ou autrement ouvres, lorsqu'ils coûtent 4 cents par livre et moins,	30 "	25 "
Pompes	810 la tonne	88 la tonne.
Eclisses et coussinets de chemin de fer	12½ p. c.	10 p. c.
Fers d'angle, fers en T, pontres, fers à côtes, soliveaux, longrines, fers en Z, en toiles ou autres formes, fers en forme de gouttières, ou autres formes employées dans les ponts et autres constructions, en fer ou acier lamine, non découpeés ou forés et n'ayant pas été soumis à des procédés de fabrication plus avancés que le laminage n. s. a., et ébauchés de barres à oillet plates non découpeés ou forés	35 p. c., mais pas moins de 810 par tonne	87 par tonne.
Feuilles ou plaques de fer ou d'acier laminés, rognées ou non, et lames de fer ou d'acier à fusil découpeés ou laminés en camelures, n. a. p.	810 par tonne	87 par tonne.
Plaques de fer ou d'acier lamine d'au moins trente pouces de largeur, et d'au moins un quart de pouce d'épaisseur, n. a. p.	12½ p. c.	10 p. c.
Cylindres ou rouleaux en fer durci ou en acier	35 p. c.	30 "
Patins de toutes sortes, à roulettes ou autres ou parties d'iceux	10 c. par paire et 30 p. c. équivalant à 57 p. c. ad valorem sur le pied des importations en 1896.	35 "
Lames de fer ou d'acier à fusil découpeés ou laminés en camelures, lorsqu'elles sont importées par des fabricants de tuyaux de fer forgé ou d'acier pour être employées seulement dans leurs propres fabriques à la fabrication de tuyaux de fer forgé ou d'acier	810 par tonne, équivalant à 54 p. c. ad valorem	5 "
Poêles de toutes sortes et les parties d'iceux	27½ p. c.	25 "
Plaques de poêles et fers à repasser, fers de chapeliers, de tailleurs, plaques en tout ou en partie	27½ p. c.	25 "
Tubes pour chaudières en fer forgé ou en acier, y compris les carreaux ondulés pour chaudières de marine	7½ p. c.	5 p. c.
Tubes ou acier laminé, sans soudure non reliés, n'ayant pas plus de 1½ pouce de diamètre	15 p. c.	10 p. c.
Tubes, en acier et sans soudure, pour bicyclos	15 p. c.	10 p. c.
Articles en fer ou en acier emailé, n. s. a.	35 p. c.	30 p. c.
Toiles en fil de fer, ou fil de fer ou d'acier, pour clôtures, n. s. a.	27½ p. c.	15 p. c.
Rubans d'acier	4c. par livre	15 p. c.
Fil métallique de toutes sortes n. a. p.	25 p. c.	20 p. c.
Fil métallique, en toron ou tordu, pour faire sécher le linge ou suspendre des cadres, ou autre fil métallique tordu	27½ p. c.	25 p. c.
Ferrailles de rebut, de fer ou d'acier forges, y compris découpeures et rognures, de tôles ou de feuilles de fer ou d'acier qui ont servi; bouts coupés de barres, semelles et rails à fer blanc n'ayant pas été en usage	84 par tonne	81 par tonne.
Coutellerie de toute sorte, n. a. p.	32½ p. c.	30 p. c.
Plaque d'acier pour les ponts ébauchés, ou à bords laminés dites <i>universal mill</i> lorsqu'elle est importée par des entrepreneurs de ponts	12½ p. c.	10 p. c.
Acier en barre, feuille ou plaque, plus épaisse que le calibre dix-sept, et d'une valeur supérieure à 2½ cts la livre	810 par tonne	5 p. c.
Feuillards, bandages et bandes en acier, calibre 18 et plus épais, d'une valeur supérieure à 2½ cts par livre.	810 "	5 p. c.
Hermettes, couperets, hachettes, marteaux, pics, pioches et ébauches	35 "	30 p. c.
Haches	35 "	25 p. c.
Seies	32½ "	30 p. c.
Lâmes et rapés	35 p. c.	30 p. c.

Taux actuel.	Ancien taux.	Taux actuel.
25 p. c.	Outils, pour la main ou la machine, de toute sorte, n. a. p.	30 p. c.
1 ^e . par liv.	Cuir—	15 p. c.
4 ^e . " "	Cuir en morceaux de tanneurs.	10 p. c.
5 p. c.	Accessoires pour presses lithographiques.	10 p. c.
25 " "	Métal composite pour fabrication des bijoux.	10 p. c.
88 la tonne.	Clichés stéréotypes et en cellulose pour almanachs, calendriers, brochures illustrées, annonces de journaux ou gravures, et autres ouvrages semblables pour le commerce ou autres fins, n. s. a., et matrices ou enveloppes en cuivre pour ces choses.	10 p. c.
10 p. c.	Clichés stéréotypes, électrotypes et en cellulose de colonnes de journaux, et bases et support composé en tout ou en partie de métal ou cellulose.	1 ^e . par pouce carré.
le \$10 par	Matrices ou enveloppes en cuivre pour ces choses.	1 ^e . " "
\$7 par tonne.	Fil métallique de toute sorte, autre qu'en fer ou acier, n. a. p.	14 ^e . " "
87 par tonne.	Toutes pièces d'orgue, excepte les anches.	20 p. c.
10 p. c.	Pianos.	25 p. c.
30 " "	Huiles—	30 p. c.
35 " "	Huile de charbon et kérosine, distillées, purifiées ou raffinées, naphte et pétrole, n. s. a.	6 ^e . par gallon.
5 " "	Produits du pétrole, n. s. a.	5 ^e . par gall.
25 " "	Pétrole cru, huiles à combustible et à gaz, (autre que le naphte, la benzine et la gazoline) importés par des manufacturiers (autres que des raffineurs) pour usage dans leurs fabriques, pour des fins de chauffage, ou pour la fabrication du gaz.	6 ^e . " "
87 par tonne.	Huile d'olives, préparée pour les salades.	3 ^e . " "
10 p. c.	Huile à lubrifier, composée en tout ou en partie de pétrole, et coûtant moins de vingt-cinq centus par gallon.	24 ^e . " "
30 " "	Papier, et articles en papier—	20 p. c.
35 " "	Papier à tentures.	6 ^e . par gallon.
5 " "	Maître de Paris ou gypse, calcine ou manufacturé.	5 ^e . par gall.
25 " "	Ensembles en fer ou acier émaillé, et lettres pour ces choses.	Equivalant aux taux <i>ad val.</i> basés sur les imp. de 1896—39 p. c.
25 " "	Chaussettes et bas, en soie.	40 ^e . par baril de 300 lbs.
5 " "	Ardoises—	12 ^e . p. 100 lbs.
25 " "	Tuiles en ardoises.	30 p. c.
5 p. c.	Ardoises d'écoles pour écrire.	30 p. c.
10 p. c.	Savon—	30 p. c.
10 p. c.	Pearline et autres poudres à savon.	30 p. c.
30 p. c.	Tissus pour fabrication des claques et chaussures en caoutchouc, importés par les fabricants de claques et chaussures en caoutchouc, pour être employés dans leurs propres manufactures, crus.	35 " "
15 p. c.	" " " colorés.	15 " "
15 p. c.	Pierre et articles en—	15 " "
20 p. c.	Pierre à pavage, granit, pierre de taille brute, gris et toute pierre à construction non taillée.	20 " "
25 p. c.	Granit et pierre de taille préparée; toute autre pierre à construction préparée, à l'exception du marbre.	30 " "
81 par tonne.	Pierre à pavage, préparée.	30 " "
30 p. c.	Glucose ou sucre de raisin, sirop de glucose et sirop de maïs, ou tout sirop contenant une certaine quantité de ces produits.	20 " "
10 p. c.	Boîtes de montre.	1 ^e . par livre.
5 p. c.	Rateaux à foin en bois.	3 ^e . par livre.
5 p. c.	Saule ou osier.	30 p. c.
30 p. c.	Stores en morceaux, ou coupés et bordés, ou montés sur rouleaux.	35 " "
25 p. c.	Laines et lainages—	35 pour 100, mais pas moins de 5 c. par verge carré, équivalent à 41 pour 100, comparé aux importations de 1896.
30 p. c.	Bas et chaussettes en laine filée, en poil de chèvre d'Alpaca, etc.	35 " "
25 p. c.	Fil de laine coûtant 30 cts la lb. et plus, importé en enche, en rouleau, ou en relevé, par les fabricants de lainages pour être employés dans la fabrication de leurs produits.	10 cts par douz. de paires et 35 p. c.
30 p. c.		30 pour cent.

	Ancien taux.	Taux actuel.
<i>Laines et lainages. — Suite.</i>		
Revers en lustré, laine et autre produit, ressemblant à la laine longue du Canada.....	20 pour cent.	15 "
Couvertures.....	5 cts par livre et 25 pour 100, équivalant à 39 pour 100 ad valorem	35 "
Tapis, deux plis, trois plis, à la façon d'Ecosse, tout laine.....	5 cts par verge carrée et 25 pour 100	35 "
Tapis, deux plis, trois plis, à la façon d'Ecosse tout en coton, ou autre matière que la laine, etc.....	3 cts par verge carrée et 25 pour 100, équivalant à 37 pour 100	35 "
	basé sur les importations de 1896.	35 "

Je maintiens que même si les réductions indiquées dans le tableau ci-dessus étaient les seules, cela serait déjà une réforme importante du tarif. Mais si on prend le tarif différentiel qui abaisse d'un quart le tarif général, on voit combien ont été considérables les réductions opérées.

Je viens de donner les réductions opérées sur un très grand nombre d'articles; je vais maintenant appeler l'attention de la Chambre sur une autre réforme du tarif; mais avant d'aborder cette partie de la question je demanderai à l'Orateur de déclarer qu'il est six heures.

A six heures la séance est suspendue.

Séance du soir.

Le MINISTRE DES FINANCES (M. Fielding) : Avant la suspension de la séance, j'ai lu une longue liste des articles sur lesquels les droits ont été diminués d'une manière appréciable, comparés au tarif de 1896, et dans mes commentaires sur ce tableau je disais que même si nous n'avions pas à montrer autre chose que les réductions opérées dans cette liste, nous étions loin de continuer l'ancienne politique nationale, car nous aurions accompli une réforme importante.

Mais si on tient compte de plus que sur tous ces articles qui peuvent être achetés en Angleterre, il y a une nouvelle réduction d'un quart des droits, je crois que le pays sera convaincu, qu'au lieu d'avoir maintenu la politique nationale comme l'opposition le prétend, nous avons accompli une importante réforme fiscale, en conformité des engagements pris par le parti libéral à la convention de 1893.

Je passe maintenant à une autre réforme du tarif. J'ai donné les réductions opérées

sur un grand nombre d'articles. Voyons maintenant ce que dans l'ensemble, ces réductions représentent dans la taxation, durant l'exercice écoulé. Pour cela il faut calculer ce qu'auraient rapporté les impôts douaniers sur le commerce du pays durant l'année 1898, si, au lieu du tarif actuel, nous avions eu le tarif de 1896. Ce calcul peut se faire de deux manières.

Si on prend la moyenne des droits imposés par le tarif de 1896 et si on applique cette moyenne aux importations de 1898, et si on compare ensuite le résultat avec ce qui a été réellement payé en vertu du tarif de 1898, nous avons approximativement le chiffre qui représente la réduction opérée dans la taxation. Mais il y a un autre moyen d'arriver à ce résultat d'une manière plus exacte, et c'est celui-là que j'adopterai. Je vais prendre le tarif de 1896, item par item, et je vais l'appliquer aux importations de 1898, et je calculerai ce que la taxe fiscale aurait rapporté si le tarif de 1896 avait été encore en vigueur.

J'ai ici un état du tarif de 1896 appliqué aux importations de 1898, et les droits perçus sur les importations de 1896, sous le tarif de 1896, auraient été de \$24,752,827.08. Les droits prélevés sur les mêmes importations, sous le tarif de 1898, ont été de \$22,157,788.49; si on déduit de cela les remboursements, en vertu du tarif de préférence, estimé à \$120,000, on reste avec une somme nette de \$22,037,788.49. Si maintenant on déduit cette dernière somme du total des droits qui auraient été prélevés sur les importations de 1898 pour le tarif de 1896, on constate que la réduction opérée par le tarif de 1898 est de \$2,715,038.59.

Mais il y a ici un fait qu'il est bon de faire remarquer. J'ai parlé de l'importation du maïs. Nous en avons importé en 1898,

Taux actuel.

15 ..
qui-
1896, 35 ..
100 ..
100 ..
106, 35 ..
100 ..
100 ..
1896, 35 ..

cles. Voyons
semble, ces ré-
a taxation, du-
r cela il faut
orté les impôts
du pays durant
tarif actuel, nous
Ce calcul pent

es droits impo-
a applique cette
e 1898, et si on
avec ce qui a
ertin du tarif
roximativement
la réduction

Mais il y
à ce résultat
t c'est celui-là
ndre le tarif de
mais l'appliquer
e caleneral ce
rapporté si le
en vigueur.

6 appliqué aux
oits perçus sur
e tarif de 1896,
k. Les droits
ations, sous le
7,788.40 ; si on
ents, en vertu

à \$120,000, ou
e de \$22,037,-
ult cette der-
droits qui au-
portations de
constate que
if de 1898 est,

il est bon de
l'importation
orté en 1898,

19,771,314 boisseaux, et comme cet article est admis en franchise, il a été entré pour la consommation, bien qu'une bonne partie fût destinée à l'exportation et ait été ensuite exportée. On peut objecter que si l'ancien droit de $7\frac{1}{2}$ cents par boisseau pour la consommation eût été encore en vigueur, ce mais n'aurait pas été importé pour la consommation et que par conséquent, il ne faut pas le faire entrer dans les calculs actuels.

Je ferai remarquer que si un des résultats du tarif a été non seulement d'encourager la consommation du maïs, mais aussi d'en faire venir de grandes quantités destinées à l'exportation, nous avons par là procuré du travail aux chemins de fer, aux éleveurs, aux steamers, et à tous ceux qui sont intéressés dans ces industries diverses, et je considère que ce fait, attribuable au tarif, n'est pas sans avoir son importance.

Néanmoins, pour les besoins de la discussion, je donne à mes adversaires le bénéfice de leur prétention au sujet du maïs et je n'appliquerai le tarif de 1896 seulement qu'au maïs importé pour la consommation, en 1898 ; c'est-à-dire que de l'importation totale je déduis le maïs étranger qui a été exporté et j'arrive au résultat suivant :

Droits perçus en 1898	\$22,157,788 49
Moins, remboursements estimatifs, en vertu du tarif différentiel	120,000 00
Net	\$22,037,788 49

Les droits qui auraient été prélevés, par le tarif de 1896, sur toutes les marchandises, en allouant $7\frac{1}{2}$ cents par boisseau sur 5,440,761 boisseaux de maïs, auraient été de \$23,678,035.83. Ainsi, en donnant à nos adversaires tout le bénéfice de leur prétention au sujet du maïs, nous voyons que par le nouveau tarif nous avons prélevé sur les importations de 1898, \$1,640,247.34 de moins que si le tarif de 1896 eût été en vigueur.

Ces calculs sont basés sur le commerce de l'exercice terminé le 30 juin 1898, mais j'ai ici —

M. FOSTER : Avant de passer à une autre question l'honorable ministre peut-il nous dire par quels moyens il arrive à ces conclusions ? C'est bel et bon de dire que c'est comme cela, mais comment le prouve-t-il ?

Le MINISTRE DES FINANCES : J'ai chargé un fonctionnaire capable et qui a certainement agi avec impartialité, d'appliquer le tarif de 1896, item par item, aux im-

portations de 1898, telles que nous les avons dans les tableaux du commerce et de la navigation.

M. FOSTER : L'honorable ministre a-t-il ces calculs ?

Le MINISTRE DES FINANCES : Les résultats seulement. Je n'ai pas les calculs tel, mais je crois que je pourrai les procurer à l'honorable député et je donnerai des ordres dans ce sens. Je ne pouvais pas donner tel plus que les résultats ; dans tous les cas, j'aurai occasion d'en reparler avec mon honorable aud.

M. FOSTER : Il serait plus satisfaisant d'avoir les calculs mêmes.

Le MINISTRE DES FINANCES : Le ministre du Commerce (sir Richard Cartwright) croyait que vous aviez dit que les résultats suffiraient.

M. FOSTER : Il a de drôles d'idées par le temps qui court.

Le MINISTRE DES FINANCES : J'ai maintenant à soumettre un état comprenant les neuf mois terminés le 31 mars 1899, comparés à la période correspondante de 1896 :

Etat comparatif indiquant la valeur des marchandises importées pour la consommation durant les neuf mois terminés le 31 mars, de l'exercice 1898-99, et 1895-96, indiquant aussi les réductions de droits, sous le nouveau tarif :

Neuf mois, 1898-99.	
Valeur des marchandises imposables, importées pour la consommation...	\$64,772,597 00
Valeur des marchandises exemptées importées pour la consommation...	48,017,469 00
Total	\$112,790,066 00
Neuf mois, 1895-96.	
Valeur des marchandises imposables, importées pour la consommation...	\$50,972,796 00
Valeur des marchandises exemptées, importées pour la consommation...	33,179,468 00
Total	\$84,152,264 00
Déduction faite du numéraire et lingots, la valeur des marchandises importées pour la consommation pendant 9 mois de 1898-99 est de...	\$108,712,313
Le total des droits perçus est de...	18,751,798 05
Moins remboursements estimatifs, par suite du tarif différentiel.....	40,000 00
	\$18,711,798 05

Moyenne du droit sur les marchandises imposables et exemptes, à l'exclusion du numéraire et des lingots 17 21 pour 100	
Deduction faite du numéraire et des lingots, la valeur des marchandises importées pour la consommation, durant les neuf mois de l'exercice 1895-96 était de	879,888,306 00
Les droits perçus ont été de	15,463,213 11
Moyenne des droits sur les marchandises imposables et exemptes, à l'exclusion du numéraire et des lingots 1935 pour 100	19 35
Moyenne, 1895-96	17 21
Reduction	2 14

Cette réduction équivaut à 11 pour 100 de l'ancien tarif, ou en d'autres termes à un neuvième des droits de 1896.

Si on applique la moyenne des neuf mois de 1895-96 aux importations des neuf mois de 1898-99, on a le résultat suivant :

Droits qui auraient été perçus avec la moyenne de 1895-96	821,035,832 56
Droits réels perçus	18,711,708 05
Reduction	82,324,124 51

En calculant sur cette base, la réduction pour l'exercice complet serait de plus de

De tout cela il ressort clairement que les réductions dans le tarif, comparées à la prétendue politique nationale durant le dernier exercice, alors que le tarif différentiel n'était que partiellement en vigueur, se sont élevées à \$1,610,000 même en faisant une déduction pour le maïs. Lorsque le tarif différentiel est devenu en pleine vigueur, la réduction est devenue plus considérable, et pour les neuf premiers mois de l'exercice en cours, elles s'élèvent à plus de deux millions et quart, et si, comme je l'ai dit on fait le même calcul pour tout l'exercice, on arrive à une réduction totale de plus de trois millions, comparée à ce que les droits auraient été sous la politique nationale.

Je considère qu'en présence de ces résultats, la Chambre et le pays admettent que nous avons accompli des réformes fiscales importantes, et j'espère aussi que les chiffres et les faits que je viens de citer vont faire taire pour toujours cette prétention que la politique nationale est encore en vigueur et en pleine application.

DROITS SPECIFIQUES ET DROITS AD VALOREM.

A plusieurs reprises, dans cette Chambre, on a discuté la question des droits spécifi-

ques et des droits ad valorem. Les droits spécifiques ont certainement leur bon côté dans certains cas, surtout en matière de denrées alimentaires, car un droit ad valorem pourrait être un appât à l'importation de marchandises sophistiquées. Mais quand il s'agit d'articles manufacturés sur lesquels il y a un droit spécifique, ou un droit mixte, c'est-à-dire partie spécifique et partie ad valorem, ils sont exposés à devenir excessifs. Sous l'ancienne politique nationale il y avait des cas où les deux droits réunis ou le droit ad valorem de 50 et 60 pour 100, et même beaucoup plus haut, dans certains cas, comme me le fait remarquer un ami à mes côtés. A tort, ou à raison, nous avons cru important de diminuer ces droits spécifiques. Ils ne sont pas encore tous disparus ; mais il y a 59 items sur lesquels le droit était ou spécifique ou mixte et est maintenant ad valorem.

M. FOSTER : Combien en reste-t-il ?

Le MINISTRE DES FINANCES : Un bon nombre ; je viens de le dire, nous ne les avons pas tous abolis, mais donnez-nous le temps.

TARIF DIFFERENTIEL.

Je dirai un mot maintenant de l'application du tarif différentiel. Je remarque que depuis quelque temps l'opposition a adopté une autre tactique à l'égard de ce tarif différentiel. Le succès merveilleux qui a suivi son adoption, son effet sur l'opinion publique ici, et à l'étranger ne paraissent pas être du goût des honorables députés de la gauche. Leur principal grief au début était que nous avions accordé cette préférence commerciale à l'Angleterre sans en recevoir de compensation.

M. FOSTER : Ecoutez ! écoutez !

Le MINISTRE DES FINANCES : Mon honorable ami entend sans doute faire remarquer qu'il a préconisé cette politique par le passé. Quoiqu'il en soit, nos adversaires se servent aujourd'hui d'un autre argument. Ils prétendent maintenant que cette préférence qu'ils nous reprochaient d'avoir accordée trop librement et sans exiger de compensation, se résume à rien du tout.

Ou a pris un temps considérable pour essayer de prouver que, après tout, il n'y a pas

rem. Les droits
t leur bon côté
en matière de
droit ad valo-
à l'importation
es. Mais quand
rés sur lesquels
un droit mixte,
e et partie ad
devenir exces-
que nationale il
droits réunis ou
divalents à im-
60 pour 100, et
dans certains
rger un ami à
à raison, nous
luer ces droits
eure nous dis-
sion lesquels le
a mixte et est

reste-t-il ?

NCES : Un bon
re, nous ne les
donnez-nous le

TIEL.

de l'application
marque que de-
tion a adopté
de ce tarif dif-
eux qui a suivi-
l'opinion publi-
paraissent pas
députés de la
au début était
ette préférence
ans en recevoir

outez !

NCES : Mon ho-
te faire remar-
politique par le
adversaires se
utre argument.
ue cette préfé-
d'avoir ac-
exiger de com-
du tout.

érable pour es-
out, il n'y a pas

de privilège de tarif. On a dit que nous
avons blagué et trompé le peuple anglais
et que le gouvernement libéral s'était joué
honteusement de John Bull. J'ai ici un ar-
ticle publié par l'organe en chef du parti
conservateur, il y a quelques jours, et je le
cite parce que j'ai raison de croire qu'il ré-
flecte le sentiment de ce parti sur cette ques-
tion :

Nous savons maintenant à quoi nous en tenir quant
au tarif de préférence envers la Grande-Bretagne.
Quand ce projet a été rendu public, le peuple anglais
a cru que les 25 pour cent de droits étaient retranchés
en sa faveur — c'est-à-dire que l'impôt de 35 pour cent
serait, comme par le passé, perçu sur toutes les mar-
chandises étrangères, mais qu'il ne serait que de 10
pour cent pour les marchandises anglaises. L'Angle-
terre est réjouie de cet avantage considérable et, à ce
sujet, Kipling a écrit la poésie "Our Lady of the
Snows."

L'article se termine comme suit : Je cite le
"Mall and Empire" de Toronto :

Ce prétendu tarif privilégié envers la Grande-Bre-
tagne est une insulte à ce pays et comme on l'a
annoncé à son de trompe, il ne pourra que jeter du
désespoir sur nous.

Ce que dit l'organe de l'opposition va un
peu plus loin que les déclarations faites dans
cette Chambre, mais cet article réédite l'opi-
nion de l'honorable député (sir Charles
Tupper) qui dirige l'opposition, et celle des
autres députés qui proclament qu'il n'y a
pas de tarif privilégié et que le peuple an-
glais a été dupé et trompé par nous. Eh
bien ! M. l'Orateur, quelqu'un puisse dire du
peuple anglais, je crois qu'il n'y a que le
parti conservateur du Canada, dans le mon-
de entier, pour dire que ce peuple est telle-
ment ignorant qu'il ne peut comprendre le
véritable sens du tarif privilégié. Aucun
ministre, aucun député, dans cette Chambre,
n'a déclaré que nous avions proposé de ré-
duire les droits de 35 pour 100 à 10 pour 100
sur les marchandises importées d'Angle-
terre. Rien de tel n'a été publié dans un
journal d'Angleterre et il n'y a absolument
rien qui puisse faire entendre telle chose.
Cependant l'organe en chef du parti con-
servateur déclare solennellement que nous
avons trompé et blagué le peuple anglais.

Le tarif privilégié indiquait en toutes
lettres que les droits imposés suivant le ta-
rif général—non l'ancien tarif conservateur,
mais le tarif général revisé, dont les droits,
comme je l'ai démontré, sont de beaucoup
moins élevés qu'ils ne l'étaient sous l'ancien
tarif dans nombre de cas—que les droits,
d'après le tarif général, devaient être di-

minués sur les marchandises importées d'An-
gleterre, dans une proportion d'un huitième
de droits et que plus tard il y aurait une
autre diminution d'un huitième, ce qui don-
nerait une diminution totale d'un quart de
droits. Ce privilège existait du moment
que le tarif a été présenté, en avril 1897.
Mais, à cause de l'attitude prise par le gou-
vernement de Sa Majesté, attitude nécessaire
par les traités entre l'Angleterre, l'Allema-
gne et la Belgique, on a dû renvoyer à plus
tard les dispositions de ce tarif privilégié qui
concernent plus particulièrement ces autres
parties du monde. Je veux, cependant, attirer
l'attention de la Chambre sur un point
important qu'on n'a pas traité ici, alors
que, par suite du défilé occasionné par la
nécessité où se trouvait le gouvernement an-
glais de dénoncer ces traités, la mise en vi-
gueur de ce tarif de privilège en faveur des
marchandises anglaises contre les marchan-
dises de provenance américaine, mais ce
tarif de privilège a été mis en vigueur le
23 avril 1897 et continué jusqu'aujourd'-
hui. C'était donc un réel avantage qu'on
donnait au Canada sur les États-Unis, un
privilège tout d'abord d'un huitième et main-
tenant d'un quart. Je signalerai tout spé-
cialement ces faits à mon honorable ami, le
chef de l'opposition, qui a répété à maintes
reprises qu'il n'y avait dans ce fait aucun
privilège de tarif, que tout se résumait à
une simple farce.

Que les droits dans le tarif général soient
élevés ou non, cela n'affecte en aucune façon
le privilège du tarif qui reste à un quart pour
cent de réduction. Dans le cas même où
les honorables membres de la gauche au-
raient raison, si nous avions considéra-
blement élevé le tarif général, le fait n'en ex-
iste pas moins qu'il reste une réelle préfé-
rence d'un quart de droit. Si des mar-
chandises anglaises entrent en douane en
même temps que des marchandises étran-
gères, la préférence devient manifeste, les
premières sont admises à 75 cents, tandis
que l'exportateur étranger est obligé de payer
un dollar. Le fait est très manifeste et le
peuple anglais le comprend, j'en suis con-
vaincu, ainsi que le marchand et le fabricant
anglais. On ne saurait donc dire que nous
avons voulu tromper le peuple anglais.

Mon honorable ami, à mes côtés, me rap-
pelle que la chose est aussi parfaitement
comprise du fabricant américain. Je si-

gnaleraï le fait que le colonel Bittinger, consul américain à Montréal, a récemment adressé au gouvernement de Washington un rapport, dans lequel il dit que le privilège accordé aux marchandises anglaises sur le marché canadien nuit au commerce des Etats-Unis. Afin de démontrer la valeur de ce privilège je vais soumettre à la Chambre un échantillon d'envoi de marchandises importées par l'une des grandes maisons de commerce du Canada. Il s'agit de 91 colis de marchandises de nouveautés :

Gants, chapeaux, lainages, dentelles, robes en laine, jarrnières élastiques, fils de laine, boutons de coton blanc, rideaux en dentelles, toiles, douas, mouchoirs et serviettes.

Voilà une liste de marchandises anglaises. Voyons quel effet a ce tarif sur cette importation. Sous l'ancien tarif le droit aurait été de \$3,754, ou 30.32 pour 100. Le montant payé à Montréal a été de \$3,058.88, soit 24.93 pour 100, ce qui représente une réduction de \$695.12, soit 5.39 pour 100 sur la valeur des marchandises.

M. FOSTER : Quelle était la valeur de la facture ?

Le MINISTRE DES FINANCES : \$12,000, je crois, mais je n'ai pas la facture devant moi. On a dit que ce tarif de préférence envers la Grande-Bretagne n'était pas de nature à compenser le coût de l'importation de l'Angleterre, comparaison faite de celles exportées des Etats-Unis. Nous allons démontrer le vrai sens de ce raisonnement. Si, grâce à ce privilège, l'importateur anglais se trouve en état de soutenir la concurrence de l'Américain sur le marché du Canada, il s'ensuit que sans ce privilège il n'aurait aucun avantage sur ce marché. Ainsi le raisonnement fait plus haut manque de fondement dans sa base même. J'ai appris, en outre, d'une maison de commerce qui importe considérablement d'Angleterre, que les frais de transport, assurances et expédition, etc., représentaient 10 pour 100 du droit total, ce qui, sur le 25 pour 100, laisse un avantage de 15 pour 100 à l'importateur anglais. Mais je veux surtout insister sur ce point alors même que les frais d'importation sur les marchandises d'Angleterre seraient plus élevés que ceux sur les marchandises importées des Etats-Unis, si le privilège accordé à l'exportateur anglais couvre en tout ou en partie cette différence dans le coût, il s'ensuit évidemment que sans ce privilège l'exportateur anglais n'au-

rait aucun avantage sur le marché canadien. Ce privilège est donc pour lui d'une valeur réelle.

On a dit que les importations d'Angleterre avaient bien peu augmenté alors qu'on constatait une augmentation considérable dans nos importations des Etats-Unis. Je ne vois là rien qui puisse blesser nos amis d'Angleterre. Nous importons des Etats-Unis une quantité considérable de matières premières, que l'Angleterre même est obligée d'importer et qu'elle ne peut par conséquent nous envoyer. Prenons par exemple le maïs. Il n'est pas un Anglais qui se plaindra de ce que nous admettons cet article en franchise car l'admission en franchise de cet article est un fait dont il aime lui-même à se vanter. Prenons le fer : l'Angleterre importe une quantité considérable de fer des Etats-Unis et ainsi elle ne saurait trouver à redire de ce que nous faisons la même importation. L'Anglais sait que nous lui avons accordé un privilège de 25 pour 100 ; qu'il sache bénéficier de la chose, c'est son affaire et l'on peut être sûr qu'il ne manquera pas de retirer tous les avantages possibles sous ce rapport, s'il constate que nous importons des Etats-Unis certains articles à meilleur marché qu'il ne peut les vendre, il saura bien étudier la chose et tourner la difficulté à son avantage. D'un autre côté si l'augmentation de ces importations est due au fait que nous avons besoin de certaines choses que l'Angleterre ne peut nous vendre, choses qui peuvent être produites à meilleur marché aux Etats-Unis, alors l'Angleterre comprendre que nous devons les importer de ce pays et suivra même notre exemple, ainsi qu'elle le fait actuellement. Il y a cependant plusieurs raisons pour lesquelles l'Angleterre n'a pu bénéficier autant que nous l'espérons de ce tarif différentiel. La première raison, — il nous fait plaisir de le constater, — c'est que grâce au tarif du gouvernement impérial, le fabricant et le négociant anglais ont vu prospérer tellement leurs affaires depuis quelques années qu'ils n'ont pas le temps d'exploiter de nouveaux marchés. Il y a une autre difficulté et elle consiste dans le fait que le fabricant anglais ne produit pas, sous plusieurs rapports, les articles dont a besoin le Canada.

Je conversais dernièrement avec un homme qui fait un commerce considérable de coton au Canada et je lui demandais pourquoi il

ir le marché cana-
done pour lui d'une
tations d'Angleterre
té alors qu'on consi-
dérable dans
ts-Unis. Je ne vois
nos amis d'Angle-
les Etats-Unis une
matières premières,
t obligée d'importer
ouséquent nous em-
le maïs. Il n'est
plandra de ce que
en franchise car
de cet article est
même à se vanter.
terre importe une
fer des Etats-Unis
rouver à redire de
même importation.
lul avons accordé
00 : qu'il sache bé-
son affaire et l'on
guera pas de retirer
bles sous ce rap-
ous importons des
à meilleur mar-
dre, il saura bien
er la difficulté à
tre côté si l'aug-
tations est due au
soin de certaines
peut nous vendre,
produites à melli-
is, alors l'Angle-
is devons les im-
a même notre ex-
ctuellement. Il
raisons pour les-
bénéficier autant
tarif différentiel,
us fait plaisir du-
ce au tarif du
fabriquant et le
osperer tellement
ns années qu'ils
iter de nouveaux
difficulté et elle
le fabriquant au-
sieurs rapports,
Canada.
t avec un homme
dérable de coton
ndaïs pourquoi il

n'importait pas ses marchandises d'Angle-
terre. Il m'a répondu qu'il était obligé de
les importer des Etats-Unis parce que le fa-
bricant anglais ne produisait pas le genre
de marchandises dont il avait besoin et qu'il
n'était pas prêt à changer son outillage pour
faire plaisir aux Canadiens.

Puis il y a une autre raison. J'ai lu ré-
cemment un intéressant article du corres-
pondant de la "Gazette" de Montréal, à
Londres, sur les commerce anglo-canadien,
basé sur une déclaration faite par M. Cham-
berlain dans le parlement britannique au
sujet de l'étendue de l'augmentation du
commerce avec le Canada. L'écrivain par-
lant de la faible augmentation des exporta-
tions britanniques au Canada, disait qu'il
avait discuté la question avec plusieurs
marchands bien connus de Londres qui déclaraient qu'avant de pouvoir obtenir une forte
augmentation quelconque dans les exporta-
tions britanniques, il faudrait qu'il y eût à
Londres un corps de marchands canadiens
que le fabricant pourrait aller trouver pour
vendre ses marchandises. Ce correspondant
signale que les grandes affaires qui se font
entre l'Angleterre et les colonies australien-
nes se font, non pas directement entre les
marchands australiens et les fabricants, mais
par l'entremise des maisons australiennes à
Londres. " Dans l'almanach des adresses de
Londres, cette année," dit le correspondant,
" il y a environ 250 marchands exportateurs
australiens et néo-zélandais et seulement
cinq Canadiens". Il faut, je crois, tenir
compte de toutes ces choses comme étant
des raisons pour lesquelles les marchands
et fabricants britanniques ne peuvent se
prévaloir plus largement des avantages de
notre tarif de préférence. Mais bien que
l'augmentation ait été moindre que nous n'au-
rions aimé la voir, ne supposons pas un ins-
tant que notre nouveau tarif n'ait pas été
très avantageux pour le fabricant britanni-
que, qui le comprend et l'apprécie. J'ai ici
un état des importations britanniques en
1898, indiquant les droits qui ont été réelle-
ment payés, et ceux qui auraient été payés
sous l'ancien tarif. Le voici :

Valeur des marchandises imposées et entrant en franchise, pour la consom- mation de la Grande-Bretagne (moins la momie et les lingots)	\$ 32,043,461 00
Montant des droits qui auraient été perçus sur ces importations si l'on avait appliqué la moyenne du tarif en vigueur de 1896, sur les marchan- dises britanniques, savoir : 22.42 pour 100	7,184,143 00

Droits qui ont été réellement payés, moins l'estimation du remboursement de \$100,000, à cause du tarif de préfé- rence	6,549,428 00
--	--------------

Le montant de la réduction sur les mar-
chandises britanniques en 1898, a été
de \$ 634,715 35

Il y a un autre point de vue de cette ques-
tion des importations britanniques, qui mé-
rite considération. Si les importations de
ces marchandises britanniques ne sont pas
aussi considérables que nous l'avons es-
péré, posons-nous cette question : combien
pire eût été la situation si cette préférence
n'eût pas été en vigueur ? Les livres blancs
indiquent que les importations de la Grande-
Bretagne avaient diminué depuis un certain
nombre d'années. Les importations pour la
consommation pour les trois années 1896,
1897 et 1898 ont été comme suit :

1896	\$92,979,742
1897	29,412,188
1898	32,500,917

Il pourrait être intéressant de remonter
plus loin en arrière et voir comment ces im-
portations ont diminué constamment, ainsi
que le démontre le tableau suivant :

1893	\$43,148,413
1894	38,717,267
1895	31,131,737
1896	32,979,742
1897	29,412,188
1898	32,500,917

Ainsi l'on constate que les importations
britanniques au Canada avaient diminué
d'année en année. Mais l'effet de notre ta-
rif de préférence a été d'arrêter cette dimi-
nution, et d'accuser en une année une aug-
mentation de \$3,000,000. J'ose dire que lors-
que nous aurons atteint la fin de l'année, il
est très probable que les importations de
l'année courante de la Grande-Bretagne ac-
cuseront une nouvelle augmentation de \$2-
000,000.

PREFERENCE VOLONTAIRE DE LA
GRANDE-BRETAGNE.

J'ai démontré que la préférence accordée
par le Canada à la Grande-Bretagne avait
été une préférence importante, que la
Grande-Bretagne en avait considérablement
profité, que grâce à ce tarif de faveur notre
commerce avec la Grande-Bretagne avait
augmenté, et je n'ai aucun doute que notre
gala se continuera à mesure que le mar-
chand anglais comprendra mieux l'affaire.

Il y a un autre côté à cette question. Les
honorables députés de la gauche se plaignent

constamment que tandis que nous accordons une faveur à la Grande-Bretagne, cette dernière elle-même ne nous donne rien en retour. L'honorable député de Grey-est (M. Sproule) appuie fortement sur ce point et il l'a accentué en criant malites et maintes fois : écoutez ! écoutez ! Je dois rappeler à ces messieurs qu'ils ont longtemps chanté les louanges du tarif de préférence, mais qu'ils n'ont jamais rien accompli, qu'ils ont parlé de tarif privilégié tant qu'ils ont joint à cette proposition une demande de taxation sur les produits alimentaires anglais. Je ne dis pas qu'il ne serait pas très avantageux pour le Canada d'obtenir une faveur pour le grain du Canada. Si le peuple britannique est prêt à taxer le grain des nations étrangères et à admettre le grain canadien en franchise, il n'y a aucun doute que ce serait un avantage très important pour le Canada. Je ne suis pas de ceux qui disent que cela ne se fera jamais. Je sais que quelques messieurs croient que c'est si peu raisonnable que cela ne se fera jamais. Je veux bien croire que c'est possible, non pas grâce à la politique qu'ont suivie les honorables députés de la gauche, mais grâce à l'esprit qu'encourage et entretient l'action de notre pays relativement au tarif privilégié et par des offres semblables qui seront probablement faites par d'autres colonies, on pourrait amener l'opinion publique dans la Grande-Bretagne à nous accorder un changement favorable. Naturellement je ne m'y opposerai pas.

Mais ce que je veux faire remarquer, c'est que, lorsque nous avons demandé un privilège, nous n'avons jamais réussi à accomplir quoi que ce fût. Lorsque la question a été abordée comme elle devait l'être, lorsque nous avons cessé d'exiger des choses déraisonnables, lorsque nous lui avons dit que nous étions disposés, en reconnaissance du traitement généreux que nous avons toujours reçu de l'Angleterre, à lui accorder un privilège sur nos marchés, les Anglais ont été touchés, et ce qu'ils ne voulaient pas faire sur l'injonction d'un gouvernement colonial ils sont disposés à le faire volontairement. De sorte qu'il se fait que bien que les lois anglaises n'accordent aucun privilège aux marchandises canadiennes, les Anglais, dans leurs cœurs, accordent une préférence aux marchandises canadiennes, et, chaque année, les exportations canadiennes augmentent. Cet argument, que l'on a déjà

apporté, je l'ai entendu dire, n'est pas bien fondé. On a dit que l'augmentation de nos exportations en Grande-Bretagne n'est qu'une partie de l'augmentation générale du commerce, et que les Etats-Unis ont eu une augmentation analogue. Mais cette opinion n'est pas corroborée par les faits.

Au contraire, les faits prouvent très clairement que l'augmentation des exportations canadiennes en Angleterre a été, en proportion, beaucoup plus considérable que l'augmentation des exportations américaines. La totalité des exportations des Etats-Unis en Grande-Bretagne pendant 1898 accuse une augmentation d'un peu plus de 11 pour 100, mais, en même temps, les exportations du Canada en Grande-Bretagne ont augmenté de plus de 35 pour 100.

Voici les chiffres qui indiquent quelles ont été les exportations des deux pays, l'argent monnayé et les lingots n'étant pas compris :

Totalité des exportations des Etats-Unis en Grande-Bretagne pendant l'année 1897.....	\$483,270,398
Totalité des exportations des Etats-Unis en Grande-Bretagne pendant l'année 1898.....	540,458,367
Proportion de l'augmentation—11.833 pour 100.	
Totalité des exportations du Canada en Grande-Bretagne, pendant l'année 1897.....	\$ 77,227,502
Totalité des exportations du Canada en Grande-Bretagne, pendant l'année 1898.....	104,998,779
Proportion de l'augmentation—35.960 pour 100.	

Quelques-uns de nos adversaires ne sont pas disposés à reconnaître la préférence qui existe réellement en Angleterre pour les marchandises canadiennes, mais les renseignements que nous possédons sont des plus concluants sur ce point. L'honorable député de Kent (M. Campbell) nous a donné, l'autre jour, un exemple de la préférence que l'Angleterre donne aujourd'hui aux marchandises canadiennes. Il y a quelques années, à sa connaissance, nous a-t-il dit, c'était la coutume des importateurs anglais de mettre sur les marchandises canadiennes l'inscription "de provenance américaine" parce que les produits canadiens n'étaient pas populaires sur le marché anglais, mais depuis une couple d'années, l'intérêt que l'on manifeste pour tout ce qui est canadien est si grand, qu'on lui a dit qu'il ferait mieux de mettre sur ses marchandises l'inscription "de provenance canadienne," et aujourd'hui ses produits se vendent sous ce nom.

dire, n'est pas bien
augmentation de nos
de-Bretagne n'est
ntation générale du
ts-Unis ont eu une
Mais cette opinion
les faits.

ils prouvent très
tation des exporta-
ngleterre a été, en
s considérables que
tions américaines.
ons des Etats-Unis
ant 1898 accuse une
lus de 11 pour 100,
es exportations du
gne ont augmenté

diquent quelles ont
deux pays, l'argent
étant pas compris :

Etats- pen-	\$483,270,398
Etats- pen-	540,458,367
.....	11,833 pour 100.
Canada ndant	\$ 77,227,502
Canada ndant	104,998,779
.....	35,960 pour 100.

l'universaires ne sont
e la préférence qui
ngleterre pour les
s, mais les renseil-
dens sont des plus

L'honorable dé-
eille) nous a donné,
e la préférence que
ard'hui aux mar-
t y a quelques an-
ous a-t-il dit, c'é-
nteurs anglais de
lles canadiennes
nce américaine"
canadiens n'étaient
ché anglais, mais
s, l'intérêt que l'on
qui est canadien
n dit qu'il ferait
marchandises l'in-
canadienne," et a
vendit sous ce

Mais ce n'est pas la seule preuve. Je vais
donner à mes honorables amis de la gauche
une autre preuve pour démontrer que bien
qu'il n'y ait aucune préférence dans les
lois de la Grande-Bretagne, il y a, comme j'
l'ai dit, une préférence dans le cœur du peu-
ple anglais. J'ai tel le compte rendu de
l'assemblée annuelle de la "Federated As-
sociation of the Boot and Shoe Manufactur-
ers," tenue à Leeds, le 23 novembre 1898, et
un autre rapport de décembre 1898. J'em-
prunte l'extrait suivant à ces documents :

TARIFS PRIVILEGES POUR LES MAR- CHANDISES ANGLAISES.

La question relative aux tarifs imposés sur les
chaussures par les pays étrangers et les colonies, et
aux changements qui ont récemment été faits à quel-
ques-uns de ces tarifs, a été soumise à l'assemblée,
l'attention étant particulièrement attirée sur le fait
que le Canada au mois d'août dernier avait établi un
tarif privilégié de 25 pour 100 en faveur des produits
anglais, et que ce traitement privilégié avait déjà
produit une augmentation considérable du commerce
entre la Grande-Bretagne et le Canada. On a fait
remarque que bien que la réduction du droit sur les
chaussures au Canada n'ait pas l'effet d'amener une
demande des chaussures anglaises, cependant, le com-
merce extérieur anglais d'autres articles doit indirec-
tement profiter au commerce de chaussures du pays,
et que, le Canada, l'Australie et les autres colonies
produisant de grandes quantités de peaux et de cuirs,
il serait sage de favoriser l'importation de ces pro-
duits coloniaux pour des fins manufacturières.

Il fut arrêté, sur la motion du président (M. S.
Leonard), appuyé par M. Hickson (Northampton) :

"Que cette assemblée de la "Federated Association
of Boot and Shoe Manufacturers" de la Grande-
Bretagne exprime son approbation du changement
de la politique commerciale du gouvernement
canadien, lequel a, par l'adoption d'un tarif
privilégié pour les produits anglais, grandement
augmenté le commerce entre la Grande-Bretagne
et le Canada, et espère que de nouvelles réductions
au tarif seront faites. Cette assemblée recom-
mande aux fabricants de chaussures de donner
la préférence aux cuirs importés du Canada, d'Aus-
tralie et d'autres colonies qui reçoivent en franchise
les produits anglais ou en vertu d'un tarif privilégié,
et elle recommande qu'une copie de cette résolution,
avec une liste complète des droits aujourd'hui imposés
sur les chaussures par les pays étrangers, soit imprimée
et envoyée aux membres des associations confédérées.

Vous noterez, M. l'Orateur, qu'il n'y a rien
d'égoïste dans cette résolution. N'est-ce pas
une autre preuve qu'en Angleterre l'on ap-
précie mieux les produits canadiens ? Cette
résolution prouve que les commerçants de
chaussures en Angleterre comprennent
qu'ils ne pourraient pas expédier de grandes
quantités de chaussures au Canada, car ils
savent sans aucun doute que dans cette in-
dustrie nous pouvons lutter avec l'univers.
Mais, malgré cela, ils appréciaient tellement
la nouvelle politique commerciale du Cana-

da, qu'ils ont adopté une résolution conseil-
lant à leurs membres d'acheter les cuirs cana-
diens. Je ne doute pas que l'augmenta-
tion des exportations du produit canadien
dans cette branche ne soit due, dans une
mesure un peu considérable, à ce que ces
fabricants de chaussures ont ainsi montré
la façon dont ils appréciaient le tarif pri-
vilégié adopté par le Canada.

J'ai un autre témoignage du même genre
que je vais soumettre à mes honorables amis
de la gauche. Ils semblent ne pas vouloir
croire qu'il y a quelque chose dans cette
préférence, mais je vais leur prouver que
l'Anglais donne une préférence au Canada,
et volontairement et de bonne grâce. Il en
qu'il n'ait pas voulu se laisser dicter sa con-
duite par les messieurs de la gauche.

Le "Herald" de Montréal contenait, le
22 avril, un article fort intéressant sur le
développement de l'industrie des conserves
alimentaires au Canada. M. Innes, un
homme engagé dans cette industrie, expose,
dans le "Herald", le développement de son
commerce et fait mention de l'augmentation
de la vente en Angleterre. Je cite un extrait
de l'entrevue :

"Les marchandises donnent-elles satisfaction ?

"Oui," dit M. Innes, "elles donnent pleine satis-
faction, et l'acheteur anglais est des mieux disposés en
notre faveur. Il donne la préférence aux marchan-
dises canadiennes et il apprend à se fier à nous pour la
qualité."

"Croyez-vous, M. Innes, que le fort sentiment
impérial développé par le gouvernement actuel a eu
pour effet d'encourager vos ventes en Angleterre ?"

"Assurément, et je dois dire que nous avons vendu
pour des milliers de piastres de pommes en conserves
grâce à l'heureuse idée d'imprimer nos étiquettes en
conformité de ce sentiment."

Et M. Innes a montré au rapporteur quel-
ques-unes de ces magnifiques étiquettes qu'il
met sur ses boîtes et qui portent des cita-
tions de "Lady of the Snows" de Rudyard
Kipling, poème qui est un des plus remar-
quables produits du tarif de préférence.

Une VOIX : M. Innes est un grand tory.

Le MINISTRE DES FINANCES : Mon
honorables ami dit que M. Innes est grand
tory. Cette entrevue lui fait honneur, et je
suis sûr que des milliers de conservateurs
dans le pays vont à l'avenir appuyer le
gouvernement libéral, et qu'ils n'appuieront
pas plus longtemps les messieurs de la
gauche.

Sous un autre rapport aussi, le Canada
reçoit la préférence, comme on pourra le

voir par le dépêche suivante parue dans nos journaux et datée de Londres, le 28 avril :

Londres, 28 avril. Les rapports de l'émigration de la chambre de commerce anglaise pour les premiers 3 mois de l'année courante sont très flatteurs pour le Canada. Dans le nombre de personnes qui partent des ports anglais pour le Canada, il y a une augmentation de 24 pour 100 sur la période correspondante de 1898, tandis que dans l'émigration aux États-Unis il y a une diminution de 15 pour 100 et que l'émigration aux autres colonies anglaises, y compris l'Afrique sud, est restée stationnaire ou a légèrement diminué.

Ainsi, M. l'Orateur, vous le voyez, on nous accorde la préférence pour nos produits et aussi en matière d'émigration.

REGLEMENT CONCERNANT LE PETROLE.

Il y a un article du tarif dont je désire parler tout spécialement, car il a déjà été l'objet de deux discussions dans cette Chambre durant la présente session ; il s'agit du droit sur le pétrole et des règlements qui ont trait à ce commerce. On admettra, j'en suis sûr, que ce droit, bien qu'il soit moins élevé que sous l'ancien tarif, est encore assez élevé pour créer des mécontentements et il est évident que le ministre des Finances n'aura pas un moment de repos tant qu'il n'aura pas fait de nouvelles réductions.

Le coût élevé du pétrole au Canada n'est pas dû uniquement au droit, mais aux restrictions imposées jusqu'à présent à ce commerce. Nous avons fait disparaître quelques-unes de ces restrictions lorsque nous avons réduit le droit, et j'ai raison de croire que cela a eu un bon effet ; mais, on se plaint que ce n'est pas suffisant. Plusieurs honorables députés, parlant du prix du pétrole ici et aux États-Unis, ont mis la différence à un chiffre deux fois plus élevé que le montant total du droit. Il est aussi évident qu'il y a autre chose que le droit qui contribue à élever le prix du pétrole au Canada.

Malheureusement, les règlements qui ont été imposés dans le passé—en partie pour de bonnes raisons, et peut-être aussi sous forme de protection—ont beaucoup contribué à élever le coût du pétrole. Outre une réduction du droit de un cent par gallon nous avons augmenté le nombre d'endroits où l'huile peut être délivrée en wagons-réservoirs, changement avantageux, je crois, surtout dans les Territoires du Nord-Ouest.

Nous avons aussi rendu plus libre ce commerce en permettant le transport de l'huile en citernes. Par une étrange manière de ral-

sonner, ou plutôt, par des assertions sans raisonnement, les adversaires du gouvernement ont prétendu qu'en réduisant le droit nous avions rendu l'huile plus cher, et qu'en permettant le transport de l'huile en citernes nous faisons grandement tort au public.

Ces deux arguments sont aussi raisonnables l'un que l'autre. Tout homme qui a étudié la question pourra voir le ridicule de semblables représentations. Ce sont les provinces maritimes qui ont demandé la liberté de transporter l'huile d'une manière plus économique, au moyen des citernes. Il n'aurait pas été raisonnable de leur refuser ce privilège. Le système de wagons-réservoirs est excellent pour les districts de l'intérieur ; mais le transport par eau coûte généralement meilleur marché que le transport par chemin de fer, et conséquemment près de la mer et des eaux navigables les gens transportent leurs marchandises par bateaux. Accorder la liberté de se servir de wagons-réservoirs et refuser celle de se servir de citernes, eût été simplement refuser à une classe de la population l'avantage du transport bon marché que leur offrait la nature.

Dans tout le pays, le grand problème du transport économique est l'idée qui préoccupe l'esprit public. Nous avons creusé nos canaux, nous augmentons la dimension des steamers et sous le rapport des chemins de fer nous construisons des locomotives améliorées, nous cherchons à réduire les pentes et les courbes pour faciliter le transport des marchandises.

Dans ces circonstances ne serait-il pas absurde de vouloir rendre aussi coûteux que possible le transport du pétrole ?

Depuis que l'on a reconnu que le pétrole doit être transporté en citernes à bord des navires, comment pourrions-nous raisonnablement priver le public de ce moyen de transport ?

Vouloir prétendre que la population des provinces maritimes sera forcée de recevoir le pétrole en barils, serait aussi peu raisonnable que de dire que la population d'Ontario devra importer le charbon des États-Unis en brouettes.

Peu nous importe qu'une ou plusieurs compagnies doivent se prévaloir du privilège que nous accordons, il était de notre devoir de faire disparaître les restrictions qui existaient et de donner aux populations habitant les bords de la mer les privilèges de

transport
parties
je crois
sole en
que ce
réduira
notre ar

Bien
ment en
faisant
qui avait
cet article
à faire ;
pour le
avantage
faire de
ce qui ce
commerce
trôle car
barrique

L'inspe
vol, et l
cent, par
vol. Not
toutes c
sera exa
portée a
elle pour
tion. Le
tement a
dispositi
port du
être rigor
hors de c
es comm
berté pos

Mon h
venu va
ces restr
n'y a au
commerce
encore et
servoires

où le pét
distribué
est parfai
exige la
tention p
cherer l'
drons et
les régler
qualité d
ention, m
abolir tot
n'ayons p
réduire l

des assertions sans fondement. Le gouvernement réduisant le droit nous le rend plus cher, et qu'en perdant l'huile en citernes nous nous rendons tort au public.

Il est aussi raisonnable. Tout homme qui a vu le ridicule de ces réductions. Ce sont les producteurs qui ont demandé la liberté d'une manière plus économique que les citernes. Il n'aurait pas dû leur refuser ce privilège. Le wagon-réservoir est strictement de l'intérieur ; l'eau coûte généralement plus que le transport par wagon. Évidemment près de la source, les gens transportés par bateaux ne se servent de wagons-réservoirs que pour refuser à nous l'avantage du transport offert par la nature.

Le grand problème du pétrole est l'idée qui prévaut. Nous avons cherché à réduire la dimension des chemins de fer, des locomotives et des charbons à réduire les coûts pour faciliter le transport. Il ne serait-il pas absurde aussi coûteux que le pétrole ?

Il est connu que le pétrole est stocké à bord des citernes à bord des navires. Nous raisonnons de ce moyen de

transport de la population des États-Unis sera forcée de recevoir le pétrole aussi peu raisonnablement que la population d'Ontario et du charbon des États-Unis.

Il y a une ou plusieurs communautés qui ont le privilège que nous avons de notre devoir de réduire les restrictions qui existent dans les populations habitées par les privilèges de

transport facile dont jouissent les autres parties du pays. On a peu profité encore, je crois, du privilège de transporter le pétrole en citernes, mais il n'y a aucun doute que ce commerce va se développer, ce qui réduira le prix du pétrole comme de tout autre article pour le consommateur.

Bien que le gouvernement ait agi sagement en réduisant le droit sur le pétrole, et en faisant disparaître certaines restrictions, qui avaient pour effet d'élever le prix de cet article, il reste encore des améliorations à faire ; et bien que nous laissons de côté pour le moment la question de réduire davantage le droit, nous avons l'intention de faire de nouvelles concessions au public en ce qui concerne les restrictions imposées au commerce du pétrole. Aujourd'hui, le pétrole canadien ou importé doit être mis en barriques pour subir l'inspection.

L'inspection doit être indiquée sur tout envoi, et les frais payés, soit $\frac{1}{2}$ de cent ou $\frac{1}{2}$ cent, par gallon, selon l'importance de l'envoi. Notre intention est de faire disparaître toutes ces restrictions. L'huile canadienne sera examinée à la raffinerie et l'huile importée aux ports d'entrée, et après cela, elle pourra être vendue sans aucune restriction. Le droit d'inspection va être complètement aboli. La loi actuelle renferme des dispositions entourant de garanties le transport du pétrole. Ces dispositions doivent être rigoureusement appliquées, mais en dehors de cela, notre intention est de donner à ce commerce de transport la plus grande liberté possible.

Mon honorable ami le ministre du Revenu va présenter un bill abolissant toutes ces restrictions dont je viens de parler. Il n'y a aucun doute qu'une grande partie du commerce de transport de l'huile se fera encore en barils. Les wagons et navires-réservoirs viendront dans les grands centres où le pétrole sera mis en entrepôt pour être distribué en barils dans tout le pays. Cela est parfait pour les endroits où le commerce exige la chose, mais nous n'avons pas l'intention pour l'avenir de forcer le public d'acheter l'huile en barils. Nous maintiendrons et rendrons, si possible, plus sévères les règlements nécessaires pour assurer la qualité de l'huile en recourant à la distillation, mais en dehors de cela, nous allons abolir toute autre restriction, bien que nous n'ayons pas l'intention dans le moment de réduire le droit.

PAS DE CHANGEMENTS DANS LE TARIF.

Nous ne voulons faire aucun changement dans le tarif cette année. Je ne veux pas prétendre que le tarif soit parfait.

Une VOIX : Non.

Le MINISTRE DES FINANCES : Mon honorable ami dit, non ; mais à son avis, il devrait être parfait, si c'est la même vieille politique nationale comme il le disait l'autre jour. Je puis y trouver quelques légères défauts, mais mon honorable ami n'a pas ce droit.

M. C. WALLACE : Je n'ai fait aucune observation.

Le MINISTRE DES FINANCES : Alors je demande pardon à l'honorable député. J'ai cru lui entendre dire "non" lorsque j'ai dit que le tarif n'était pas parfait. D'autres honorables députés l'ont dit.

Je désire cependant, donner quelques raisons pour lesquelles, il ne serait pas sage de modifier le tarif dans le moment. D'abord, le tarif doit toujours avoir un certain caractère de stabilité si nous voulons assurer au commerce cette confiance sans laquelle nous ne pouvons compter sur des jours prospères. Ainsi bien que le tarif ne soit pas parfait, il vaut mieux endurer quelques imperfections que de vouloir entreprendre une révision qui pourrait créer certains ennemis au commerce général. Mais nous avons d'autres raisons pour ne pas faire de changement dans le moment. On se rappellera que notre tarif de 1897 ne s'appliquait pas aux exigences du moment mais prévoyait aussi un avenir rapproché. Certaines dispositions de cet acte ne sont entrées en vigueur que depuis quelques mois seulement. Ce n'est qu'au 1er août dernier que la clause de préférence est venue en vigueur. Ainsi notre tarif n'a été mis en vigueur que depuis neuf mois. Conséquemment, tout en admettant qu'il y ait quelques imperfections dans le tarif, je crois qu'il vaut mieux ne pas entreprendre une révision dans le moment afin de maintenir la prospérité qui règne aujourd'hui dans le pays.

Il y a une autre raison digne de considération, bien que, je dois l'avouer, elle puisse ne pas avoir autant de poids aujourd'hui qu'elle en avait il y a quelque temps. Je veux parler des négociations entamées entre les États-Unis et le Canada au sujet de nos relations commerciales et autres questions

qui vont être bientôt reprises à Québec par la commission.

Le premier ministre nous a dit dernièrement que le pays ne semblait plus désirer la réciprocité. Plusieurs d'entre nous n'auraient peut-être pas osé faire une déclaration aussi hardie. Et je dirai que la réciprocité a toujours été désirable. A mon avis le développement des relations commerciales entre le Canada et les Etats-Unis, sera toujours chose désirable. Les populations limitrophes, soit du côté américain, soit du côté canadien, doivent toujours souffrir de se voir refuser des relations commerciales raisonnables et avantageuses, et les populations qui habitent plus près de la mer, dans la Nouvelle-Angleterre et les provinces maritimes ressentiront toujours très amèrement la privation de ces relations commerciales que la nature semble leur avoir destinées. Je reconnais que tout cela existe quant à ce qui concerne le Canada. Il est vrai, cependant, que le besoin de ces relations commerciales ne se fait pas sentir aussi fortement qu'il y a quelques années. Quelle que soit l'intention de nos amis américains dans leur politique commerciale, il est une chose qu'ils ont certainement accomplie : ils ont rendu les Canadiens plus indépendants et leur ont appris à avoir plus de confiance dans leurs propres forces au point de vue du développement de leur commerce en général. Nos producteurs ont porté une attention toute spéciale, surtout depuis une couple d'années, au marché anglais, durant les deux dernières années, alors que nos relations commerciales avec la mère patrie se sont tellement développées, grâce au tarif de préférence. Ainsi le marché américain a pour nous maintenant moins d'importance qu'il n'en avait, il y a quelques années, et plus que jamais, nous pouvons nous passer de réciprocité. Je répéterai, cependant, que la réciprocité entre les Etats-Unis et le Canada a toujours été et sera toujours, je l'espère, une chose désirable.

Nos commissaires vont reprendre, au mois d'août, à Québec, leurs importants travaux, toujours avec le même désir ardent qu'ils ont montré par le passé, d'en venir à un entente satisfaisante avec nos voisins américains. Si cette entente devait être impossible, tout en regrettant la chose, nous serions prêts à soutenir nos droits, confiants dans les ressources de notre pays, et les aptitudes de notre population à développer

avec succès ses ressources, car le sentiment unanime du pays est qu'il lui faut un traité juste et équitable ou rien du tout.

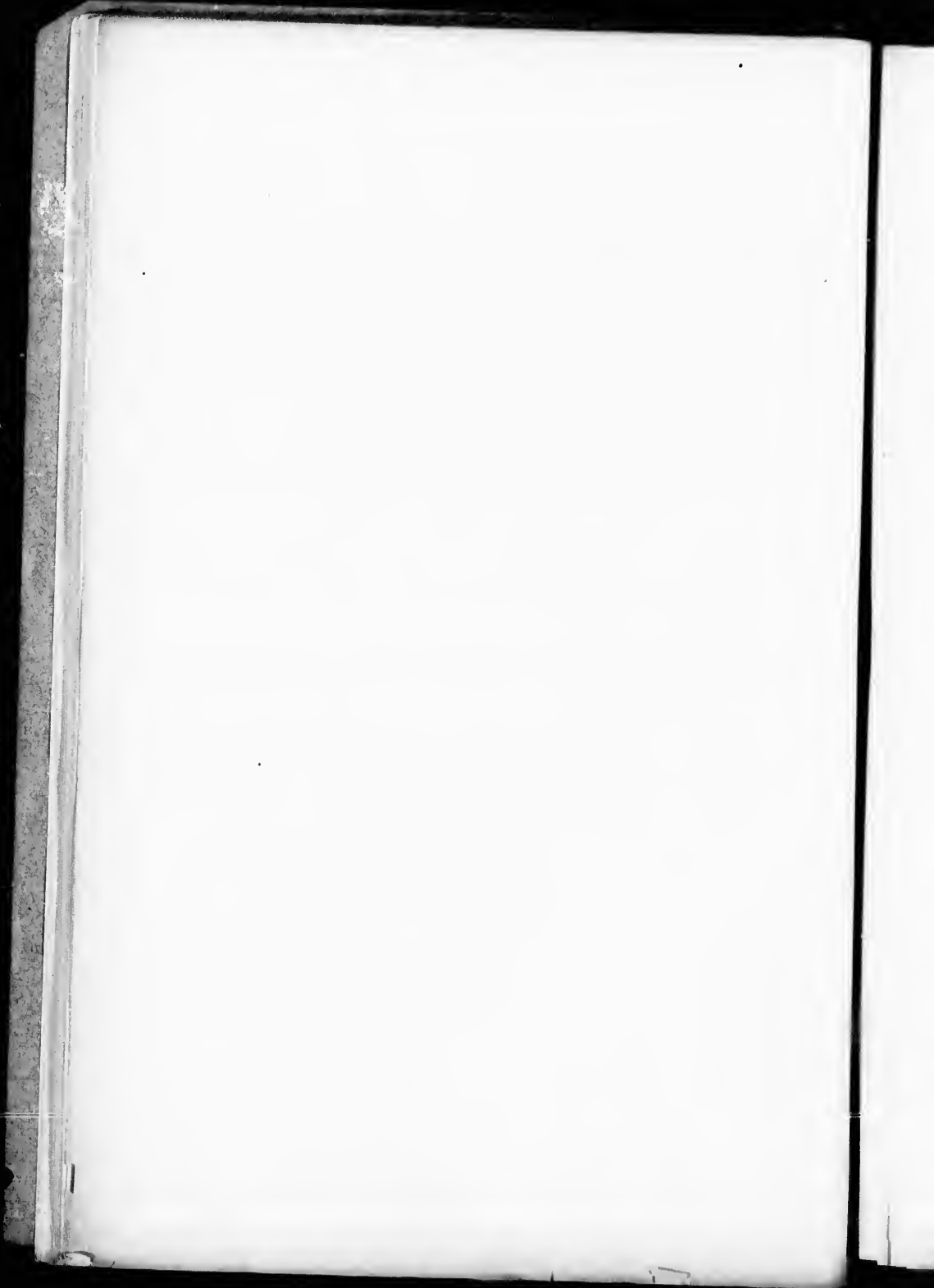
J'ai donné des preuves du développement et de l'état prospère du Canada, preuves qui, bien que présentées sous la forme abstraite des données statistiques, j'en suis sûr, ont dû créer une forte impression dans l'esprit de ceux qui ont donné quelque attention. La prospérité du pays sera démontrée davantage par les tableaux que je vais soumettre à la Chambre dans quelques instants.

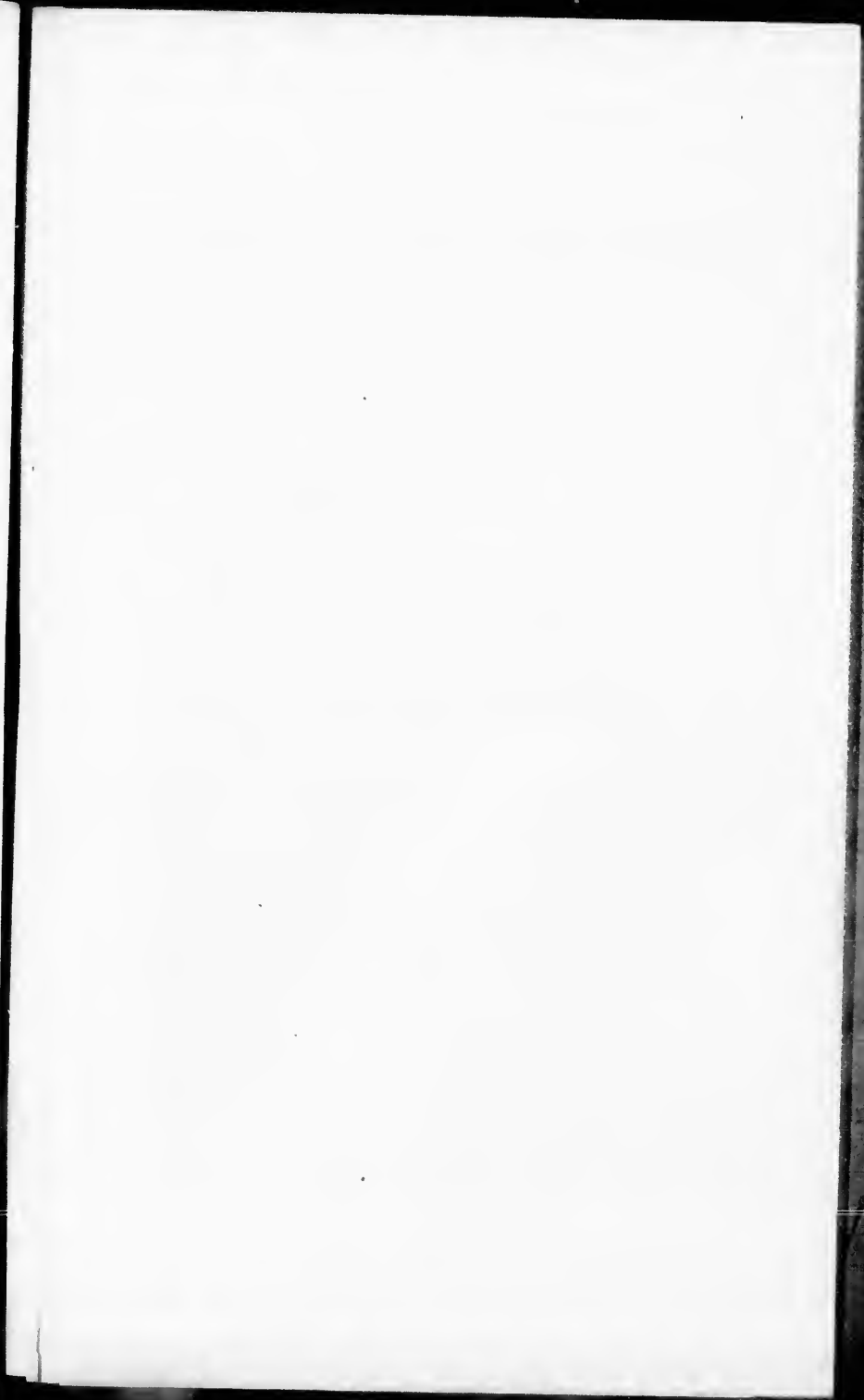
Je terminerai, M. l'Orateur, en disant que le Canada a raison de se réjouir de la position qu'il occupe aujourd'hui. Au point de vue financier et industriel, nous avons les meilleures statistiques à présenter au monde entier. Mais, M. l'Orateur, malgré cette prospérité, je demande à donner mon opinion sur un point. On a dit qu'un de mes distingués prédécesseurs avait conseillé aux hommes d'affaires, alors que le commerce était prospère de "mettre toutes volles au vent". Je suis loin d'exprimer ce sentiment aujourd'hui. Je serais plutôt porté à conseiller la prudence, si mes paroles doivent avoir quelques poids, à dire avec Klplng : "Lest we forget ; lest we forget" — Je rappellerai à ceux qui m'écoutent que les circonstances qui ont amené cette prospérité, dont nous jouissons aujourd'hui, ne peuvent durer indéfiniment. Le ministre des Finances n'aura pas toujours l'avantage de faire un exposé budgétaire aussi favorable que celui que j'ai le plaisir de présenter aujourd'hui à la Chambre. Nous n'aurons pas toujours de bonnes récoltes et des marchés avantageux. Les circonstances extérieures comme intérieures peuvent nuire à cette prospérité. L'expérience du passé nous démontre que le Canada peut être privé, d'un moment à l'autre, de ce qui a fait sa prospérité depuis deux ou trois ans. Il peut venir un jour où cette prospérité ne sera pas aussi grande, et je conseillerai aux Canadiens de savoir profiter avec prudence des avantages du moment afin de faire face plus facilement aux jours moins prospères qui pourraient nous arriver et qui nous arriveront. Etablissons notre commerce sur des bases solides afin que le Canada puisse compter sur un progrès constant dans tout ce qui est nécessaire au bien-être du peuple et à sa prospérité, comme étant la plus grande colonie de l'Empire britannique.

es, car le sentiment
l lui faut un traité
du tout.

du développement
anada, preuves qui,
la forme abstraite
s, j'en suis sûr,
impression dans
onné quelque atten-
ays sera démontrée
x que je vais sou-
laus quelques in-

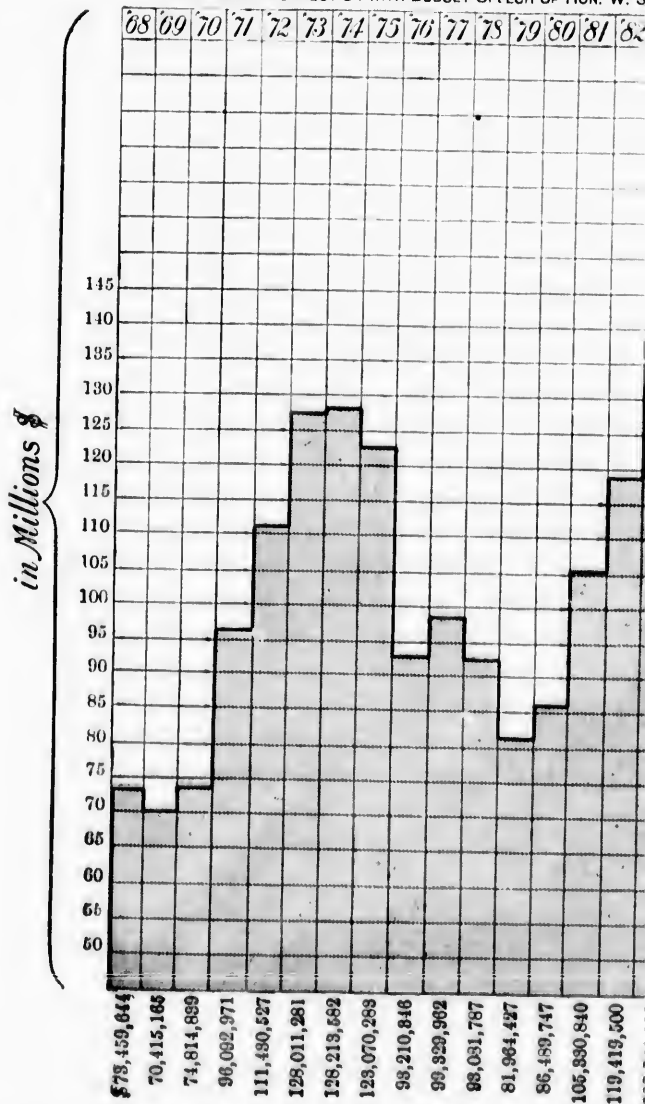
neur, en disant que
réjouir de la posi-
hul. Au point de
el, nous avons les
présenter au monde
eur, malgré cette
donner mon opi-
dit qu'un de mes
avait conseillé aux
que le commerce
e toutes volles au
exprimer ce senti-
rais plutôt porté à
es paroles doivent
lire avec Kipling :
e forget"—je rap-
outent que les cir-
é cette prospérité.
rd'hul, ne peuvent
alstre des finances
antage de faire un
avorable que celui
inter aujourd'hui à
us pas toujours de
rchés avantageux.
res comme Intéri-
cette prospérité.
s démontre que le
d'un moment à
prospérité depuis
t venir un jour où
s aussi grande, et
iens de savoir pro-
vantages du mo-
us facilement aux
l pourraient nous
eront. Etablissous
bases solides afin
pter sur un pro-
ce qui est néces-
le et à sa prospé-
grande colonie de





DOMINION OF TOTAL IMPORTS FOR YEAR

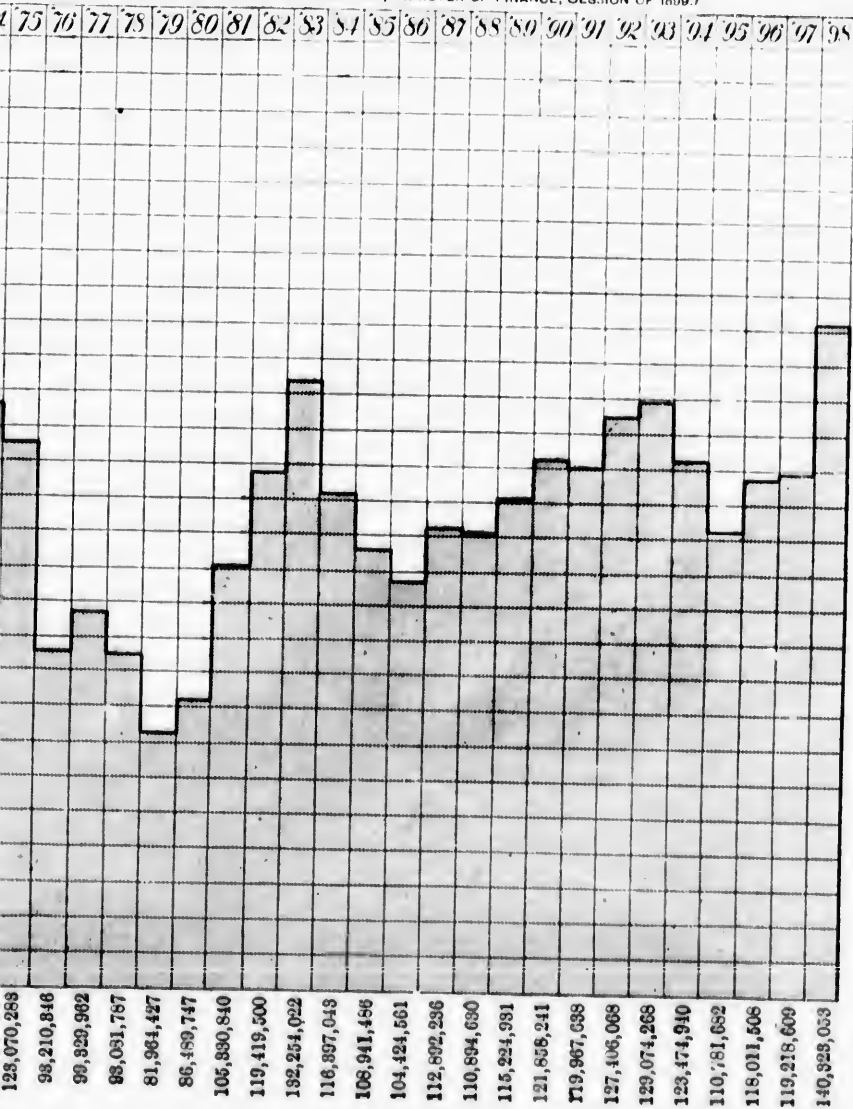
(DIAGRAM IN CONNECTION WITH BUDGET SPEECH OF HON. W. S.)

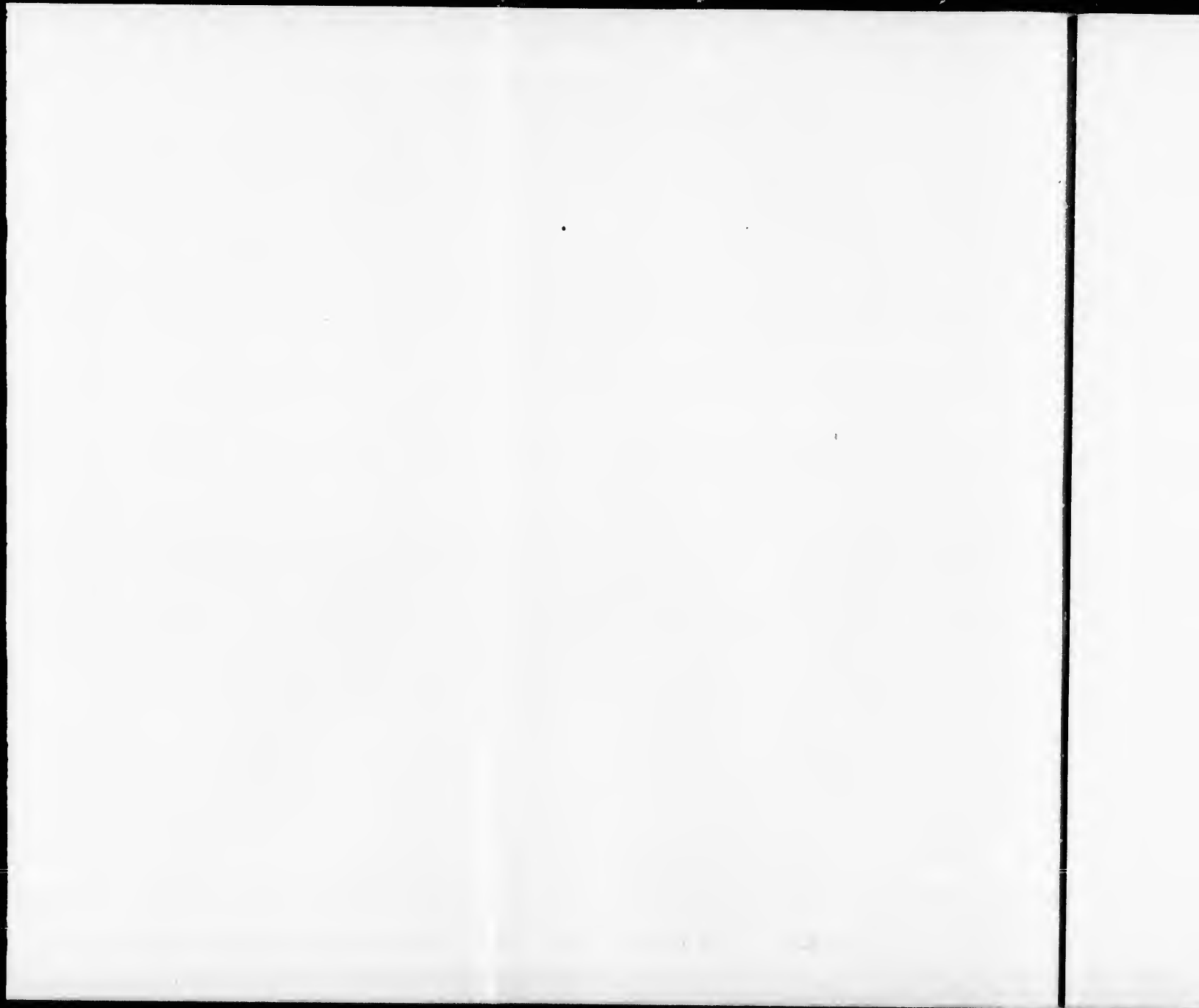


DOMINION OF CANADA

IMPORTS FOR YEARS ENDED JUNE 30TH, 18-

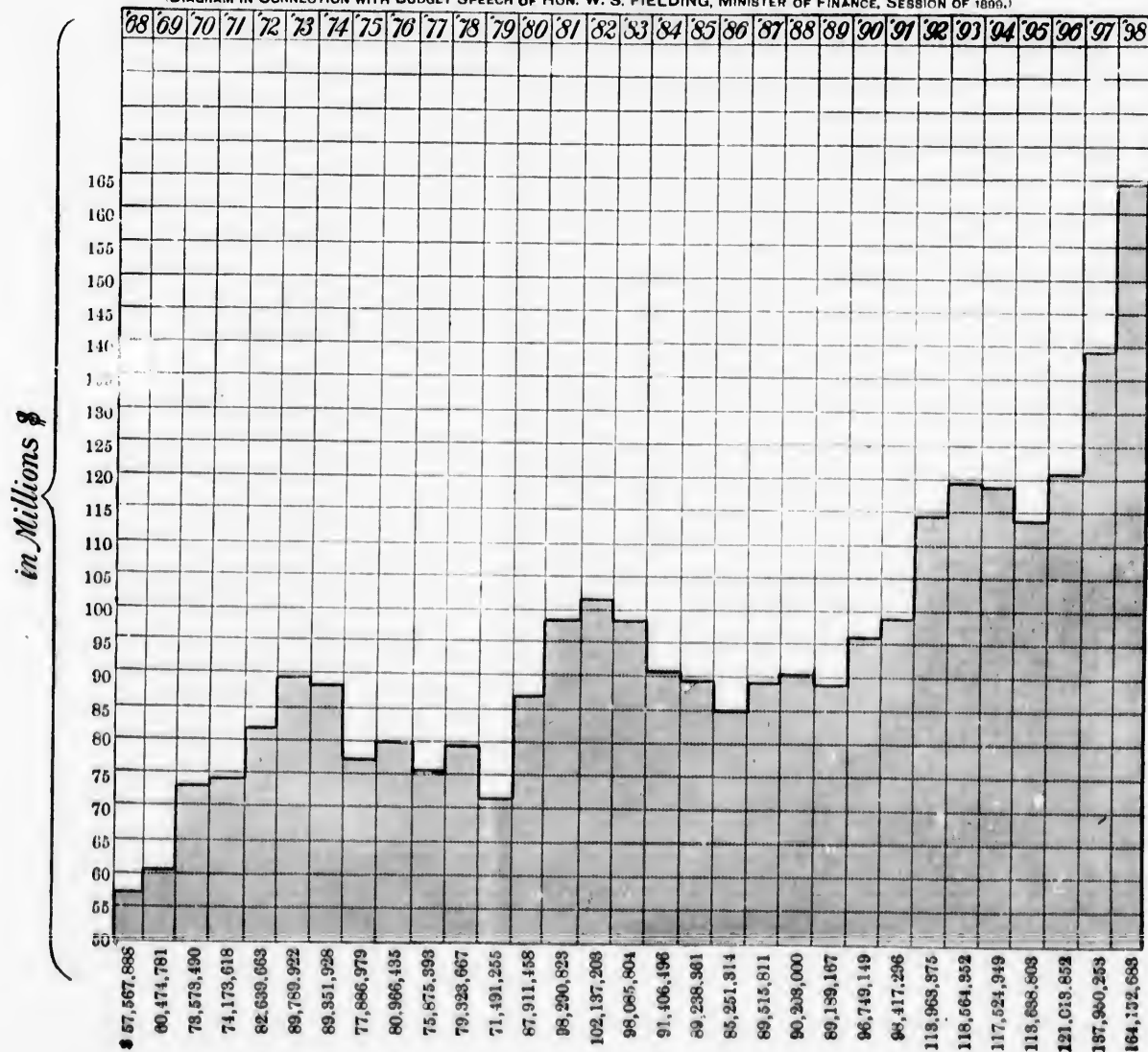
(WITH BUDGET SPEECH OF HON. W. S. FIELDING, MINISTER OF FINANCE, SESSION OF 1899.)





TOTAL EXPORTS FOR YEARS ENDED JUNE 30TH, 18-

(DIAGRAM IN CONNECTION WITH BUDGET SPEECH OF HON. W. S. FIELDING, MINISTER OF FINANCE, SESSION OF 1899.)

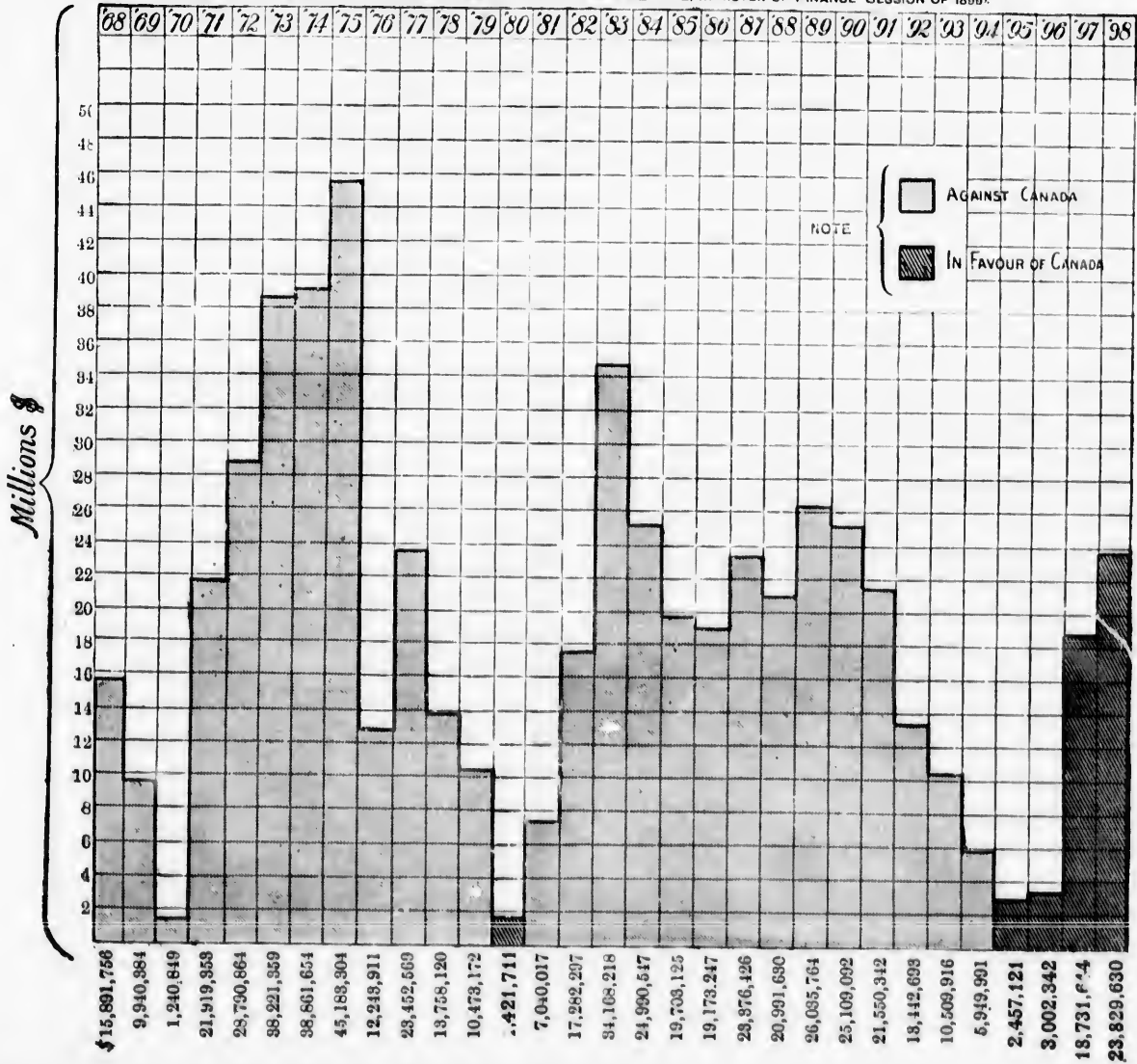




DOMINION OF CANADA BALANCE OF TRADE FOR OR AGAINST CANADA

FOR YEARS ENDED JUNE 30TH, 18-

(DIAGRAM IN CONNECTION WITH BUDGET SPEECH OF HON. W. B. FIELDING, MINISTER OF FINANCE, SESSION OF 1899.)

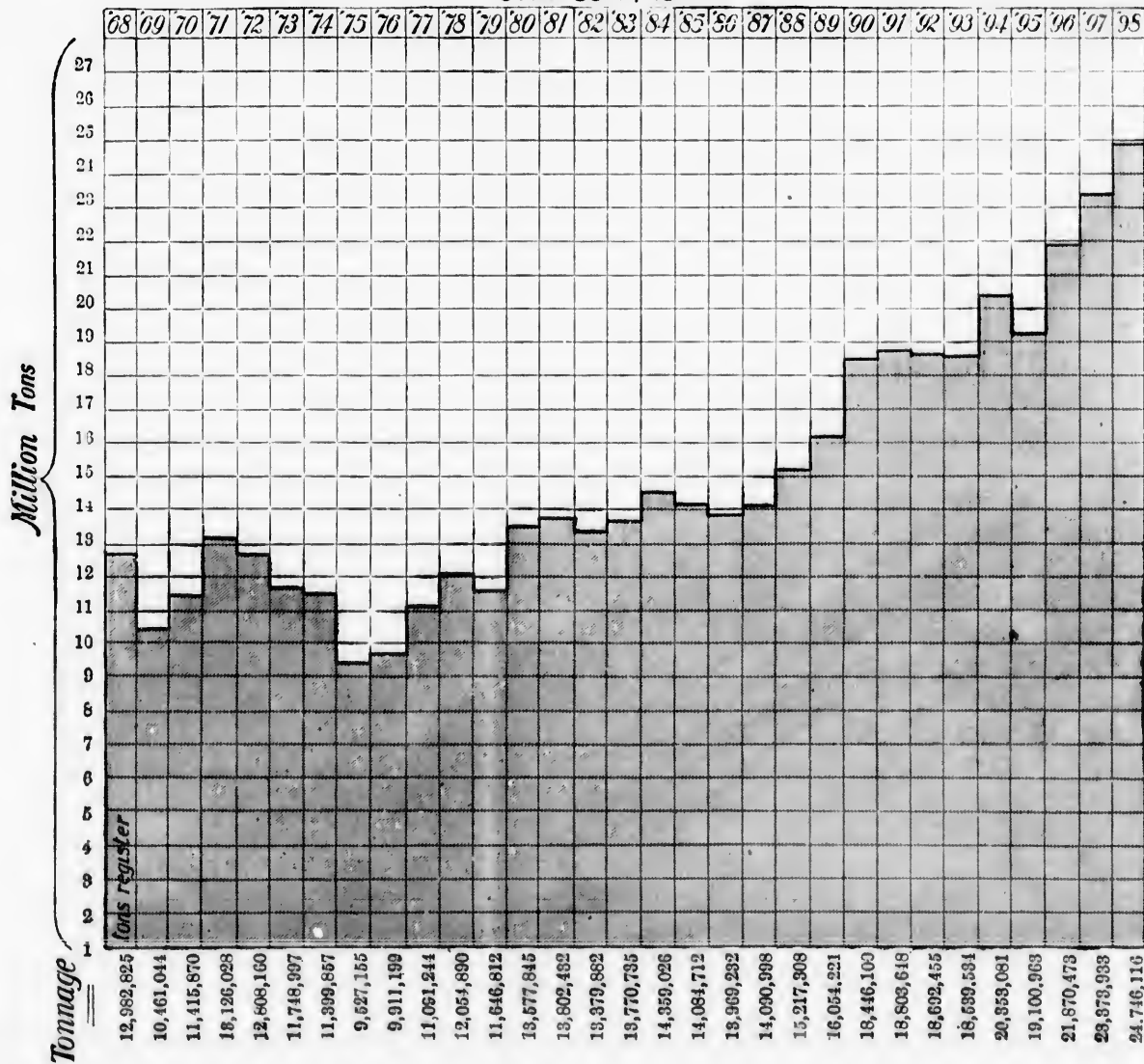


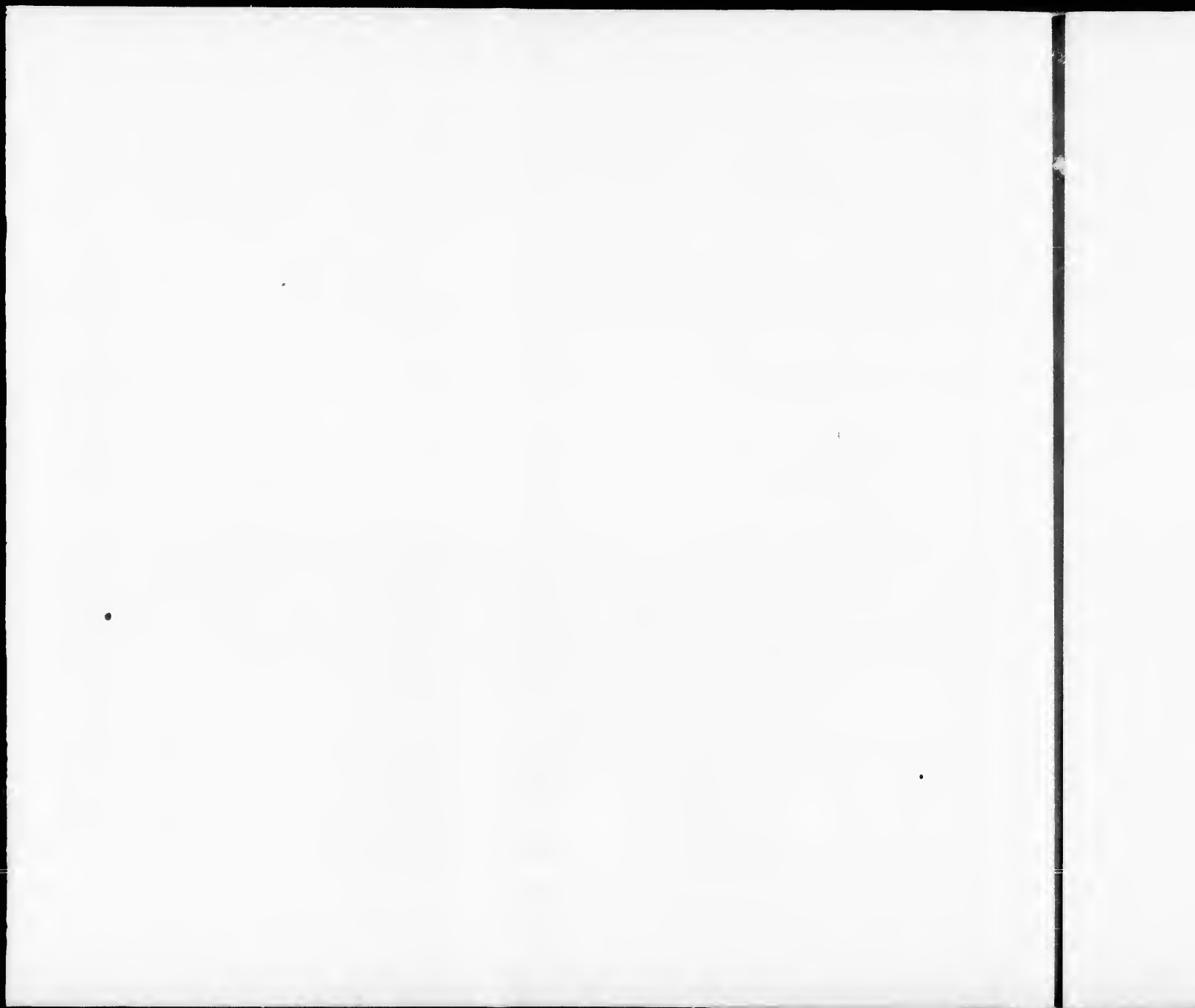


DOMINION OF CANADA
SHIPPING, INCLUDING ALL VESSELS (EXCLUSIVE OF COASTING VESSELS)
TONNAGE EMPLOYED

(DIAGRAM IN CONNECTION WITH BUDGET SPEECH OF HON. W. S. FIELDING, MINISTER OF FINANCE, SESSION OF 1899.)

JUNE 30TH, 18-



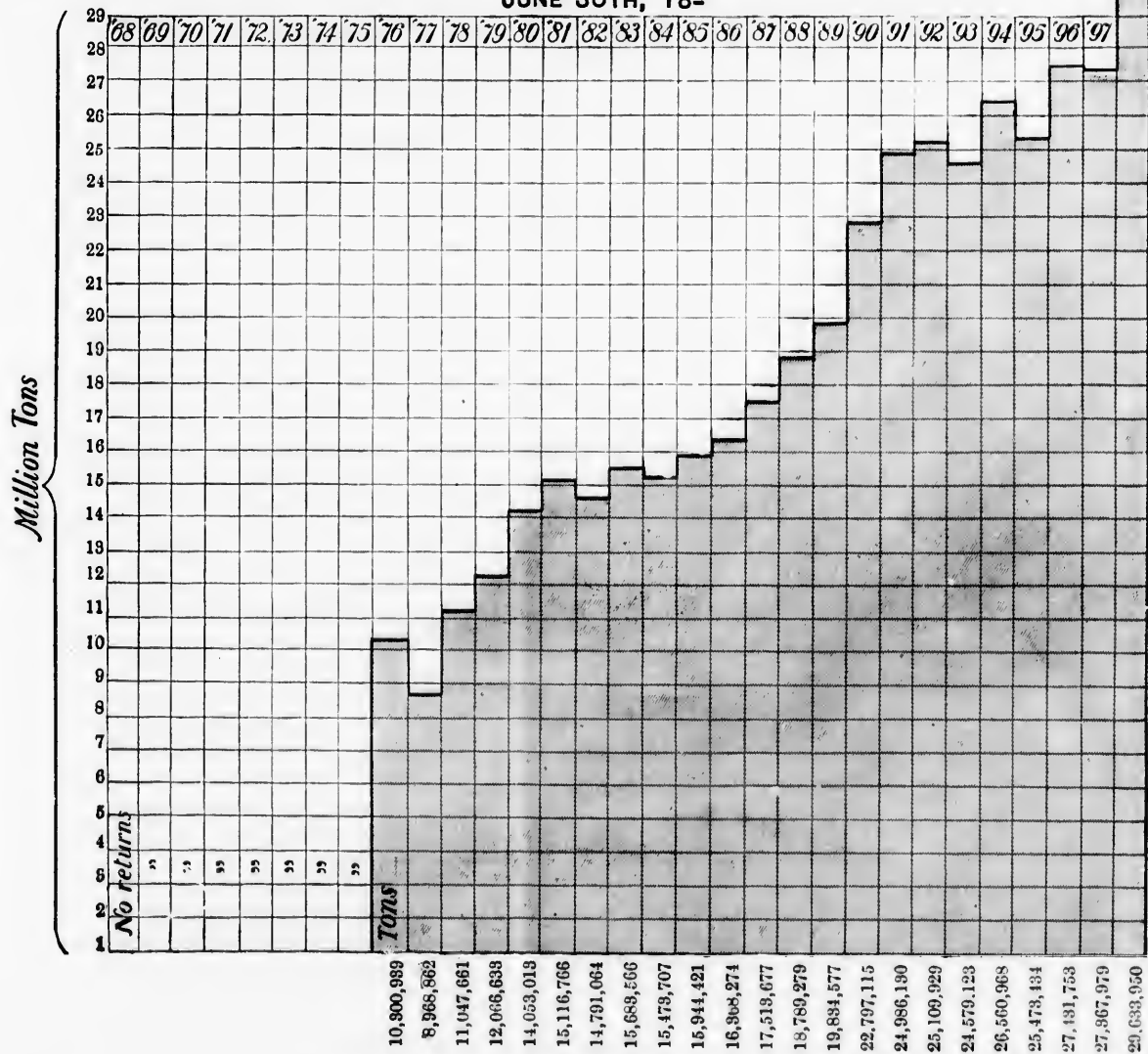


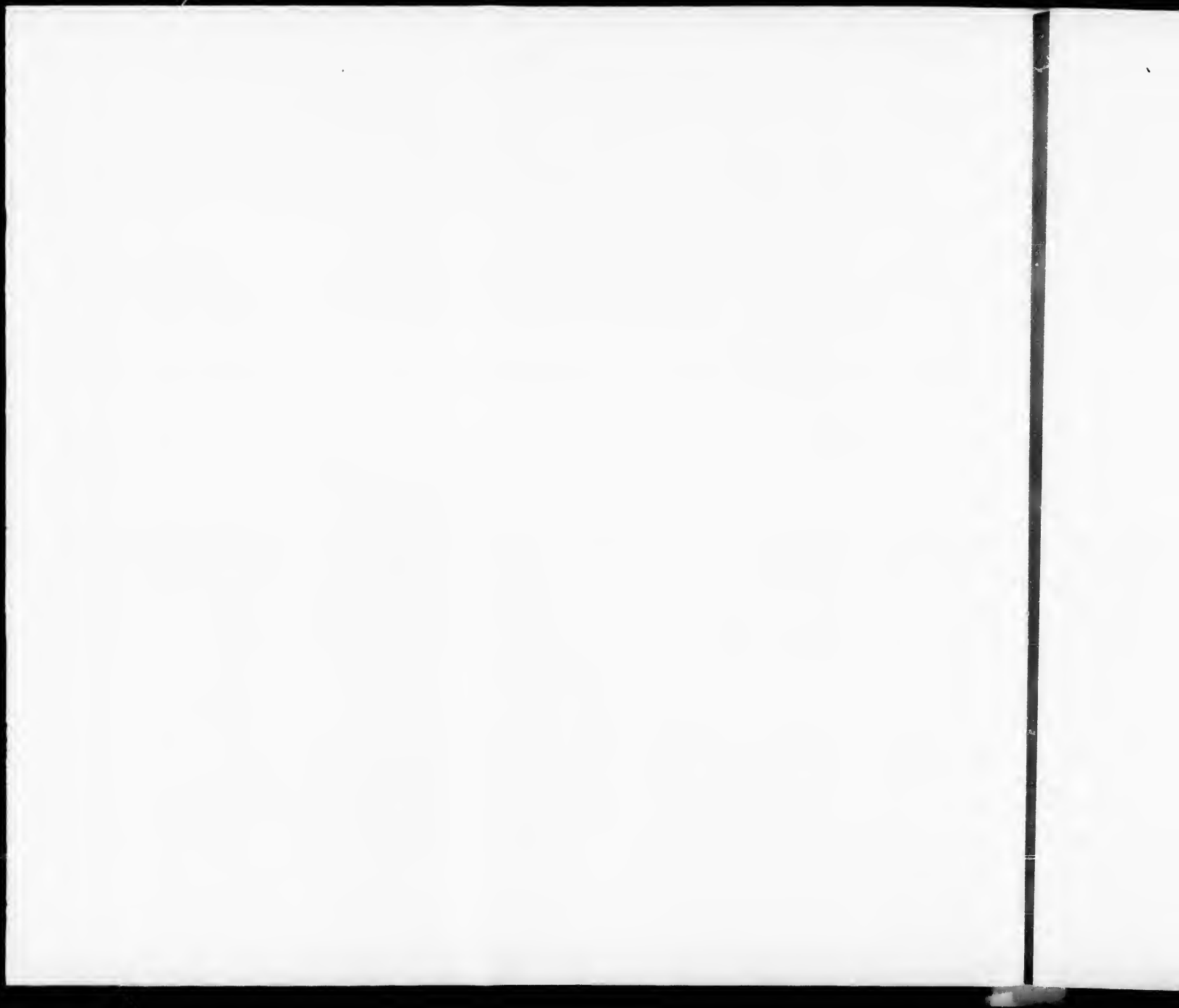
DOMINION OF CANADA COASTING TRADE—TONNAGE EMPLOYED

(DIAGRAM IN CONNECTION WITH BUDGET SPEECH OF HON. W. S. FIELDING, MINISTER OF FINANCE SESSION OF 1899)

JUNE 30TH, 18-

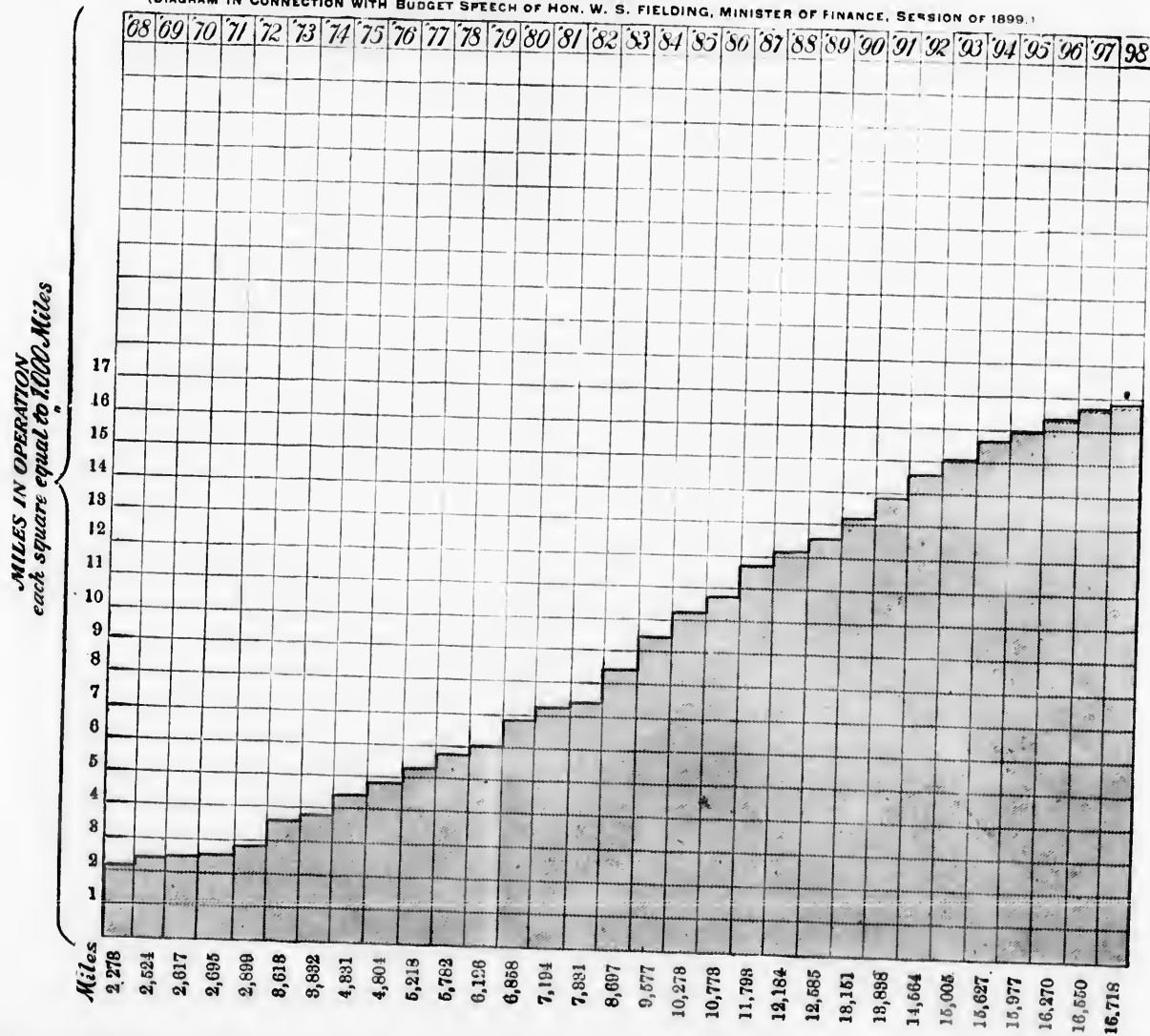
98

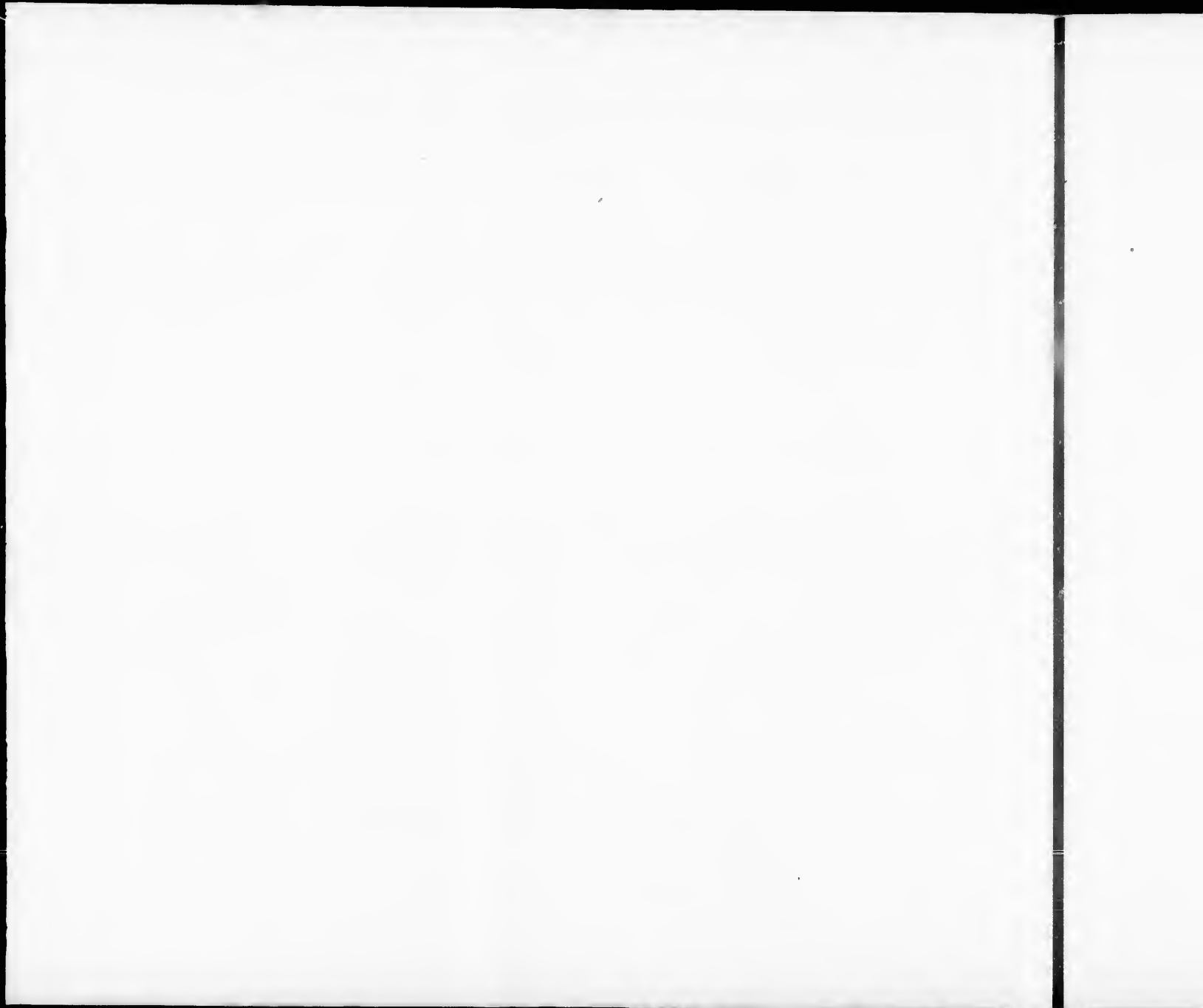




DOMINION OF CANADA
RAILWAYS IN CANADA (MILES IN OPERATION)
 JUNE 30TH, 18-

(DIAGRAM IN CONNECTION WITH BUDGET SPEECH OF HON. W. S. FIELDING, MINISTER OF FINANCE, SESSION OF 1899.)

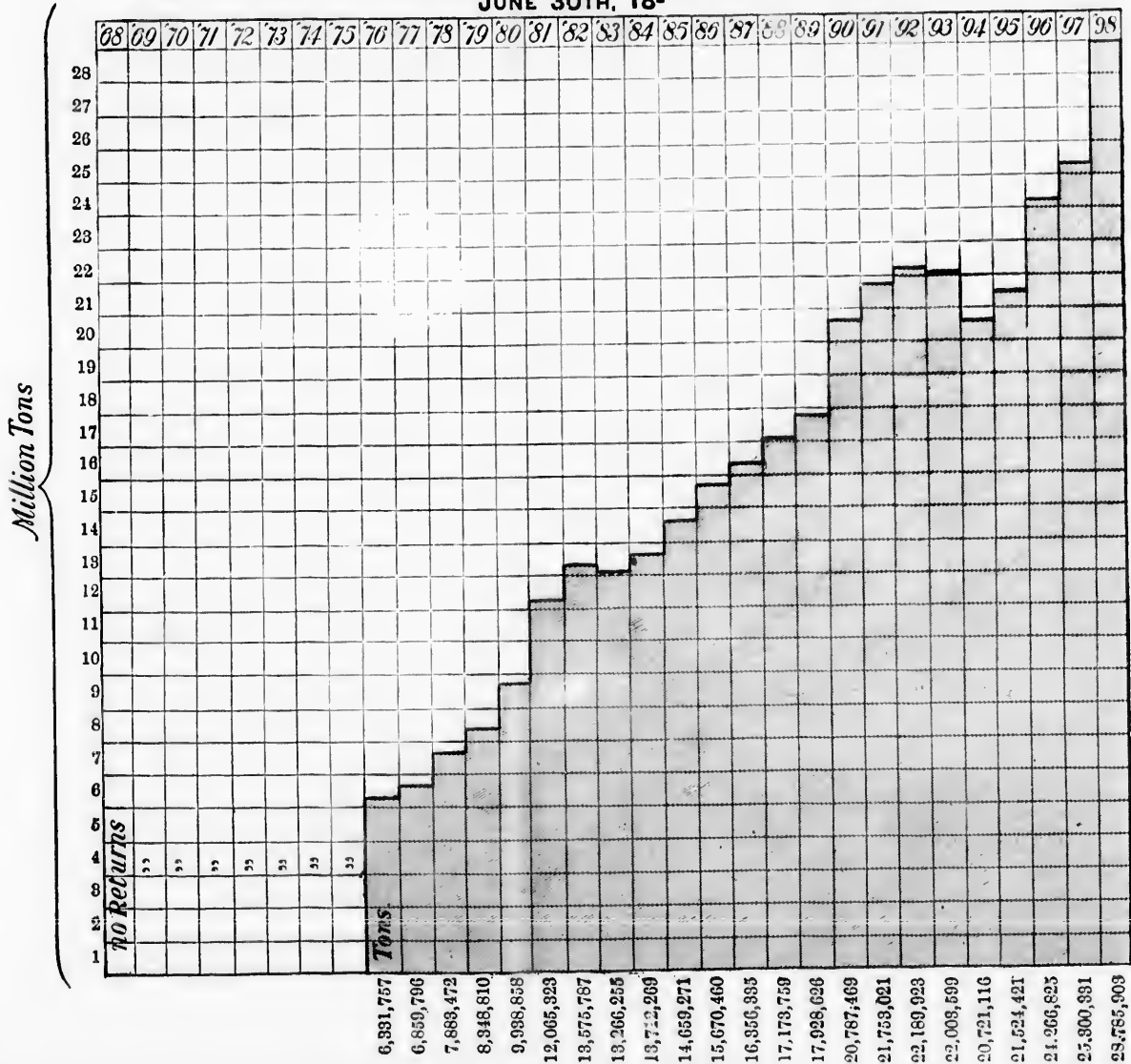


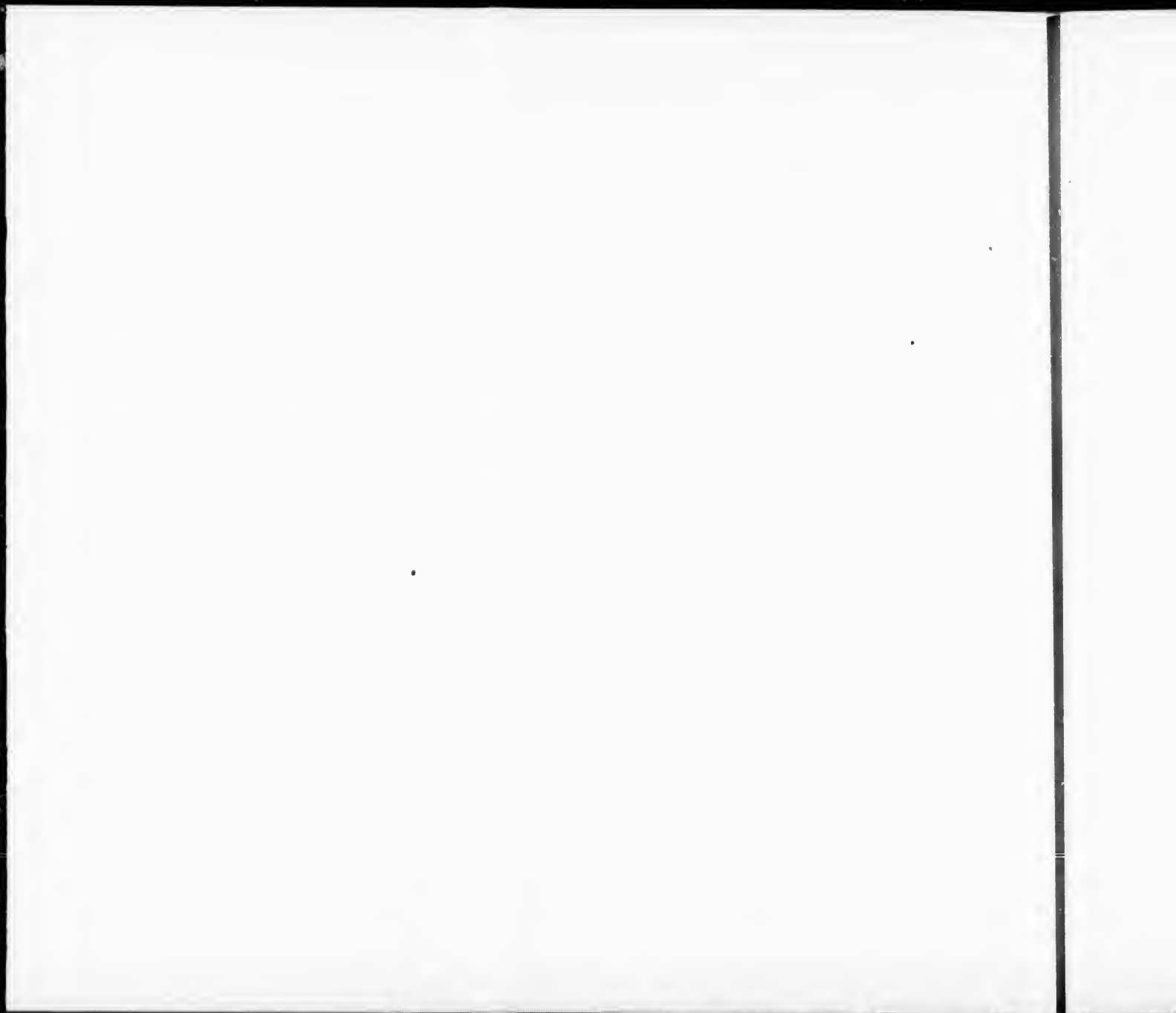


RAILWAY TRAFFIC—TONS CARRIED

(DIAGRAM IN CONNECTION WITH BUDGET SPEECH OF HON. W. S. FIELDING, MINISTER OF FINANCE, SESSION OF 1899.)

JUNE 30TH, 18-

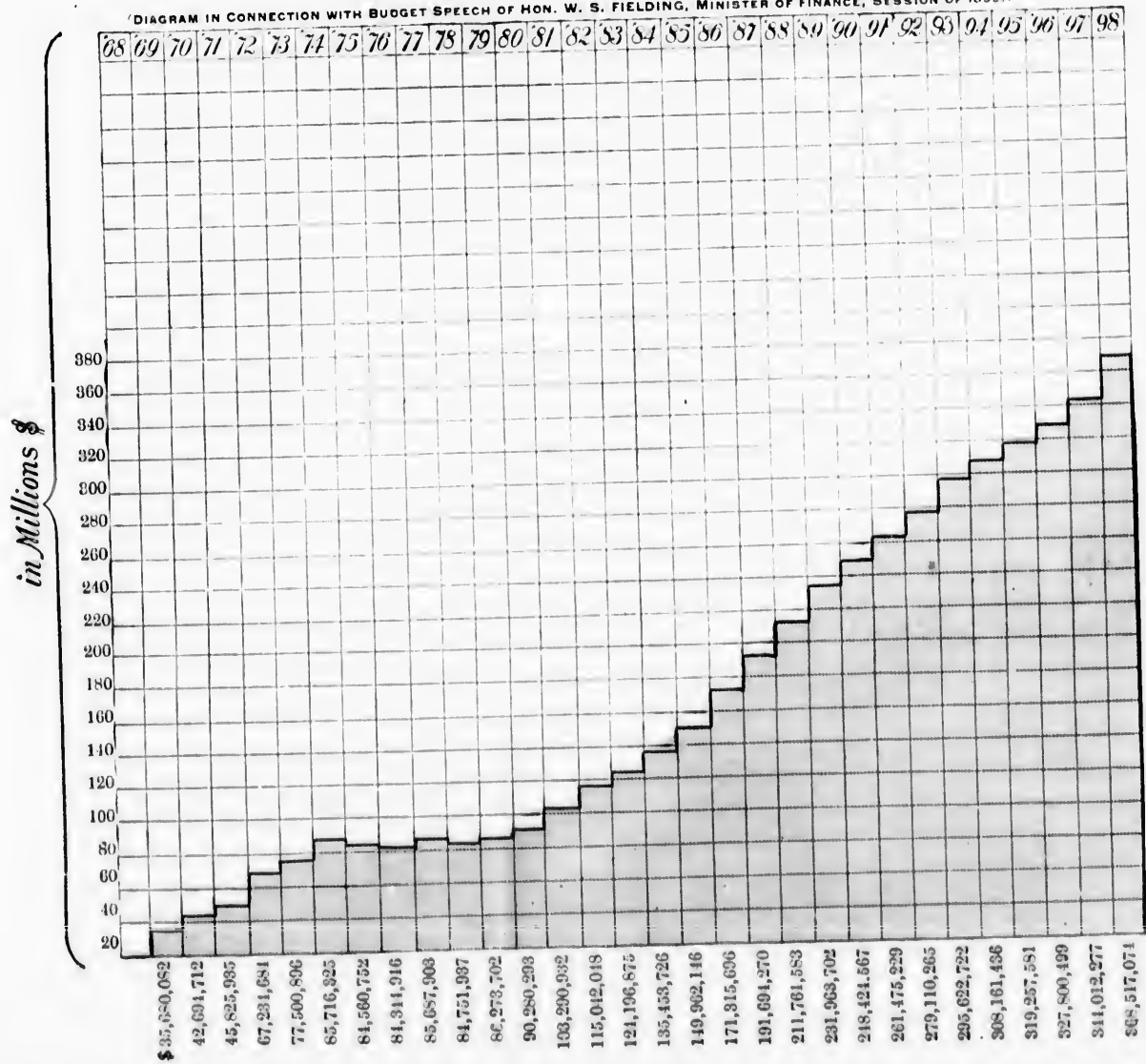


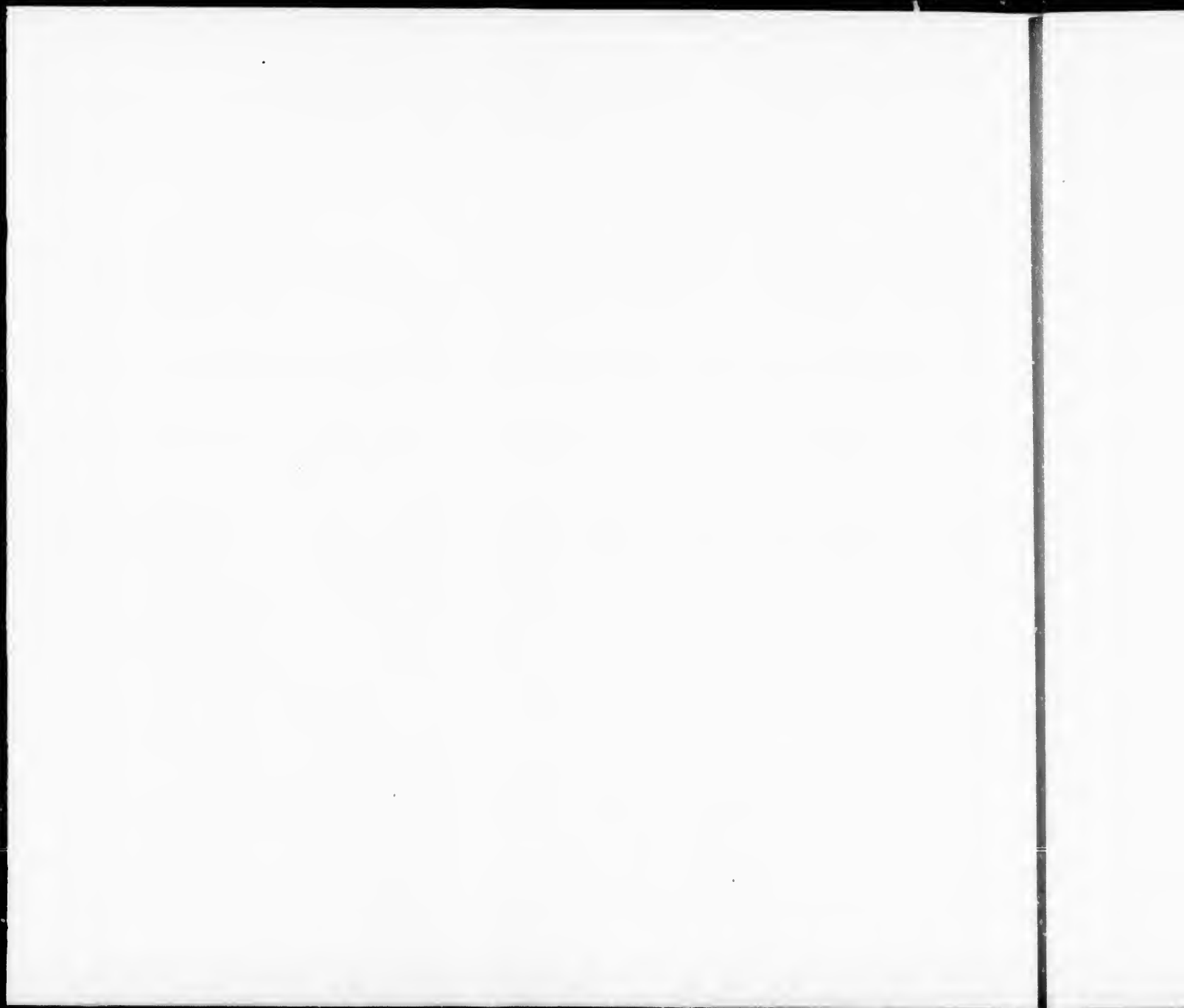


DOMINION OF CANADA LIFE INSURANCE IN CANADA.

NET AMOUNT IN FORCE DEC. 31ST, 18-

(DIAGRAM IN CONNECTION WITH BUDGET SPEECH OF HON. W. S. FIELDING, MINISTER OF FINANCE, SESSION OF 1899.)

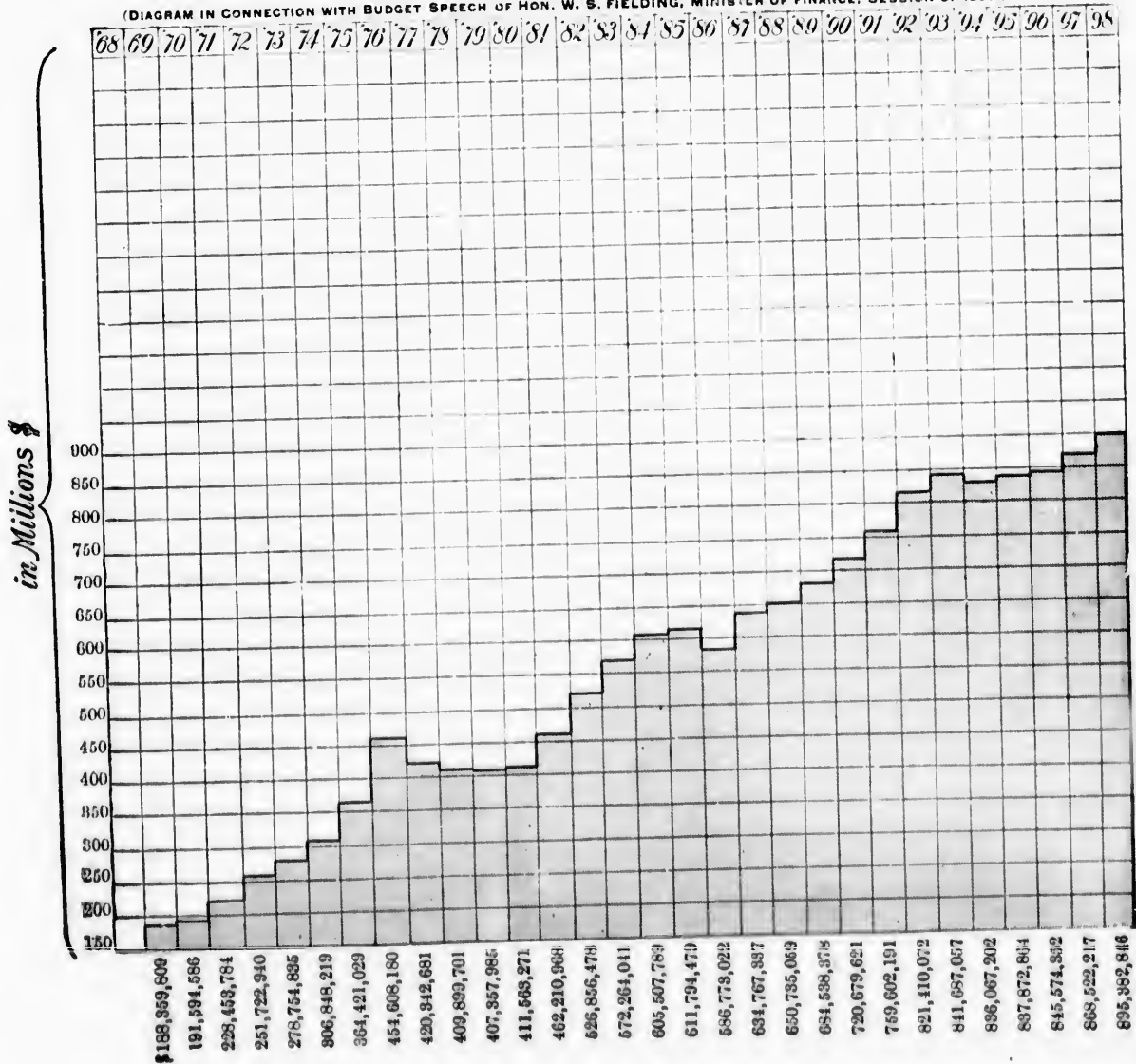




DOMINION OF CANADA FIRE INSURANCE IN CANADA

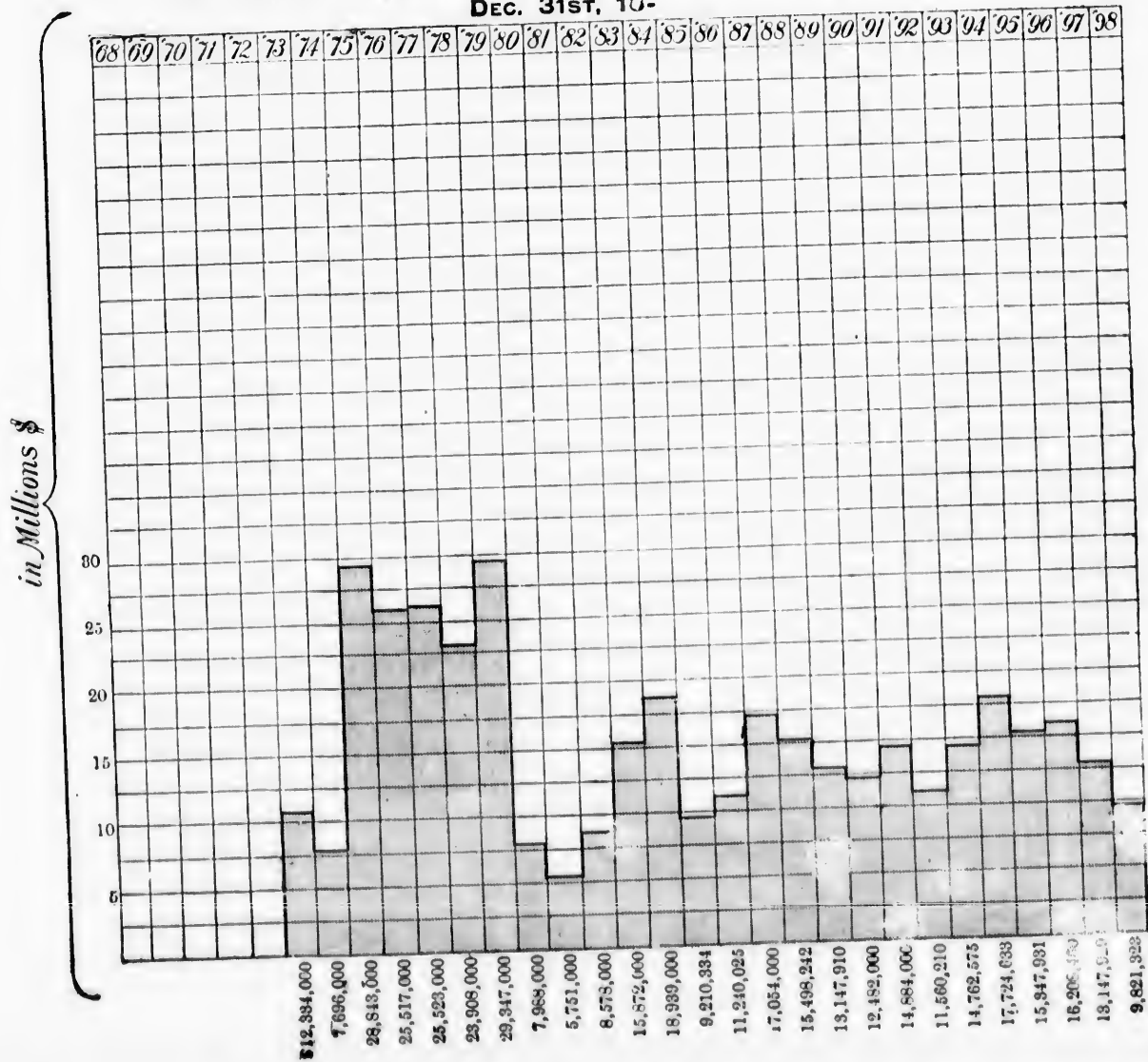
AMOUNT AT RISK DEC. 31ST, 18-

(DIAGRAM IN CONNECTION WITH BUDGET SPEECH OF HON. W. S. FIELDING, MINISTER OF FINANCE, SESSION OF 1899.)



DOMINION OF CANADA
BUSINESS FAILURES IN CANADA
 (NEWFOUNDLAND INCLUDED TO 1891 INCLUSIVE)

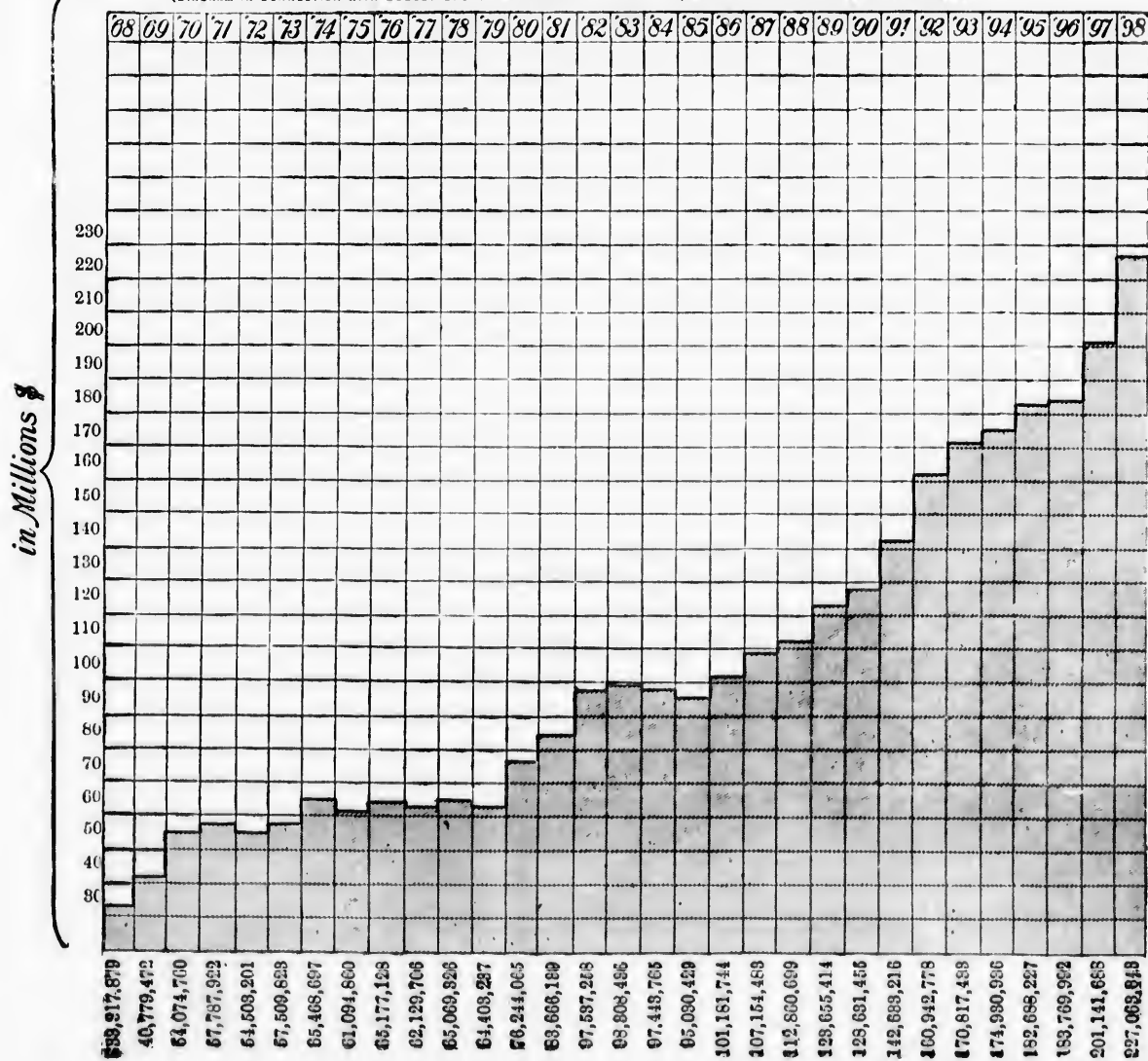
(DIAGRAM IN CONNECTION WITH BUDGET SPEECH OF HON. W. S. FIELDING, MINISTER OF FINANCE, SESSION OF 1899)
 DEC. 31ST, 10-

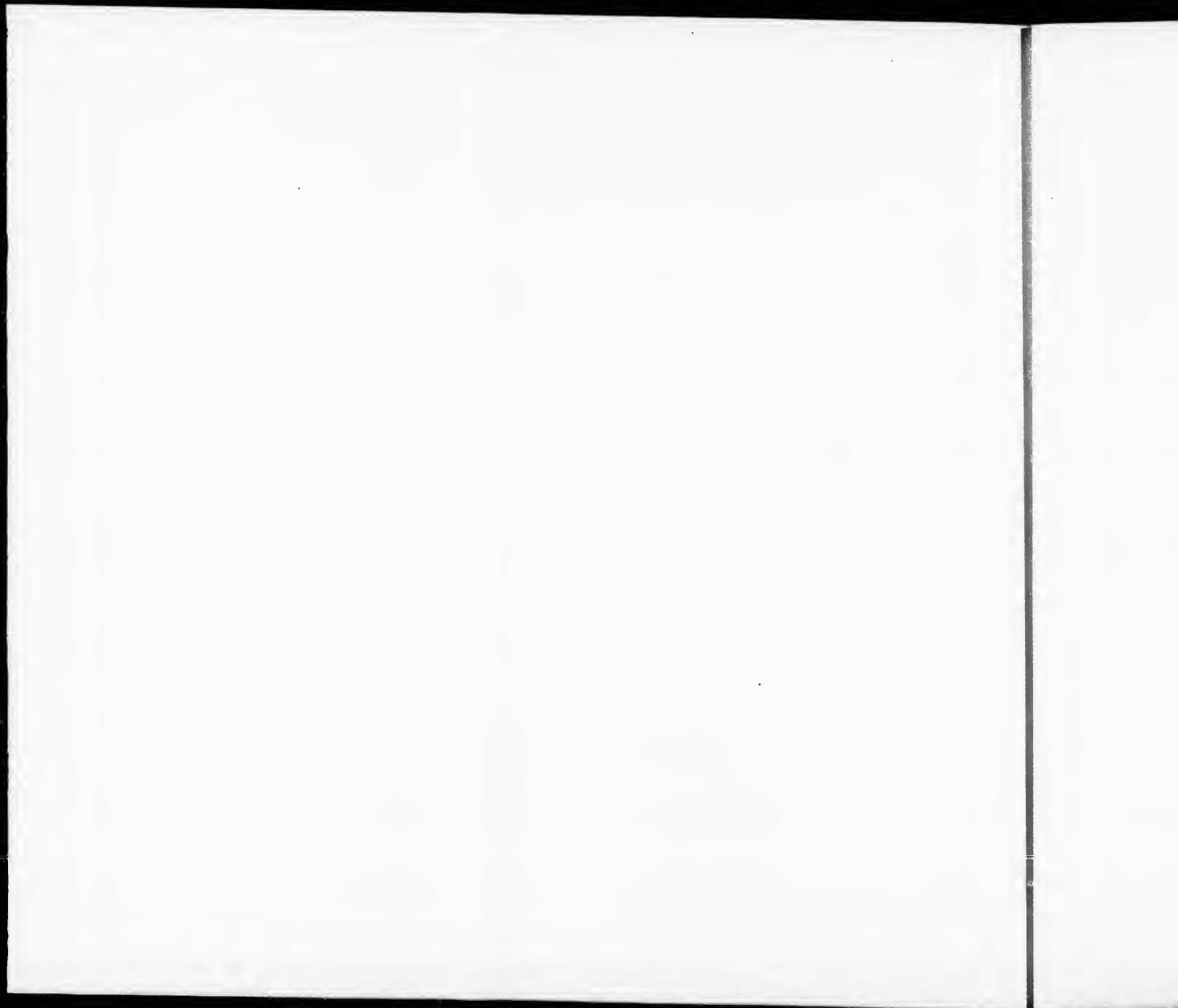




DOMINION OF CANADA 11
DEPOSITS BY THE PEOPLE IN THE CHARTERED BANKS OF CANADA
JUNE 30TH, 18-

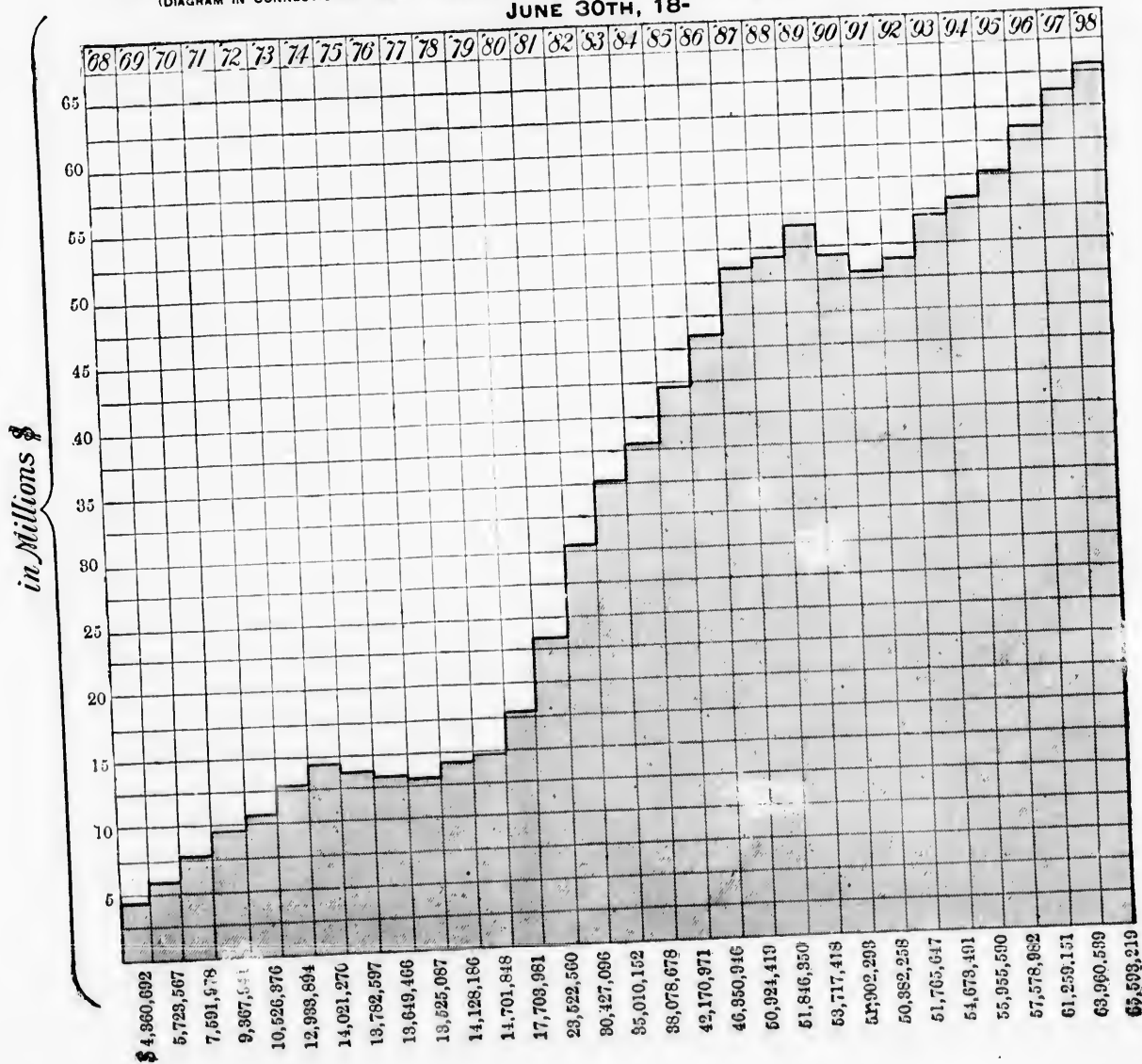
(DIAGRAM IN CONNECTION WITH BUDGET SPEECH OF HON. W. S. FIELDING, MINISTER OF FINANCE. SESSION OF 1899.)

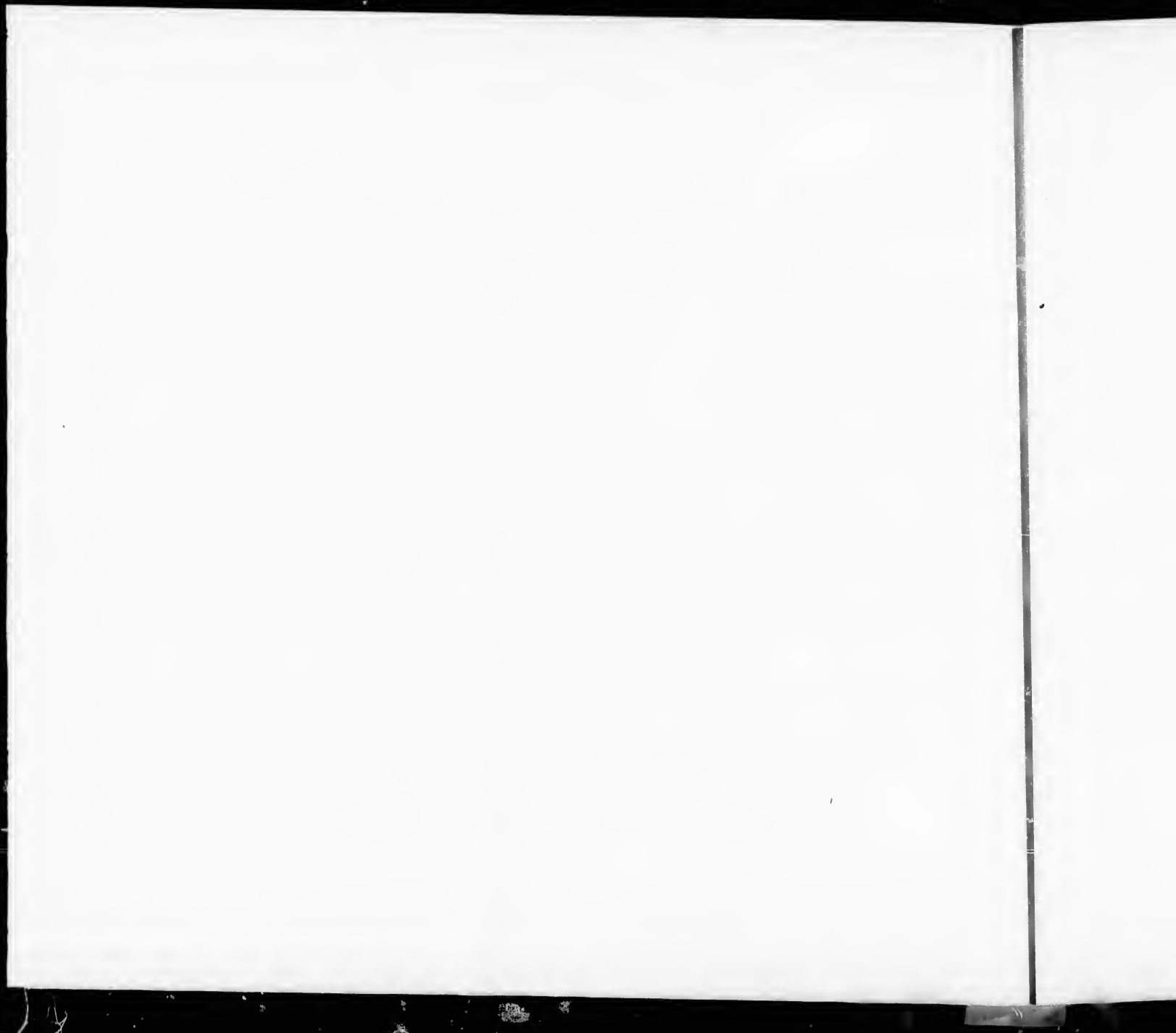




DOMINION OF CANADA
DEPOSITS IN SAVINGS BANKS OF CANADA
 Including City and District Savings Bank, Montreal, and Caisse d'Economie, Quebec
 (DIAGRAM IN CONNECTION WITH BUDGET SPEECH OF HON. W. S. FIELDING, MINISTER OF FINANCE, SESSION OF 1899.)

JUNE 30TH, 18-

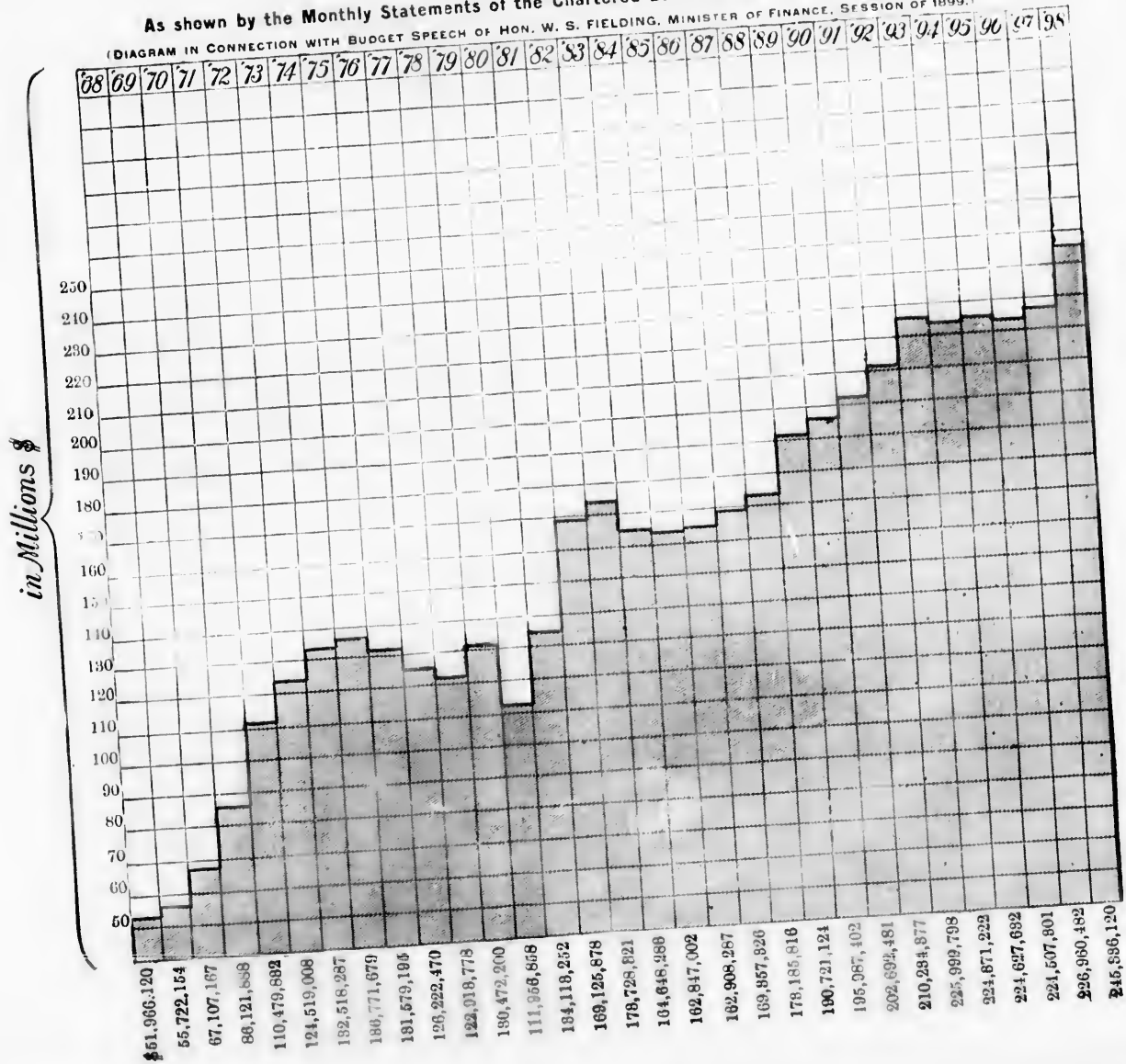




DOMINION OF CANADA DISCOUNTS

As shown by the Monthly Statements of the Chartered Banks of Canada, June 30th, 18-

(DIAGRAM IN CONNECTION WITH BUDGET SPEECH OF HON. W. S. FIELDING, MINISTER OF FINANCE, SESSION OF 1899.)



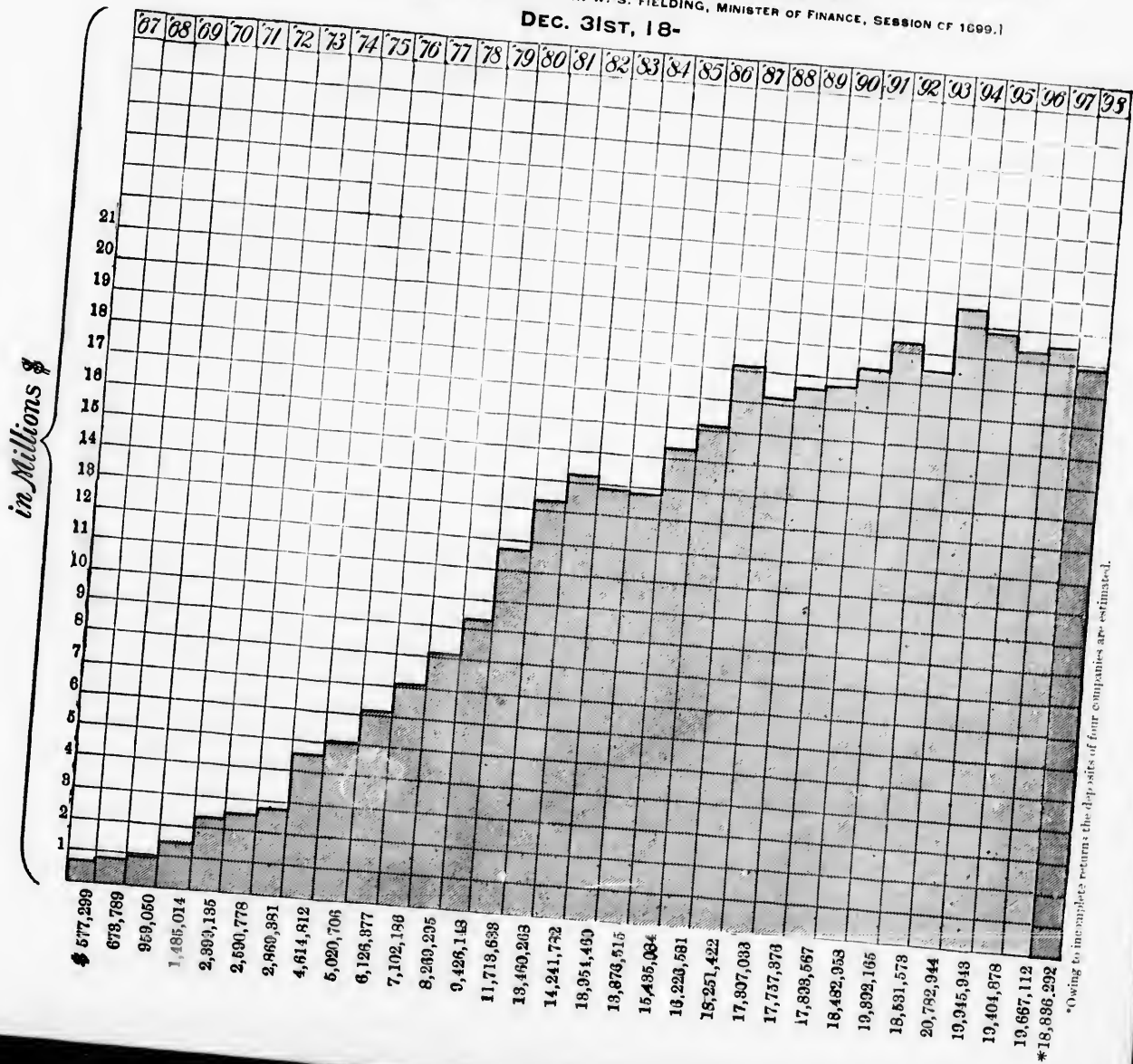


14

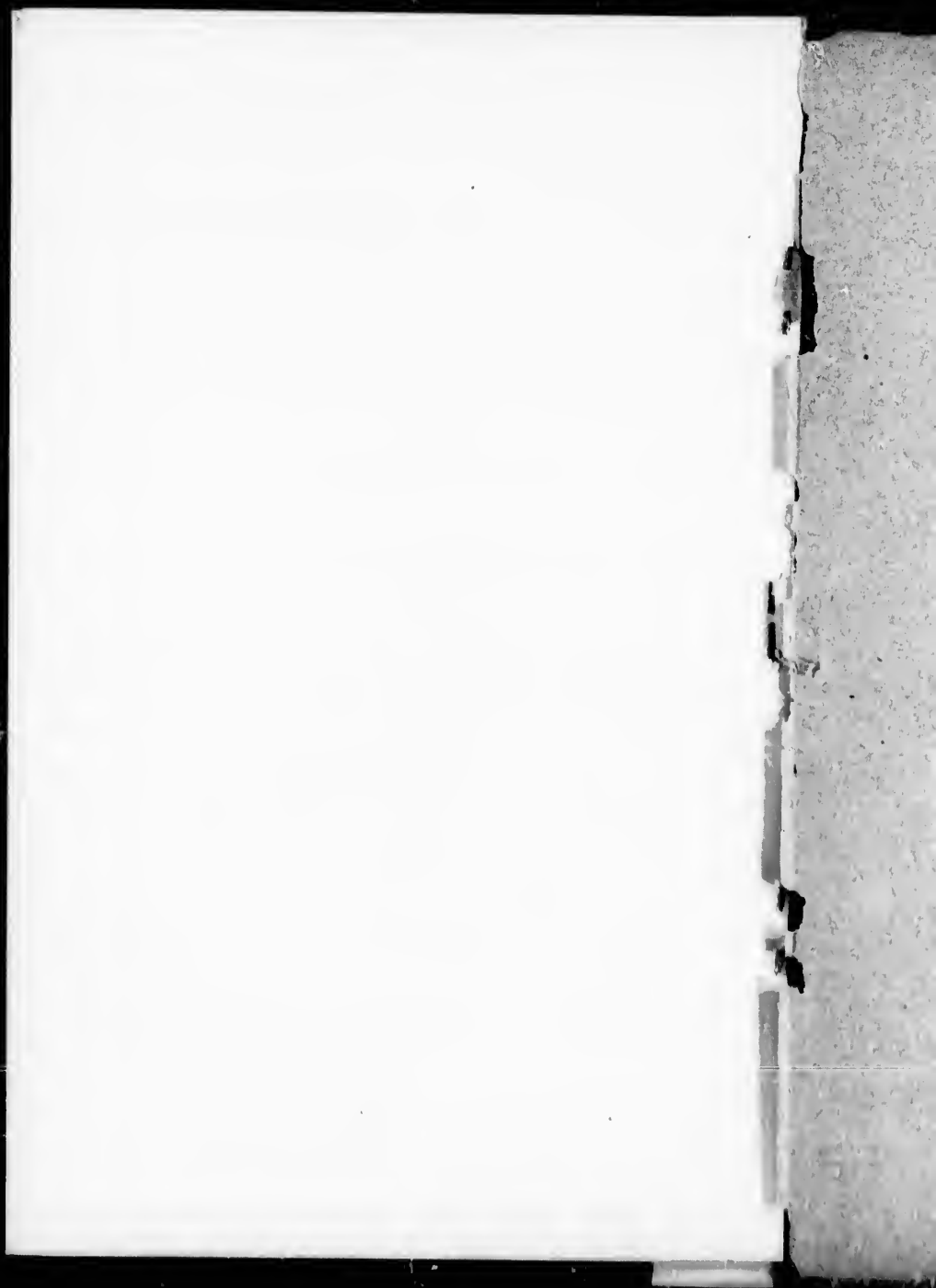
DOMINION OF CANADA
DEPOSITS MADE WITH LOAN COMPANIES AND BUILDING SOCIETIES
EACH YEAR FROM 1867 TO 1898, INCLUSIVE

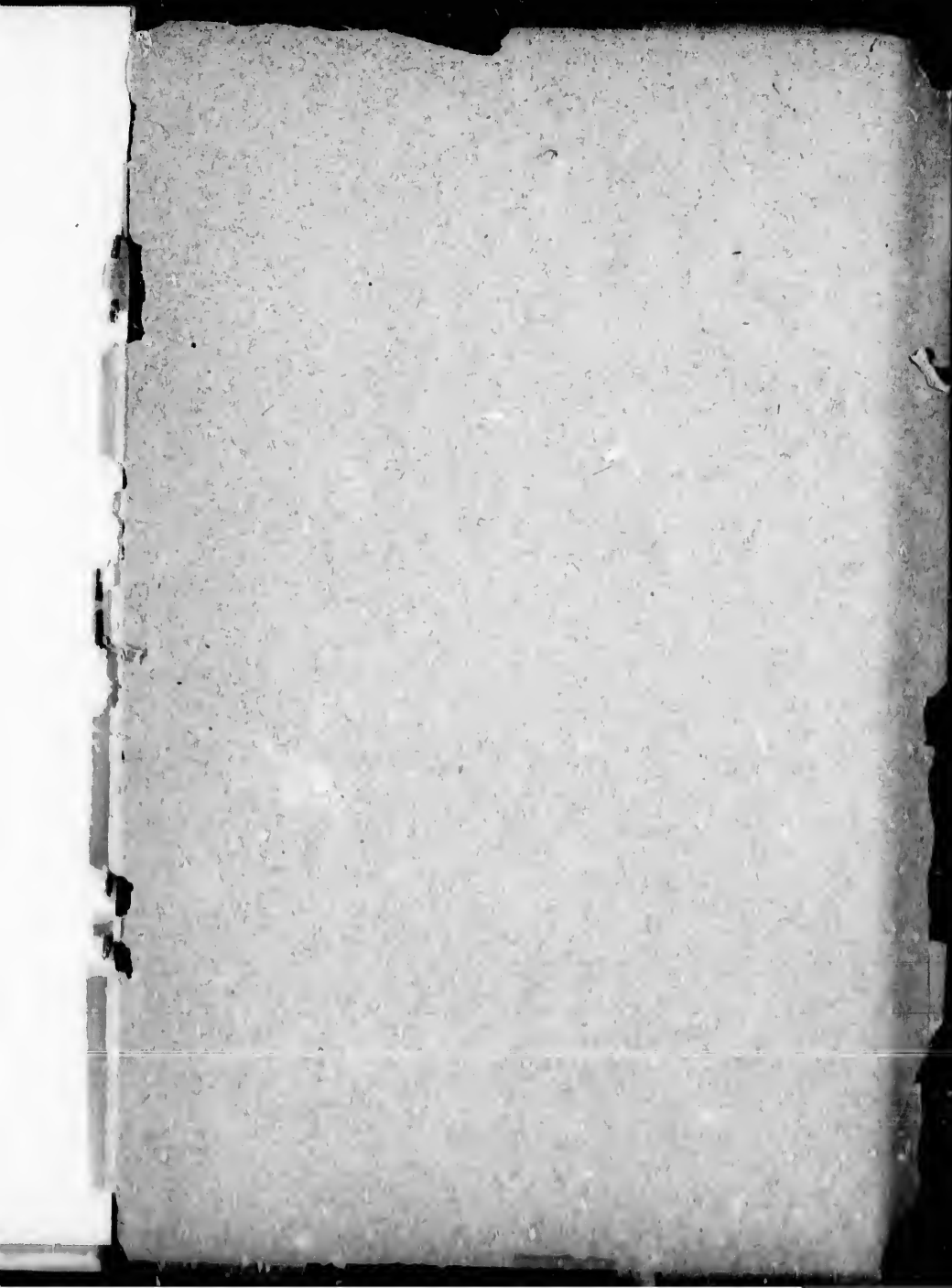
[DIAGRAM IN CONNECTION WITH BUDGET SPEECH OF HON. W. S. FIELDING, MINISTER OF FINANCE, SESSION OF 1899.]

DEC. 31ST, 18-

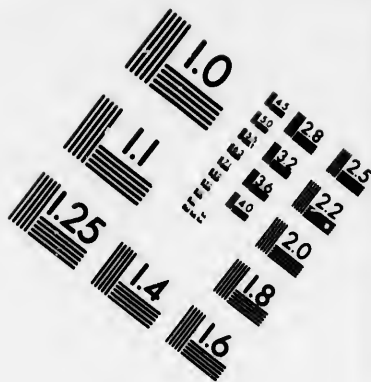
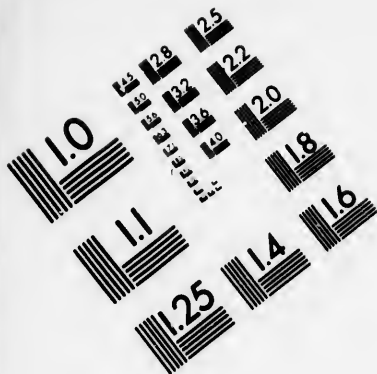


*Owing to incomplete returns the deposits of four companies are estimated.

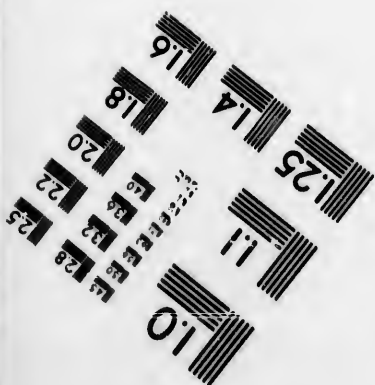
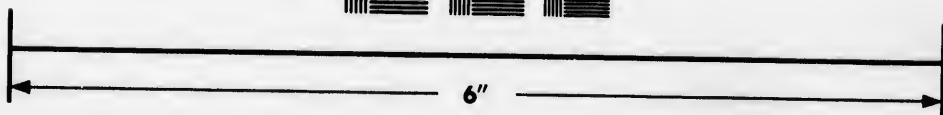
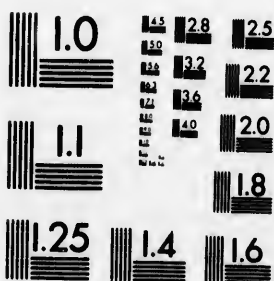








**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

0
13 128
14 132
15 136
16 140
17 144
18 148
19 152

10
11
12
13
14
15
16
17
18
19

FICHE 2 NOT REQUIRED

FICHE 2 NOT REQUIRED



